

Verbatim du Conseil d'Administration du 20 octobre 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Messieurs Frédéric DEBEAUFORT, Alain DEREUX (procuration à Samuel MERCIER),
Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre absent

Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER (jusqu'à 17h50),

Messieurs Laurent BRACHAIS (jusqu'à 15h45 puis procuration à Olivier LALOUETTE),
Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Vincent THOMAS), Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Laurence MAUREL.

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC (jusqu'à 17h20), Olivier LALOUETTE (jusqu'à 17h50), Jean-Emmanuel
ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (suppléée par Anaïs BUY jusqu'à 16h), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (suppléé par Robin TAINURIER jusqu'à 16h50), Julien BRAULT.

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (jusqu'à 15h30), Clotilde MARSEAULT (procuration à Benoît GRELET),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Louis de MESNARD), Jacques BAHY (procuration à Alain
BONNIN), Benoît GRELET (jusqu'à 17h20 puis procuration à Julien BRAULT), Denis LEPICIER.

Membres absents

Messieurs Pierre GUEZ, François PATRIAT.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier
de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, directeur général des services adjoint

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements
et au pilotage,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire, CFVU.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Questions financières.....	7
1. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)	7
2. Orientations budgétaires 2016.....	11
3. Tarifs, subventions et dons	30
4. Sorties d'inventaire.....	30
III) Travaux du Comité Technique (CT) du 12 octobre 2015.....	30
1. Plan de formation des personnels.....	30
2. Charte de gestion des agents contractuels.....	35
3. Bilan et politique d'action sociale	43
4. Indemnités de fin d'année pour les personnels BIATSS.....	47
5. Composition de la Commission consultative des doctorants contractuels	51
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 07 octobre 2015.....	51
1. Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 23 septembre 2015	51
2. Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 29 septembre 2015.....	53
- Appel à projets « Pédagogie numérique » 2016.....	53
- Projets internationaux	53
- Offre de formation rentrée 2015.....	54
- Diplômes d'université	55
3. Calendrier universitaire 2015-2016.....	56
- UFR Sciences de Santé : ajustements en PACES.....	56
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 octobre 2015	57
- Charte de diffusion électronique des thèses d'exercice de Médecine et de Pharmacie soutenues à l'Université de Bourgogne	57
VI) Procédure et tarification des mises à dispositions de salles	57
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	60
1. Convention UniverCités	60
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	69
3. Compte rendu des conventions hors subventions	69
VIII) Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 20 octobre 2015)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, merci de votre présence pour ce conseil d'administration qui va nous voir examiner des points importants d'ordre du jour aujourd'hui :

- la décision budgétaire modificative 3 au titre de l'année 2015,
- les grandes masses budgétaires, les grandes orientations budgétaires pour le budget de l'année 2016, et
- une série de points importants qui ont été débattus au dernier comité technique.

Mais avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques éléments d'information plus généraux. Vous dire d'abord que nous avons déposé sur le site du HCERES l'ensemble des documents d'autoévaluation comme cela était prévu. Tout a été déposé le 14 octobre. Donc 24 heures avant la date limite. C'est un gros travail. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont consacrés à la préparation de ces documents sous la direction d'Emmanuel Ranc qui a été un formidable chef d'orchestre de cette démarche d'autoévaluation depuis pratiquement un an. Je voudrais dire que l'autoévaluation pour le seul établissement, c'est environ 300 personnes qui ont travaillé, qui ont apporté des idées, qui ont contribué à l'ensemble de l'autoévaluation et c'est quelque chose de considérable.

Cette phase est maintenant derrière nous. On va maintenant entrer dans la phase d'évaluation. Elle commence pour l'essentiel, en tout cas dans sa forme un peu structurée, par l'évaluation de nos unités de recherche pour laquelle nous allons accueillir les premiers comités de visite du HCERES dès le milieu du mois de novembre. Les visites d'évaluation vont se succéder entre mi-novembre et fin janvier pour les dates qui sont en notre possession. Bien entendu, à l'occasion de chacune de ces visites des unités de recherche par le HCERES, un des vice-présidents en charge de la recherche, soit Franck Denat, soit Jean Guzzo, soit moi-même, seront présents pour marquer l'engagement institutionnel en soutien de nos unités de recherche.

La deuxième partie sera la partie préparation de la carte des formations. C'est un chantier qui est nouveau. Il se déroule, en tout cas, selon des modalités, vous avez bien compris, qui sont nouvelles. Nouvelles, d'une part, parce qu'on nous impose pour le prochain contrat, et c'est la première fois, de satisfaire à une exigence de soutenabilité financière de notre offre de formation. Cela est quelque chose qui n'existait pas à l'occasion des précédentes vagues contractuelles. Et puis une démarche qui est nouvelle également dans la mesure où cette année, pour le prochain contrat, c'est Université Bourgogne Franche-Comté, la COMUE qui va contractualiser avec l'État, qui va porter la carte des formations même si, bien évidemment, l'accréditation d'une formation reste dans un établissement. Mais l'harmonisation globale, la cohérence d'ensemble, c'est Université Bourgogne Franche-Comté qui en portera la responsabilité. Je vous le dis parce que c'est une exigence de la loi. C'est la loi Fioraso qui impose cette exigence et qui dit, en fait, que la carte des formations est construite au niveau du site. C'est l'État qui a décidé que le site était Université Bourgogne Franche-Comté. Donc, bien entendu, on doit s'inscrire dans cette nouvelle façon de travailler.

Pour autant, il y a, bien entendu, une période de travail qui se fait en interne dans les établissements avec, bien entendu, des échanges constants avec les équipes des établissements partenaires. Les échanges ont commencé, bien entendu, depuis ces dernières semaines avec les équipes de l'université de Franche-Comté et des écoles d'ingénieurs et de management.

Le calendrier en matière de formation va être le suivant. Nous allons travailler à construire la carte des mentions de licences et des mentions de masters au cours des prochaines semaines et cette carte sera votée au conseil académique du début du mois de décembre. D'ores et déjà, les vice-présidents de l'équipe ont commencé de travailler avec les doyens, avec les équipes décanales, pour réfléchir à cette future carte des mentions. Je dis bien « carte des mentions », les parcours ne font pas l'objet d'un vote à ce stade. C'est donc une certaine marge de liberté qui sera la nôtre et qui sera probablement la nôtre en cours de vague contractuelle. Les parcours n'étant pas votés, ils peuvent faire l'objet d'évolutions en cours de contrat.

Donc en décembre, nous voterons notre propre carte des mentions mais, bien sûr, qui aura été décidée et prévue en harmonie avec les équipes de l'université de Franche-Comté et celles des écoles. En mars, nous devons avoir finalisé nos maquettes complètes qui devront satisfaire à cette exigence de soutenabilité financière. L'ensemble sera voté dans nos instances en avril, puis la totalité de l'offre de formation Bourgogne Franche-Comté sera votée dans les instances d'Université Bourgogne Franche-Comté, donc le conseil d'administration et le conseil académique d'Université Bourgogne Franche-Comté, en mai avant transmission au ministère au mois de juin prochain. Voilà le calendrier pour les formations.

Troisième point, l'évaluation de l'établissement. L'évaluation de l'établissement dans sa stratégie en tant qu'établissement aura lieu en avril. Nous serons audités par l'équipe du HCERES entre le 5 et le 7 avril. Nous allons donc dès maintenant commencer à préparer cette visite d'évaluation de l'établissement.

Voilà pour ce qui concerne la préparation du contrat 2017-2021.

Un point très rapide que je voudrais partager avec vous sur les grands classements internationaux. Vous le savez, je vous ai dit, probablement à l'occasion du dernier conseil d'administration, le plaisir que nous avons de voir apparaître l'université de Bourgogne dans le classement Times après des bons classements internationaux également dans le classement de Leiden. Je voudrais vous dire aujourd'hui qu'au titre d'Université Bourgogne Franche-Comté, pour la deuxième

année consécutive, quand on fait des simulations du classement de Shanghai appliquées à Université Bourgogne Franche-Comté, pour la deuxième année Université Bourgogne Franche-Comté apparaît dans le classement de Shanghai alors même que chacun de ses membres individuellement ne peut satisfaire à ce classement. C'est là aussi une excellente nouvelle qui doit résolument nous conforter dans la démarche qu'on a engagée et dans la construction de cet espace d'enseignement supérieur et de recherche Bourgogne Franche-Comté.

À ce sujet justement, I-SITE. I-SITE, nous sommes à J-2 du dépôt du dossier. La date limite est le 22 octobre. Je voudrais simplement vous dire que j'ai eu Alain Dereux au téléphone ce matin qui est, bien sûr, complètement absorbé par la toute dernière phase de la rédaction. Je voudrais simplement vous dire qu'une des exigences qui avaient été imposées par le jury international après la phase précédente était que nous puissions mieux démontrer la qualité, la réalité de nos liens avec le monde économique. À ce jour, nous en sommes à plus de 8,5 millions d'engagement, de participation financière d'entreprises de Bourgogne et de Franche-Comté, en appui de ce projet I-SITE. C'est largement au-delà de nos espérances initiales qui étaient de l'ordre de 5 millions d'euros. Il y a manifestement dans le monde économique, parmi les tissus d'entreprises de Bourgogne Franche-Comté, une adhésion forte à ce projet I-SITE Bourgogne Franche-Comté.

Un autre point pour faire suite à une discussion que nous avons eue à l'occasion du précédent conseil d'administration sur l'accueil des réfugiés syriens et africains. Vous savez qu'on avait décidé ensemble à l'occasion du dernier conseil d'administration d'engager une démarche assez volontariste qui permette d'accueillir dans les meilleures conditions possibles, et si la nécessité apparaissait, des réfugiés syriens ou africains qui auraient à suivre des études supérieures. Marie-France Mathieu a mis en place un groupe de travail qui va se réunir la semaine prochaine. Il associe toutes les parties prenantes de ce dossier, les vice-présidents concernés, les services de l'université qui sont concernés, les services du Rectorat, les services de la Préfecture, dans le cadre d'un groupe de travail qui sera copiloté par la Direction générale des services et par le Pôle international. Ce qui permettra au mieux et au plus vite et dans les meilleures conditions de se mettre en situation d'accueillir des réfugiés. Je dois dire qu'à ce jour, nous n'avons pas d'information sur des flux de réfugiés qui seraient arrivés en région Bourgogne et *a fortiori* de jeunes réfugiés qui seraient amenés à suivre des études supérieures. Je pense que c'est une de nos responsabilités de se mettre en situation de le faire dans les meilleures conditions possibles.

Très rapidement également, je vous rappelle que nous aurons cette semaine le plaisir de remettre..., en tout cas la direction du CNRS vient à l'université de Bourgogne pour remettre la médaille d'argent du CNRS à Alain Dereux. On avait annoncé cette bonne nouvelle dans l'année. C'est cette semaine qu'a lieu cette cérémonie.

Je voudrais également vous rappeler que les 17 et 18 novembre prochains, auront lieu les élections dans les conseils des composantes, qu'il s'agisse dans certains cas d'élections partielles, dans d'autres cas d'élections de renouvellements totaux des conseils de composantes. La procédure est engagée dans le cadre de la commission électorale consultative. Tout fonctionne bien. Cette procédure électorale, pour l'instant, ne pose aucune difficulté.

Enfin, je voudrais vous dire que j'ai terminé la semaine dernière le cycle des rentrées solennelles sur tous les sites de l'université de Bourgogne. Cela a été, comme chaque année, un grand plaisir de faire le tour de la Bourgogne et d'aller

rencontrer les équipes à Auxerre, à Nevers, à Mâcon, au Creusot et à Chalon-sur-Saône. Nous avons terminé ce cycle des rentrées solennelles sur le campus dijonnais par une cérémonie qui était marquée par la création du pôle Bourgogne Vigne et Vin.

J'ai également, à cette occasion, pu participer à des conseils de site. J'ai participé au conseil de site à Auxerre, au conseil de site à Chalon-sur-Saône. Là aussi, c'est un grand intérêt et un grand plaisir de voir une politique de site, une stratégie de construction de site, une cohérence des équipes sur les sites qui mènent véritablement une politique de campus territoriale.

Voilà ce que je voulais vous donner comme information de début de conseil. Je peux répondre à quelques questions si vous en avez sur ces différents points qui ont été abordés. Si tout est bien clair et s'il n'y a pas de questions... Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Pourrais-tu redire, s'il te plaît, le calendrier des différentes échéances pour l'offre de formation... Donc tu as dit décembre faire tous les masters au CAC.

Le Président.- Il y a un conseil académique qui est prévu début décembre. Je ne sais pas encore si c'est le 7 ou le 9. À l'occasion de ce conseil académique, on votera la carte des mentions. Uniquement les mentions, pas les parcours. Ces mentions auront été définies, en fait, dans le dialogue avec les vice-présidents de l'université de Franche-Comté et les responsables pédagogiques des écoles, de nos écoles partenaires et, bien sûr, en lien avec les doyens et les équipes des doyens. Donc nous, on vote uniquement la carte et les mentions. En même temps, bien sûr, il faut commencer à travailler sur les contenus et sur les maquettes pour veiller à leur soutenabilité. Mais ce vote sur les maquettes n'a à se faire qu'au mois de mars. En fait, on est plutôt sur un rétroplanning. C'est-à-dire que la date limite de transmission au ministère est juin, ce qui veut dire qu'on doit voter la carte dans les instances de la COMUE en mai, dans nos instances en avril et donc on a, nous, jusqu'au mois de mars pour finaliser ce travail.

Mme Gerrer.- Mais je croyais qu'on n'envoyait pas les maquettes au ministère.

Le Président.- On n'envoie pas, mais encore faut-il qu'on les construise pour être certain qu'elles soient soutenables financièrement. Donc il faut bien qu'on ait une idée, nous, de ce que seront nos maquettes.

Mme Gerrer.- Oui, mais le fait qu'elles soient soutenables financièrement... Je vais expliquer. Pourquoi cela nous oblige à rendre des maquettes précises si tôt pour construire l'offre ?

Le Président.- On ne rend pas des maquettes forcément précises tôt. Nous, on doit simplement s'assurer que nos maquettes sont financièrement soutenables. Cela veut dire qu'*a minima*, il faut qu'on vérifie qu'elles s'insèrent dans un volume horaire raisonnable, avec un équilibre entre cours et TP/TD qui soit raisonnable. Donc cela veut bien dire qu'il faut que les équipes pédagogiques fassent ce travail parce qu'au bout du compte, on va devoir remplir des tableaux, et dans ces tableaux, en face du volume horaire, on va devoir mettre des disponibilités pédagogiques des

équipes. Donc il faut bien qu'on ait fait ce travail. Ceci dit, si ta question est de savoir si ce n'est pas quelque chose de totalement figé, effectivement c'est quelque chose qui peut être un peu évolutif, mais qui devra s'inscrire dans une enveloppe soutenable.

Pierre.

M. Pellenard.- Du coup, il y a une lettre de cadrage qui sera envoyée aux composantes pour donner des directives précises pour réaliser ces maquettes.

Le Président.- Oui, c'est une bonne question que j'entends parfois. Le cadrage global a été défini. La méthode a été définie. Le cadrage sera construit dans un dialogue entre les directeurs de composantes et leurs équipes et les vice-présidents qui vont venir travailler avec eux. On aurait pu faire un cadrage rigide. On aurait très bien pu dire « un master, c'est tant d'heures ; une licence, c'est tant d'heures ». En pratique, on a réfléchi à cette option. Ce n'est pas quelque chose de facile parce que selon les composantes, selon les disciplines académiques, il peut y avoir des différences qui sont justifiées. Il est donc préférable que ceci soit construit dans le dialogue entre les doyens et les vice-présidents qui ont une vision globale de cette question.

Ce que je peux dire peut-être, parce que je sais aussi que cela peut interroger un certain nombre de personnes, et peut-être d'ailleurs qu'on ne l'a pas suffisamment expliqué jusqu'ici, j'en reparlerai, c'est que la méthode qui a été la nôtre a consisté à dire : on va attribuer à chaque doyen et donc à ses équipes un volume plafond en heures, en euros puisqu'on sait calculer le coût de nos formations, et en pourcentage d'heures vacataires puisque les heures de vacataires coûtent plus cher que les heures des personnels. Donc on donne ce plafond.

La façon dont on a calculé ce plafond est la suivante. On sait très bien que même si on fait un nombre d'heures constant, si on imagine une offre de formation constante, d'ici deux à trois ans, le coût horaire de cette formation sera de +3 % du simple fait du GVT. Donc si on inverse la façon de raisonner, on peut dire qu'il faut qu'on baisse de 3 % le volume de notre offre de formation pour le maintenir à coût constant. C'est une contrainte qui est terriblement exigeante quand on la voit comme cela. Mais c'est une contrainte qu'on est obligé de prendre en compte si on veut pouvoir répondre à cette exigence de soutenabilité financière.

M. de Mesnard.- Une contrainte purement exogène. Extérieure à l'établissement.

Le Président.- Totalement. Vous avez bien compris que ce n'est pas nous qui avons fait ce choix.

Cela n'est donc pas facile. Donc en pratique, je vous le dis parce que je voudrais qu'on partage tous, on a choisi quand même et pris un arbitrage qui est probablement le moins douloureux possible. Cet arbitrage a été de dire qu'on réduit le coût horaire sur le cycle Licence de 3 %. Ce qui veut dire que compte tenu de ce que je viens de vous dire, réduire le coût horaire de 3 %, cela veut dire en gros... Enfin on réduit le nombre d'heures, pardon, de 3 %, ce qui revient à maintenir le coût de l'offre de formation en licence à l'identique. C'est-à-dire qu'en fait, dans les propositions qui ont été faites, il n'y a, de fait, pas de réduction à trois ans du coût de l'offre de formation licence.

Sur le cycle Master, on a décidé de réduire de 5 % en considérant que les masters qui sont adossés aux laboratoires peuvent trouver des sources de financement plus faciles qu'en licence. Voilà en gros comment on a décidé de travailler, en maintenant à l'identique les maquettes dans les IUT puisque les IUT doivent satisfaire à un programme pédagogique national et qu'on est déjà à peu près à 80 % de ce programme pédagogique national qu'on n'arrive pas à satisfaire.

La méthode est celle-ci, et dans ce cadre, les équipes de vice-présidents vont venir travailler avec les équipes de composantes pour arriver à construire le mieux possible l'offre de formation.

M. Pellenard.- Je posais la question parce qu'il y avait une inquiétude naissante des responsables de filières ou de mentions qui s'interrogeaient sur le calendrier, le timing des opérations.

Le Président.- Donc le timing. Les choses sont engagées. Je sais que les vice-présidents rencontrent... ont été en SVTE il n'y a pas longtemps, d'ailleurs, je crois, pour rencontrer les équipes. Ont été en Sciences et Techniques. Ont déjà commencé de travailler avec les équipes décanales. Mais ce n'est pas facile de donner un cadrage rigide, compte tenu des différences qui existent entre composantes.

Frédéric.

M. Debeaufort.- Oui, je peux ajouter qu'on a déjà commencé à travailler avec un certain nombre de doyens. On était hier en Sciences et Techniques, la semaine dernière en SVTE. Je crois que c'est demain ou après-demain où ils seront en Sciences Humaines. Cela a dû déjà être fait. Il y a déjà eu une première réunion en Langues. Donc c'est en cours.

La liste des mentions, pour revenir sur tout ce qu'a annoncé le Président, on a eu la dernière réunion dans cette salle ce matin avec l'UFC. Donc la liste de toutes les mentions est quasi arrêtée à part un ou deux cas où on a quelques doutes parce qu'il y a, par exemple, trois mentions très proches dont une très générique et deux qui sont des spécialités au sein de cette mention. Donc en termes de cohérence, cela sera plus difficile à justifier. Donc il reste quelques cas comme cela à solder avec nos collègues des écoles et de l'UFC, mais pratiquement tout a été arrêté ce matin à part, je pense, trois cas. Donc on est déjà bien avancé. Et la méthode de construction de la future offre avec les doyens, on est dedans. Donc il y a déjà eu un grand nombre d'échanges et on rencontre, UFR par UFR, les doyens.

Le Président.- Et dans des conditions de dialogue qui sont bonnes et avec les collègues des autres établissements et de l'UFC notamment, dans des conditions qui sont bonnes parce que le moment est venu et, au bout du compte, le moment étant venu, chacun se comporte avec beaucoup de responsabilité, et on avance et on arbitre dans de bonnes conditions.

M. Debeaufort.- Et pour répondre à une des questions de Marie-Geneviève, « pourquoi les maquettes, avant la remontée au ministère ? », c'est que dans les fiches AOF qu'il faut remonter, il y a plein d'infos qui sont précises entre les volumes horaires, la proportion cours/TD/TP, les équipes pédagogiques, qui enseigne quoi, c'est-à-dire enseignants du supérieur/enseignants du secondaire, etc. Sans les maquettes, on ne peut pas répondre à ces informations.

Le Président- Ceci dit, tel que je perçois les choses, Frédéric, et c'était le sens subliminal de la question de Marie-Geneviève, on aura la capacité, j'imagine, de faire évoluer en cours de contrat dans la mesure où on reste dans l'enveloppe financière telle qu'elle a été définie.

M. Debeaufort.- Avec le nouveau système d'accréditation, ce qui sera verrouillé sur la durée du contrat, c'est les mentions. La liste des mentions. Redemander à être accrédité pour des nouvelles mentions sera extrêmement difficile. Après, à l'intérieur des mentions, entre guillemets, le ministère ne veut pas savoir ce qu'on fait. C'est-à-dire qu'on a la totale liberté d'ouvrir et de fermer des parcours à tout moment. Il suffit juste de le passer dans nos instances. J'allais dire même en cours d'année. On veut ouvrir un nouveau parcours, on fait le passage dans nos instances, on ouvre un nouveau parcours en cours d'année. Il n'y aura plus besoin de faire des remontées au ministère. Le ministère, tout ce qu'il veut pour l'accréditation, c'est qu'on lui prouve qu'on a les moyens, les ressources et les compétences pour porter une mention.

Le Président- D'autres questions sur ce sujet qui est effectivement difficile ? En fait, c'est difficile parce qu'on est dans un environnement économique contraint et puis c'est difficile parce qu'on travaille avec des règles qui sont nouvelles. Donc il faut qu'on invente tous ensemble au fur et à mesure qu'on avance avec ces modalités de fonctionnement qui sont nouvelles. Je dois dire que les dernières semaines ont été marquées par des avancées qui se font dans des bonnes conditions.

Si vous n'avez plus de questions, je vais demander à Dominique de nous rejoindre pour aborder les questions financières et, en particulier, le BR3 et les orientations budgétaires au titre de l'année 2016.

Dominique, à toi la parole.

II) Questions financières

1. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis, nous allons aujourd'hui voir, tout d'abord, le budget rectificatif n° 3 et je vous représenterai pour un vote de la part des membres du CA sur la répartition en grandes masses du budget 2016.

Tout d'abord, ce budget rectificatif n° 3 est le troisième budget rectificatif politique de l'année 2015 afin d'introduire conformément aux articles 37 et 38 du décret de 1994, tout d'abord des modifications de l'équilibre global :

- nouvelles recettes,
- augmentations et diminutions,
- nouvelles dépenses,
- prélèvements sur réserve,
- des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et
- des virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Ce BR3 a pour objectifs principaux :

- d'inscrire de nouvelles recettes et les crédits correspondants et plus particulièrement ceux qui sont issus de la taxe d'apprentissage,
- la régularisation des crédits entre la première section, c'est-à-dire la section de fonctionnement, et la seconde section, notre section d'investissement,
- l'ajustement des crédits de masse salariale notamment par rapport à la campagne d'emplois 2014 avec effet au 1^{er} septembre 2015 et également le GVT, et enfin,
- d'établir les prévisions budgétaires inhérentes à la clôture, à savoir les provisions.

Pour rappel, ici, le calendrier de ce BR3 qui a nécessité le retour des documents au pôle Finances pour le 18 septembre avant envoi au Rectorat pour le 5 octobre, suivi d'une présentation hier en commission des finances, pour une présentation et un vote ce jour en CA avant exécution dans SIFAC dès demain.

L'uB a reçu fin juin la notification de la dotation globale pour charges de service public ou SCSP, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue, vous le voyez, plus de 187,4 millions d'euros. Cette subvention intègre à la fois la mise en réserve de 1 080 000 euros contre 517 380 euros l'année dernière et la mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 1 033 288 euros. La subvention pour charges de service public notifiée au mois de juin permet d'envisager un complément de recettes, vous le voyez ici en bas, soit 490 000 euros, ce qui permettra notamment de financer des opérations spécifiques telles que la mise en accessibilité des locaux et la mise en sécurité.

Voyons tout d'abord les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement. Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 187 565 euros et les charges de masse salariale sont à hauteur de 248 166 euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 4 095 518 euros grâce aux produits de fonctionnement, ce qui nous fait apparaître un excédent de première section, vous le voyez ici en rouge, de 1 659 787 euros lorsque vous réalisez la différence entre les recettes et les dépenses. Nous avons ainsi pu rétablir l'équilibre de première section à hauteur de 4 095 518 euros.

De ce fait, cet excédent que l'on observe en première section fait qu'il n'y a pas pour ce BR3 d'insuffisance d'autofinancement en seconde section comme vous pouvez le constater ici. Les dépenses représentées par les équipements et travaux sont de plus de 463 198 euros.

En ce qui concerne les recettes, nous restaurons, tout d'abord, une capacité d'autofinancement qui correspond à la somme de l'excédent de première section, soit 1 659 787 euros, et de la dotation aux amortissements et provisions, soit 663 773 euros, soustrait de la neutralisation des amortissements et provisions à hauteur de 2 077 115 euros, soit vous le voyez ici en rouge sur cette diapositive, une CAF de 246 445 euros.

Les subventions, quant à elles, représentent un négatif de 12 202 euros, j'y reviendrai un peu plus tard dans le détail, soit une nécessité de prélever sur le fonds de roulement 228 955 euros pour pouvoir arriver ici à l'équilibre de seconde section, soit 463 198 euros.

Nos deux sections s'équilibrent donc pour ce BR3 à hauteur de 4 558 716 euros.

Lorsqu'on regarde le poids de chacune de ces deux sections, vous pouvez constater ici que la section d'investissement représente 10,16 % alors que la section de fonctionnement, elle, représente 89,84 %. Mais le fait important est que notre

capacité d'autofinancement pour ce BR3 demeure positive à hauteur de 246 445 euros dont voici, ici, le détail sur cette diapositive puisque, vous le voyez, le budget primitif 2015 plus les ajustements, nous avons 1 947 693 euros. La CAF du BR1, elle, était de 1 145 755 euros avec, comme chaque année d'ailleurs, une insuffisance d'autofinancement au niveau du BR2 de 2 563 848 euros, et nous resterons pour ce BR3, comme les années précédentes, à 246 445 euros, soit, et cela est un fait important à noter, une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 776 045 euros.

Le deuxième impact financier de ce budget rectificatif n° 3 après cette capacité d'autofinancement, c'est le fonds de roulement prévisionnel de l'établissement qui, à l'issue du prélèvement sur le fonds de roulement de ce BR3 que je vous ai indiqué précédemment, est estimé, vous le voyez, à ce jour, à 20 420 928 euros et ce en dépit d'une augmentation des prélèvements sur le fonds de roulement qui est, vous le voyez, de plus de 3,3 millions d'euros puisque l'année dernière, nous avons prélevé, à la même époque, un peu plus de 16,5 millions d'euros et qu'aujourd'hui nous avons prélevé un peu plus de 19,8 millions d'euros.

Lorsqu'on regarde un petit peu les détails de chacune des sections, les dépenses de fonctionnement s'élèvent, on l'a vu, à 2 435 731 euros. Ces dépenses de fonctionnement *stricto sensu* s'élèvent à 2 187 565 euros tandis que les dépenses de masse salariale enregistrent des ajustements à la hausse pour un montant, vous le voyez, de 248 166 euros. Je vous laisse regarder le montant des différentes inscriptions, à savoir :

- achats,
- variations de stocks,
- services extérieurs,
- autres services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles, et
- dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 4 095 518 euros.

Elles concernent également différents chapitres :

- les ventes de produits et de services,
- les subventions d'exploitation,
- les autres produits de gestion,
- les produits exceptionnels, et
- les reprises sur amortissements et provisions.

Ensuite, viennent les dépenses d'investissement à hauteur de 463 198 euros. Celles-ci concernent les chapitres suivants qui vous sont indiqués sur cette diapositive :

- financements non rattachés à un actif,
- concessions, droits et brevets,
- installations techniques,
- autres immobilisations corporelles, etc.

Enfin, les recettes d'investissement pour 463 198 euros, à savoir :

- les biens en pleine propriété pour 380 669 euros,
- les financements rattachés hors État pour un négatif de 425 871 euros, et
- les autres immobilisations pour 32 000 euros.

Il est donc proposé de prélever pour ce BR3 sur le fonds de roulement 228 955 euros. Le niveau des recettes d'investissement, -12 202 euros, et celui de la CAF prévisionnelle, donc 246 445 euros, ne permettent pas de financer les dépenses inscrites, à savoir 463 198 euros, de sorte qu'un prélèvement sur le fonds de roulement est nécessaire à hauteur de 228 955 euros, étant précisé que ce fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2015 devrait s'établir, vous l'avez vu, à 20 420 928 euros.

Soit le budget global 2015 avec, tout d'abord, en première section, section de fonctionnement, côté dépenses, les charges de fonctionnement pour 60 162 237 euros et les charges de masse salariale pour 187 440 191 euros. Côté recettes pour cette première section, les produits de fonctionnement à hauteur de 246 055 109 euros. Ce qui entraîne un déficit de première section de 1 547 319 euros pour équilibrer cette première section à hauteur de 247 602 428 euros.

En ce qui concerne la seconde section, nous n'avons pas d'insuffisance d'autofinancement. Les dépenses d'équipement et travaux à hauteur de 60 434 202 euros. Côté recettes pour cette section d'investissement, notre capacité d'autofinancement, vous l'avez vu, prévisionnelle à hauteur de 776 045 euros. Les subventions à hauteur de 39 786 114 euros. Dépôt et cautionnement à hauteur de 800 euros plus un prélèvement sur le fonds de roulement de 19 871 241 euros pour rééquilibrer cette seconde section à hauteur de 60 434 202 euros, soit un équilibre global pour ce budget 2015 à hauteur de 308 036 630 euros.

Maintenant voyons le plafond global d'emplois. Celui-ci, comme à chaque BR, reste inchangé, vous le voyez, puisque pour le plafond 1, nous avons 2 546 ETP et pour le plafond 2, il reste fixé à 380 ETP.

Il est donc demandé aux membres du CA de voter sur cette proposition de BR3 et sur le plafond d'emplois.

Le Président- Merci, Dominique. Donc avant de voter, cette présentation et ce projet de BR3 sont soumis à vos questions ou à vos commentaires. Pas de remarque particulière ? Pas d'interrogation ? Les choses sont bien claires ?

Je voudrais simplement faire deux commentaires. D'abord, vous dire que vous voyez, à ce moment de l'année, se concrétiser le prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 1 million d'euros qui doit venir permettre le fonctionnement de notre université. Vous vous souvenez qu'il s'agit de l'exercice de solidarité nationale auquel nous avons été invités dans le courant du printemps passé et qui fait que notre dotation globale de fonctionnement a été réduite d'un petit peu plus de 1 million d'euros que nous avions autorisation à prélever sur le fonds de roulement. C'est ce qui apparaît à ce stade de l'année dans le cadre du BR3 et peut-être, Dominique, sur un des tableaux que tu as montrés... Là, quand on dit « déficit de première section : 1 547 000 », en gros, là-dessus, il y a 1,033 million qui est le prélèvement sur le fonds de roulement qui vient équilibrer notre budget et qui correspond donc à cette baisse de notre dotation globale de fonctionnement. Donc c'est à ce moment-là de l'année que ceci apparaît.

Je voudrais également faire un deuxième commentaire à propos des prélèvements d'ensemble sur le fonds de roulement. Peut-être, peux-tu revenir en arrière aussi.... Ici. Vous voyez que l'an passé, au même moment de l'année, on prélevait sur le fonds de roulement un peu plus de 16,5 millions, que cette année on prélève 19,8 millions. J'imagine que sur ces 19,8 millions, il y a le fameux million d'euros de solidarité. Néanmoins, si on fait abstraction de ce million d'euros, vous

voyez que cela ferait 18,8 millions. Cela veut dire qu'entre 2014 et 2015, on a augmenté nos prélèvements sur le fonds de roulement pour de l'investissement véritablement, de plus de 2 millions d'euros. C'est quelque chose qu'il faut souligner. C'est bien la marque de la politique d'investissement très volontaire qui est la nôtre à travers les programmes pluriannuels d'investissement et qui permet cet effort, je dois dire, probablement sans précédent de modernisation en termes d'infrastructures de notre université. C'est donc bien, je voudrais le redire et ce tableau le montre bien, les chiffres le montrent, un fonds de roulement qui est vivant, qui est dynamique, qui alimente le fonctionnement de l'université et ce n'est certainement pas, comme cela a été dit au printemps dernier quand on nous a annoncé qu'on nous prélevait 1 million d'euros sur le fonds de roulement, un fonds de roulement qui n'était l'objet d'aucun projet. C'est, au contraire, un fonds de roulement qui est géré de façon dynamique.

Voilà les commentaires que je voulais faire sur ce budget rectificatif n° 3.

Et si vous n'avez toujours pas de questions ou de commentaires, c'est que la présentation de Dominique a été limpide. Je vais soumettre ce BR3 à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Merci infiniment pour cette confiance que vous nous faites.

23 voix pour (unanimité)

On va donc examiner maintenant et adopter, en tout cas proposer à votre délibération, le projet de budget 2016 pour les grandes masses financières qui sont les masses qui nous seront accordées par l'État. Étant entendu qu'après cette phase, viendra l'agrégation des ressources propres des différentes composantes. C'est cette agrégation qui nous amènera à voter le budget formellement au mois de décembre.

Dominique, à toi la parole à nouveau.

2. Orientations budgétaires 2016

M. Delmas.- Merci pour ce vote. Peut-être avant de passer à ces orientations budgétaires, juste pour votre information, en novembre seront présentés la structure budgétaire 2016, le nouveau dispositif sur le suivi des heures complémentaires et les vacances, et la nouvelle structuration du budget du pôle Patrimoine en préfiguration de la mise en place d'un budget annexe immobilier au 1^{er} janvier 2017 ainsi que le point organisationnel GBCP avec juste peut-être deux points sur la structure budgétaire 2016 qui prendra en compte deux nouveaux périmètres qui sont un petit peu techniques :

- pour l'UB 77, une nouvelle codification qui sera créée en fonction de la composante de rattachement pour les titulaires et la composante pédagogique pour les vacataires, et

- pour l'UB 81, également, une nouvelle codification sera créée en fonction de la composante pour toutes les dépenses de petite maintenance et fluides, mais nous y reviendrons puisqu'à l'heure actuelle, des groupes de travail sont en train justement de travailler dessus.

Donc vous aurez cette présentation courant novembre.

Pour revenir au débat des orientations budgétaires que l'équipe de gouvernance propose, je vais tout simplement, avant de vous les présenter, vous exposer de nouveau comme je l'avais fait au mois de septembre la situation financière de notre université à la fin de l'exercice 2014.

Tout d'abord, la clôture de l'exercice qui a été pour la cinquième année, il faut le souligner, certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître un équilibre financier du budget avec un résultat global de plus de 1,9 million d'euros contre 2,9 millions d'euros pour l'année 2013.

L'évolution du résultat d'exercice de notre établissement poursuit donc sa phase descendante depuis 2012, comme vous pouvez le voir sur cet histogramme, avec 4,6 millions d'euros en 2012, 2,9 millions d'euros en 2013 et 1,9 million d'euros en 2014. L'analyse de ce résultat global même s'il est positif montre, en fait, une nouvelle fois, les contraintes qui pèsent sur la section de fonctionnement. En effet, si l'on regarde à l'intérieur de ce résultat global, vous constatez dans cet encadré une réduction du résultat d'exploitation de 351 000 euros par rapport à l'année dernière. Mais il est important de noter que ce résultat d'exploitation en 2014 est néanmoins meilleur, en tout cas, que l'année dernière puisqu'il représente 64 % du résultat global contre 56 % en 2013.

Pourquoi est-il important de suivre ce paramètre qui décroît, d'ailleurs, comme vous le voyez, sur cet histogramme depuis 2012 ? Tout simplement parce que ce résultat d'exploitation est le meilleur marqueur du résultat de notre activité de fonctionnement puisqu'il représente la différence entre nos recettes de fonctionnement courantes et nos dépenses de fonctionnement courantes. Et l'on voit bien, vous le voyez, sur cet histogramme que les tensions pesant sur la section de fonctionnement persistent puisque le résultat global entraîne une baisse de 913 000 euros entre 2013 et 2014.

Compte tenu de ces éléments, il va sans dire que la construction budgétaire doit être réalisée avec la plus grande prudence de manière à éviter ce que je vous avais peut-être présenté la dernière fois, à savoir cette évolution vers ce que l'on appelle « un effet ciseau » du fait de dépenses plus importantes que les recettes et qui, indubitablement, conduit les établissements d'enseignement supérieur vers un budget déficitaire.

Ce résultat d'exercice doit tenir compte en fait de trois points essentiels dans l'analyse de la situation financière de notre établissement. Tout d'abord, notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Vous pouvez constater tout d'abord qu'à la fin de l'exercice 2014, celle-ci est égale à plus de 5,7 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2013. C'est un point qui est très positif car cela signifie qu'en 2014, l'établissement a pu restaurer les éléments lui permettant de financer sa croissance grâce notamment au différentiel entre les dotations aux amortissements et les reprises de quotes-parts qui viennent notamment minorer pour partie la charge d'amortissement.

Pour autant, ce résultat sur la mesure de l'enrichissement de l'université ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins. En fait, bien souvent, vous le savez, il existe un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a comme conséquence, en tout cas pour l'établissement, de trouver la ressource correspondante. Cette ressource, vous le voyez, est représentée par le fonds de roulement net global qui correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés, c'est-à-dire en d'autres termes, la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

Donc à la fin de l'exercice 2014, ce fonds de roulement, vous le voyez ici, est stabilisé à environ 40,3 millions d'euros contre 45,6 millions d'euros fin 2013. Il est normal que ce fonds de roulement soit en diminution car il a servi, comme l'a rappelé Monsieur le Président, à financer une partie des PPI transversaux et du PPI Droit-Lettres ouvert il y a maintenant plusieurs années.

Lorsque l'on regarde plus précisément la composition de ce fonds de roulement, nous avons tout d'abord, conformément aux recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un niveau de fonds de roulement prudentiel équivalent à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit vous le voyez ici en bleu, 15,2 millions d'euros pour la masse salariale, auxquels viennent s'ajouter 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement ainsi que diverses provisions représentant, vous le voyez en vert ici, 4,3 millions d'euros, soit la nécessité de présenter pour notre établissement un fonds de roulement de 19,5 millions d'euros sous peine d'un refus d'approbation de nos comptes par le Rectorat.

Il est simplement à noter qu'il s'agit de données réelles de l'exercice 2014.

À cela s'ajoutent les actions qui ont été menées depuis 2012 pour garantir l'essor de notre université pour faire face, comme l'a rappelé le Président, à une dotation de fonctionnement évoluant à la baisse. Et le seul moyen de faire évoluer, de restructurer ou de moderniser nos installations passe par l'investissement qui ne peut être financé que par notre fonds de roulement. Aussi, pour rappel sur cet histogramme, les 12,5 millions d'euros qui comprennent à la fois les 8,5 millions d'euros engagés dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement en direction de la communauté universitaire depuis 2012 auxquels vient s'ajouter la décision de l'équipe de gouvernance de prendre en centrale la charge d'amortissement qui nécessairement pèsera sur la section de fonctionnement, le tout représentant pour 2014 un montant de 12,5 millions d'euros.

Nous avons également poursuivi l'exercice au printemps 2015 en ouvrant des PPI dans le cadre du CPER, des opérations d'envergure à financer avec l'État dont j'ai eu l'occasion de vous présenter les détails lors de précédents conseils, pour un montant financé par l'université de 5,34 millions d'euros pour un coût total de 15,250 millions d'euros.

Il reste donc sur ces 40,2 millions d'euros, vous le voyez ici en rouge, près de 8,3 millions d'euros de fonds de roulement, soit, si l'on compare à 2013, ici en rouge, 0,4 million d'euros de moins.

L'évolution comptable et budgétaire imposée par Bercy nous conduira très prochainement à présenter nos budgets de manière pluriannuelle afin de mieux approcher justement ce décalage au niveau de la trésorerie.

Ce fonds de roulement, comme je le précise chaque année mais il me semble essentiel en ces temps difficiles de le rappeler, demeure le pivot majeur dans le maintien de notre indépendance, mais également un pivot majeur de notre équilibre budgétaire car le prélèvement de 16,6 millions d'euros sur le fonds de roulement budgété en 2014 a permis de maintenir un équilibre budgétaire extrêmement tendu, faute d'une dotation de fonctionnement suffisante par le ministère. Cela a eu pour conséquence l'obligation pour l'établissement d'effectuer, vous le voyez, un prélèvement de 16,6 millions d'euros afin de combler des insuffisances d'autofinancement pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Donc la conclusion pour cette fin d'exercice 2014 est que la situation demeure saine. Néanmoins, elle doit rester sous contrôle de manière à dégager des marges pour faire face à la baisse attendue des financements externes annoncés et

ainsi, surtout, préserver nos formations et notre recherche. Ceci est d'autant plus important que l'État, à l'heure actuelle, réfléchit sur la mise en place d'un versement mensualisé de la subvention de charges pour service public. Il peut donc à tout moment baisser cette subvention comme bon lui semble.

Avant de débiter les grandes orientations budgétaires qui nous ont guidés dans la construction du budget primitif 2016, je vous rappelle ici le calendrier de la procédure de construction de ce budget primitif ou, pour la première fois cette année, et grâce, il faut le souligner, aux efforts de tous les participants et surtout aux services, nous avons réellement pu avoir une phase d'allers-retours au cours de ces DOM qui aboutissent aujourd'hui à cette présentation avant débat et à un vote du conseil d'administration ce jour sur ces grandes orientations et à un vote final le 16 décembre de cette année.

Comme pour les années précédentes, le choix de l'équipe de gouvernance a été celui d'une approche prudente des ressources dont nous pourrions disposer pour l'exercice 2016, et ce, d'autant que tout d'abord la construction du budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'annonce encore plus difficile que prévu puisqu'il semblerait qu'il y ait un manque à financer de près de 300 millions d'euros, en particulier du fait, vous le voyez inscrit sur cette diapositive :

- de 58 millions pour les créations de postes dits Fioraso,
- de 25 millions pour le CAS pensions liés aux titularisations Sauvadet,
- de 40 millions pour le glissement vieillesse-technicité,
- de 45 millions pour la contribution au fonds d'insertion pour le personnel handicapé FIPHP contre seulement, je tiens à le rappeler, 15 millions cette année,
- de 30 millions pour le remboursement des heures défiscalisées et, pour finir, si tant est que cela ne suffisait pas,
- l'incidence de la compensation boursière qui n'est pas chiffrée et qui devra prendre en compte la hausse du nombre de boursiers, à savoir +11 000 identifiés en juillet au niveau national.

Le deuxième paramètre pour 2016 à prendre en compte est la mobilisation de 1,33 million d'euros réalisé en 2015 sur notre fonds de roulement même si la note de présentation des débats d'orientations budgétaires indique que la revue des dépenses conduite depuis 2015 a permis d'objectiver la situation financière des universités et d'ajuster la contribution, en tout cas, de l'État, en conséquence.

Le dernier handicap qui rend encore plus difficile la construction de ce budget primitif, comme je vous l'ai souligné, est le passage de la réserve de précaution de 0,5 million d'euros à 1,1 million d'euros.

En conséquence, de manière à tenir compte de ces facteurs à la fois incertains et très négatifs pour l'essor des universités en général et qui vont impacter plus particulièrement le budget de notre établissement, l'équipe de gouvernance a donc poursuivi sa démarche raisonnée de manière :

- à maintenir un budget équilibré et contenir son évolution afin de ne pas tomber en déficit du fait d'un effet ciseau que je vous ai présenté au tout début de mon intervention,
- à maîtriser notre masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser très fortement sur notre budget,
- à maîtriser le coût de l'offre de formation mettant en place un nouveau dispositif de gestion des heures complémentaires,
- à soutenir les composantes et les laboratoires en dépit des réductions de recettes,

- à maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du Rectorat, et enfin

- à tenir compte de notre contribution au redressement des finances publiques qui, il faut le savoir maintenant, est désormais sanctuarisée dans l'attribution de notre dotation de fonctionnement et, bien évidemment, comme attendu, à tenir compte de la baisse de la dotation de fonctionnement.

Par ailleurs, nous avons souhaité mettre en œuvre dès l'exercice 2016 un certain nombre de dispositifs qui préfigureront la future organisation en mode GBCP. Pour rappel, notre université fera partie de la seconde vague de passage à la gestion budgétaire et comptable publique dont le terme est fixé au 1^{er} janvier 2017. Ces dispositifs sont tout d'abord, comme je l'ai évoqué précédemment, la réforme du modèle d'allocation des heures complémentaires et des vacances, la poursuite du processus de gestion de la formation continue dans les composantes qui s'est élargie en 2015. Il faut savoir qu'il y a huit composantes qui assurent la gestion de cette formation continue au lieu du SEFCA, à savoir SVTE, les IUT, l'UVV, Sciences et Techniques, l'ESIREM et l'ESPé. Et enfin, structurer les dépenses du domaine immobilier pour préparer la création d'un budget annexe immobilier au 1^{er} janvier 2017 qui préfigurerà à terme la dévolution de notre patrimoine.

Voyons donc en premier lieu les contraintes pouvant peser fortement sur l'équilibre financier de notre établissement avec tout d'abord la masse salariale. Si pour l'année 2014 nous avons eu une bonne nouvelle concernant l'évolution de la masse salariale en raison d'un changement de modalités de comptabilisation des passifs sociaux, il n'en demeure pas moins que notre masse salariale évolue en raison du glissement vieillesse-technicité, mais également en raison des recrutements programmés dans le cadre de la campagne d'emplois 2015-2016 qui porteront leurs pleins effets sur l'exercice 2016, d'une part, et dans le cadre de la campagne d'emplois 2016-2017 qui pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2016, d'autre part, ceci représentant près de 400 000 euros. Enfin, celle-ci doit tenir compte du maintien du taux de pensions civiles à plus de 74,6 % et de l'évolution du SMIC. Tout ceci, vous le voyez, aboutit à une augmentation de plus de 1,148 million d'euros contre 1,475 million d'euros en 2015, soit un différentiel de 327 000 euros.

La seconde contrainte pesant de manière importante sur nos recettes de fonctionnement est la réserve de précaution pour laquelle nous disposons jusqu'à maintenant d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Or, en 2015, notre établissement a eu une mauvaise surprise en constatant que l'État avait doublé la réserve de précaution en la faisant passer de 0,517 million d'euros à 1,081 million d'euros. L'équipe de gouvernance a donc pris l'hypothèse d'un maintien de cette réserve en 2016. Par ailleurs, il faut savoir que cette année encore nous avons contribué fortement au redressement des comptes publics de sorte qu'avec la réserve de précaution, notre dotation de fonctionnement a mécaniquement diminué de plus de 1,9 million d'euros. Ainsi, pour 2016, nous prévoyons que l'État gèlera ces dispositifs à leur niveau de 2015. Ce faisant, il prive notre établissement de 1,9 million d'euros, ce qui représente, vous le voyez ici en rouge, 10,40 % des crédits qui sont aujourd'hui délégués aux composantes et aux services.

Par ailleurs, la mobilisation du fonds de roulement imposée par l'État à hauteur de 1,1 million d'euros à l'université de Bourgogne, ainsi que le maintien de l'équilibre financier nécessiteront de forts arbitrages, qui ont nécessité en tout cas, vous l'avez voté précédemment, à l'occasion de ce BR3 que je vous ai présenté.

À cela s'ajoute comme chaque année une autre contrainte externe qui pèse sur l'université, à savoir le dispositif du FIPH qui sera appliqué pour la première fois dans sa totalité alors que les années précédentes, nous ne payions qu'un tiers. L'uB devrait contribuer pour 520 000 euros, ce qui génère, vous le voyez, une dépense supplémentaire de +345 000 euros par rapport à l'année dernière.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charges de service public, c'est-à-dire notre ex-DGF, risque d'être atone de sorte que l'exigence budgétaire nécessitera la plus grande prudence en matière de dépenses. L'analyse de ces déterminants conduit à penser qu'elle pourrait être réduite approximativement de 14 000 euros par rapport au niveau réel de 2015.

En résumé, l'augmentation des dépenses de masse salariale représente en 2016, vous le voyez, +803 200 euros, auxquels s'ajoute la non-compensation du FIPH, soit 345 000 euros de plus. Du côté recettes, viennent s'ajouter la réserve de précaution qui augmente de 500 000 euros et la diminution de la SCSP de 14 000 euros, soit au total, vous le voyez, 1 662 200 euros de moins par rapport à 2015.

Jusqu'à présent, nous avons réussi au cours des exercices précédents à équilibrer le budget de l'établissement en étant à la fois prudents et en maintenant et en développant des actions indispensables à l'essor de notre université, les deux dans un juste équilibre. Comme l'année dernière, en raison du manque attendu, vous l'avez vu dans la diapositive précédente, de près de 1,6 million d'euros, le poids bien évidemment de la prudence a été prépondérant dans le choix de nos actions pour ce budget primitif 2016, mais nous nous sommes efforcés, en tout cas dans la mesure du possible, de tenir compte des besoins indispensables au fonctionnement de nos composantes et services qui font un travail remarquable pour que l'établissement puisse maintenir, en tout cas, son équilibre budgétaire.

Voyons tout d'abord les différents choix stratégiques en commençant tout d'abord par la recherche où nous avons, depuis le début du mandat du Président, honoré l'engagement de soutenir les laboratoires de recherche, lesquels se trouvent parfois dans une situation particulièrement difficile dans cette période où l'État mais également nos principaux financeurs dont la Région ou l'Europe réduisent leurs crédits de manière importante. Donc pour cette quatrième année, nous avons réussi à maintenir une enveloppe financière, vous le voyez, à hauteur de 5,124 millions d'euros.

Comme vous l'avez vu précédemment, notre enveloppe de fonctionnement attribuée par le ministère ne nous permet pas de lâcher du lest sur le fonctionnement de nos structures. Aussi, nous avons décidé de maintenir le montant de la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes pour toutes les acquisitions sur ressources propres, soit une enveloppe budgétaire de 400 000 euros, cette aide étant déléguée dès le budget primitif et non plus en cours d'année depuis 2014.

Toujours dans cet esprit de soulager les charges pesant sur les composantes, nous avons renouvelé la prise en charge en centrale de la gestion des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 70 000 euros.

Autre choix stratégique important et qui, là encore, était un engagement fort de notre Président, à savoir de maintenir notre offre de formation et, de ce fait, de ne pas fermer des formations et des parcours durant le contrat quadriennal. C'est un point fondamental que je souligne car, comme vous le savez maintenant depuis l'année dernière, un certain nombre d'universités ont choisi de fermer certaines de leurs formations ou certains de leurs parcours pour faire face à la baisse de la

dotation de fonctionnement qui s'est imposée à nous tous, établissements du supérieur, dès 2015 et qui va se poursuivre pour l'année à venir.

Malgré les faibles marges de manœuvre dont dispose l'équipe, nous avons souhaité maintenir des dispositifs en direction de la pédagogie. Ces dispositifs sont notamment le PRL3, avec notamment une enveloppe de 125 000 euros pour le tutorat d'accompagnement, le C2I2E pour 20 000 euros, le CLES pour 30 000 ou encore le semestre rebond dont les crédits sont désormais inclus dans le montant qui est dédié au financement de l'offre de formation, soit, en tout cas vous le voyez, une enveloppe financière pour 2016 de 200 000 euros.

Bien entendu, comme chaque année, il est envisagé de maintenir l'enveloppe destinée aux équipements pédagogiques financés à parité avec le CRB soit un volume financier de 400 000 euros.

Toujours dans le cadre de la formation, la poursuite d'actions engagées telles que les masters internationaux que je mentionne, mais vous savez que désormais, la nouvelle comptabilisation de l'offre de formation intègre le financement de quatre enseignements internationaux à la rentrée 2016 et, par ailleurs, six bourses devraient être financées.

Le maintien ensuite de la liaison lycées-université qui permet de consolider notre attractivité au niveau régional avec le maintien d'une enveloppe de 5 000 euros.

Et puis en 2016, de nouveaux PPI votés au printemps 2015 connaîtront leur plein essor. Il s'agit essentiellement d'opérations votées dans le cadre du CPER. Tout d'abord, vous le voyez ici, le PPI Pharmaco-imagerie destiné à l'extension d'un bâtiment dédié à celle-ci engageant 1 million d'euros de la part de l'uB pour une enveloppe globale de 2,750 millions d'euros. Ensuite, le PPI Learning Center avec 1 140 000 euros de financement uB pour une enveloppe de 8,5 millions d'euros. Et le PPI Carte multiservice où l'uB finance 700 000 euros sur une enveloppe de 1,7 million d'euros.

Par ailleurs, l'établissement a décidé de financer deux opérations de grande envergure qui nous sont apparues, en tout cas, essentielles pour notre université. Tout d'abord, l'accessibilité handicap en ouvrant en 2015 une enveloppe de 2 millions d'euros financée à hauteur de 50 % par l'État. La deuxième opération concerne des opérations de sécurisation. Il faut rappeler ici qu'un travail extrêmement long et lourd a été engagé depuis maintenant plus d'un an sur la sécurisation de la ventilation et du traitement de l'air. L'enveloppe de 3 millions d'euros est financée également à parité avec l'État... M. Rollin voulait intervenir peut-être à ce moment-là.

M. J.-E. Rollin.- Non mais c'est simplement une précision. Sur l'enveloppe accessibilité handicap, c'est pour le programme qu'on a déjà voté précédemment sur neuf années. Vous venez de dire qu'il y en avait 50 % qui seraient pris au moins sur la première année. Sur les 2 millions, l'État mettrait 1 million.

M. Delmas.- 50 %, c'est ce que j'ai précisé. Oui.

M. J.-E. Rollin.- D'accord. On a l'engagement de l'État ? Parce que la dernière fois, on ne savait pas. Puisqu'on sait que cette enveloppe budgétaire de l'État n'est pas très élevée non plus au niveau du ministère. Donc on a l'engagement qu'il y aura 1 million que l'État mettra.

M. Delmas.- On n'a pas l'engagement. On espère qu'il y aura 50 % de l'État. Mais nous avons...

M. J.-E. Rollin.- Vu l'enveloppe globale qui est dédiée à l'ensemble de cette opération puisque cela ne concerne pas que les établissements, est-il prudent de prévoir que l'État va mettre 50 % sur 2 millions ?

M. Delmas.- Lors du conseil où nous avons présenté justement ce PPI que vous aviez voté, en fait, nous avons bien précisé que l'État pouvait se désengager, mais qu'il apparaissait, en tout cas, ici pour l'ensemble des membres de la communauté, important que l'université de Bourgogne puisse s'engager dans cette démarche. Effectivement, si l'État se désengage, il n'y aura certainement qu'une partie qui pourra être réalisée en attendant que les fonds soient attribués là-dessus.

Le Président.- Sur les Ad'Ap, l'opération qu'on a validée lors du dernier conseil d'administration, l'engagement est bien de 1 million d'euros par an pendant neuf ans. Donc on a établi un séquençage du chantier Ad'Ap sur la base de 1 million d'euros par an pendant neuf ans. C'est ce million d'euros qui est notre participation dans le cadre du PPI. Si l'État vient abonder, tant mieux. Mais le calendrier a été voté indépendamment de l'intervention de l'État parce qu'effectivement, il y a assez peu de chance. On le demande parce qu'on est dans notre responsabilité de le demander mais, compte tenu de l'enveloppe globale nationale, il y a assez peu de chance qu'on puisse avoir 1 million d'euros.

M. J.-E. Rollin.- Non mais justement, c'est parce que je savais très bien que l'enveloppe est très basse et comme j'entendais dire qu'il y aurait 50 % de l'État, j'étais un peu surpris. Je pense que si déjà on est entre 10 et 15 %, on aura de la chance. Et encore. Parce que l'enveloppe est quand même très basse.

M. Delmas.- C'est une demande

M. de Mesnard.- En même temps, il n'y a aucune chance que l'État accorde quoi que ce soit si l'uB ne s'engage pas d'abord. C'est ça, l'idée.

M. Delmas.- C'est la même problématique pour le PPI Ventilation et Traitement de l'air où théoriquement, une demande a été également faite à l'État, mais il nous avait semblé également, le conseil d'administration ici, d'engager ces deux PPI qui semblent majeurs en tout cas pour notre établissement.

Dans tous les cas, il faut souligner que là encore l'amortissement de l'ensemble de ces programmes sera pris en charge en central.

Un autre impact financier qui est de première importance pour notre établissement est le financement en année pleine du partenariat public-privé « Campus innovant », ce qui a d'ailleurs nécessité des inscriptions budgétaires élevées lors du budget rectificatif n° 2 du fait de la budgétisation de la réception des bâtiments en mai et juin de cette année et qui concerne, vous le voyez sur cette diapositive, l'Institut Marey et la Maison de la métallurgie, l'espace Multiplex destiné à la vie étudiante, la Maison internationale des chercheurs et la rénovation thermique du bâtiment Mirande. Ce PPP représente une autorisation d'engagement notifiée par l'État en juin 2013 de 24,50 millions d'euros inscrits en dépenses et en recettes.

Il faut bien avoir à l'esprit que cette opération d'envergure est l'aboutissement d'un travail qui a démarré en 2011 et qui permet aujourd'hui de renforcer l'attractivité de notre campus classé meilleur campus où il fait bon étudier.

Toujours dans ces actions majeures que nous avons souhaité maintenir en dépit d'une réduction plus que significative, vous l'avez vu, de nos marges de manœuvre est l'engagement pris par le Président en direction du personnel de notre établissement dans la politique d'emploi qui se traduit par la poursuite de la déprécarisation du personnel de l'université de Bourgogne, conformément à la loi Sauvadet, et qui représente, en tout cas pour la campagne d'emplois 2015 et 2016, vous le voyez ici, 153 472 euros, soit pas moins de 16 emplois. Juste pour rappel, l'année dernière, c'était 177 000 euros, soit pas moins de 42. Mais...

M. J.-E. Rollin.- Je veux revenir sur cette question parce qu'on peut faire dire ce que l'on veut à tous les chiffres, mais à partir du moment où on annonce le coût de ces emplois à 153 000, je ne le remets pas en cause. Par contre, c'est une déprécarisation. Dedans, c'est quand même 16 emplois précaires que l'on retire. Donc il y a une masse salariale qui est retirée. Donc c'est ce différentiel qu'il aurait été intéressant de voir apparaître. Parce que le coût total de l'opération n'est pas de 153 000 euros puisque c'est une déprécarisation, c'est une titularisation... Enfin, ce n'est pas une titularisation, ce sont des personnes qui sont déjà contractuelles et qui passent, donc qui impactent déjà la masse salariale de l'université. Donc le différentiel n'est pas de 153 000 euros. Voilà ce que je voulais dire. C'est quand même une précision sur laquelle on a une grande différence d'interprétation avec le Président.

M. Delmas.- Ensuite, vient également... Pardon. Marie-France.

Mme Mathieu.- Étant donné que ce sont des emplois et des titulaires, cela devient une dépense permanente. Une dépense définitive. Alors que pour les contractuels, je comprends bien le différentiel, mais là il y a une stabilisation de la dépense. Comme vous le disiez vous-même, de toute façon, il y a création d'emplois.

M. Delmas.- Deuxième action qui se poursuit face aux exigences également administratives et techniques où on doit faire face également à un manque crucial de moyens financiers et humains, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une formation optimale de notre personnel sans quoi, bien évidemment, la bonne marche de notre établissement ne peut avoir lieu. Nous avons donc pris la décision de maintenir l'augmentation que nous avons décidée l'année dernière de 35,14 % en direction de la formation du personnel, portant ainsi à 240 000 euros l'enveloppe financière permettant justement une meilleure professionnalisation du personnel de notre université.

Des actions ponctuelles mais essentielles en termes de renouveau et d'attractivité pédagogique ont été également menées en 2015 et impacteront notre budget 2016. Les deux plus importantes sont, vous le voyez ici, le financement d'une nouvelle option à l'ISAT intitulée « Infrastructures et réseaux de transport », avec un financement par l'établissement de 100 000 euros.

L'ouverture également du département Génie civil à Auxerre pour cette rentrée universitaire, avec une enveloppe... J'ai un décalage, pardon... La création

d'une enveloppe pour le développement de formations hybrides en lien avec le CFOAD et les composantes, là encore pour un financement de 100 000 euros.

Enfin, comme je vous le disais, l'ouverture du département Génie civil à Auxerre à la rentrée 2015, pour une enveloppe de 400 000 euros qui avait été programmée, je vous le rappelle, dès le budget 2015 avec un accompagnement sur 2016 dans la détermination de la nouvelle modalité de calcul de l'offre de formation.

Il est simplement à noter que pour cette ouverture du département de Génie civil à Auxerre, l'établissement a perçu, dès décembre 2014, 500 000 euros pour financer, en tout cas, les premiers équipements.

Ainsi, lorsqu'on compile à la fois les choix stratégiques, les crédits engagés et les demandes formulées par les différentes structures de notre établissement à l'issue des DOM, nous arrivions en début de séminaire, vous le voyez ici, à un total des dépenses de 198,7 millions d'euros contre, ici en vert, 195,4 millions d'euros attribués en 2015, soit une augmentation de près de 3,3 millions d'euros. Or l'estimation précise des recettes faite par le travail remarquable du pôle Finances conjointement avec l'excellent travail qui a été réalisé par le pôle Pilotage et le pôle Ressources humaines montrait que nous ne pourrions espérer avoir plus que ce que nous avons eu cette année, à savoir ces 194,6 millions d'euros pour 2016.

Nous avons donc établi ou repris plusieurs grands principes afin de pouvoir arriver à l'équilibre budgétaire. Tout d'abord, comme nous l'avons établi depuis maintenant deux ans, le pôle Patrimoine ainsi que le PSIUN ont été traités de manière particulière afin de flécher correctement ce qui pourrait correspondre à de l'investissement et donc faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer uniquement de l'investissement.

Par ailleurs, il me semble important de vous signaler que des économies ont pu être réalisées en 2015 sur les marchés des fluides permettant ainsi de réduire de 306 000 euros l'enveloppe de fonctionnement du pôle Patrimoine tout en absorbant les dépenses liées au PPP « Campus innovant ». Il est à noter toutefois que le coût au mètre carré de la maintenance représente moins du tiers du montant préconisé par le ministère.

Le budget du PSIUN, lui, évolue légèrement à la hausse, vous le voyez, avec +20 000 euros supplémentaires.

Cette manipulation, finalement, permet de lâcher, si j'ose dire, un peu plus de lest pour le fonctionnement des autres structures puisque ce prélèvement, vous le voyez ici, sera pour le budget initial 2016 de 1,5 million d'euros pour le pôle Patrimoine et de 300 000 euros pour le PSIUN.

Le second grand principe est la reprise des quotes-parts de subventions en recettes de fonctionnement car, là encore, grâce au travail du pôle Finances, la prévision des recettes permet de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport aux années précédentes afin, d'une part, d'optimiser le modèle d'allocation des moyens affectés aux composantes et, d'autre part, à gagner en exhaustivité lors de l'étape de préparation budgétaire.

Par ailleurs, cela limite également l'effet d'aubaine du décalage entre l'amortissement et le fléchage car il existe, vous le savez, un décalage temporel entre le début de l'amortissement et le début de la reprise et qui, du coup, est calculée sur une durée plus courte que l'amortissement et génère de fait artificiellement un supplément de recettes pour les composantes.

Donc le montant est pour l'instant estimé, vous le voyez, à 2,797 millions d'euros, mais il pourra être revu pour faire augmenter la réserve de gestion fixée comme en 2015 à 680 000 euros, ce qui est relativement peu.

À cette recette vient s'ajouter l'inscription des recettes de TVA pour un montant de 300 000 euros.

Autre grand principe est l'identification du financement par les composantes. En effet, le nouveau mode de comptabilisation des heures complémentaires a conduit l'établissement à repenser son modèle d'allocation des moyens et, désormais, les composantes bénéficient d'un volume global d'heures, vous le voyez ici, de 377 680 heures destinées à assurer leur offre de formation. De fait, les heures autofinancées correspondant essentiellement à de la formation continue restent financées par les composantes qui flèchent les sommes subséquentes à l'unité budgétaire 77 qui assurera la mise en paiement des heures dues. Le montant de la recette, vous le voyez ici, est estimé à 2,485 millions d'euros.

Le cinquième et avant-dernier grand principe est, bien sûr, la fixation d'un seuil de masse salariale. Si l'année dernière, les prévisions de masse salariale avaient abouti à une augmentation de 4,5 % de la masse salariale, soit près de 7,1 millions d'euros supplémentaires, compte tenu des contraintes qui pèsent sur notre établissement, nous avons fixé ce seuil à 168,1 millions d'euros, soit une augmentation de 0,3 million d'euros pour ce budget initial 2016. Ces prévisions seront, bien entendu, enrichies au BI des financements sur ressources propres des composantes.

Cette première enveloppe de 168,1 millions d'euros concernant la masse salariale ne prend pas en compte les heures complémentaires et les vacances. Il convient donc de déterminer à quelle hauteur peut se monter cette nouvelle enveloppe des heures complémentaires et des vacances.

Comme il a été admis maintenant unanimement, les heures complémentaires et vacances sont rattachées à la composante pédagogique. Par ailleurs, les composantes doivent financer les formations continues qui bénéficient de droits d'inscription. La charge finançable par l'uB qui correspond à un périmètre revisité par rapport aux années précédentes sera donc, vous le voyez ici, de 5 645 870 euros et l'offre de formation financée par les composantes sera de 2 485 700 euros, soit un total de 8 131 370 euros, dont 3 811 969 euros d'heures complémentaires, 4 159 401 euros d'heures vacataires et 160 000 euros de crédits pédagogiques. Ainsi, vous pouvez constater sur cet histogramme que ce nouveau dispositif de gestion des heures complémentaires conduit à une augmentation de la formation financée par l'uB de +12,37 %, soit pas moins de 0,622 million d'euros supplémentaires en direction de la pédagogie, expliquée en partie par la modification du périmètre.

Donc si on récapitule ces prévisions pour le budget 2016, la masse salariale augmente de 0,70 % et la formation financée, elle, de 12,37 % pour aboutir, vous le voyez, à un total de 173 807 724 euros.

Ce qu'il est important de noter, c'est que les composantes qui ne respecteront pas l'enveloppe notifiée en heures et en euros pourront percevoir une avance qui sera remboursable soit sur 2016 soit sur la dotation 2017. *A contrario*, celles qui ne dépenseront pas toute leur enveloppe pourront faire, et cela est tout nouveau, de la fongibilité asymétrique à hauteur de 75 % des économies réalisées.

En ce qui concerne maintenant la dotation de fonctionnement de nos structures et services. En dépit de la diminution importante prévue de la part du ministère puisqu'on annonce à peu près -4 % et des dépenses qui ne sont plus compensées par l'État, nous avons fait le choix de maintenir une dotation de fonctionnement envers nos structures et services à 18,5 millions d'euros. Plus précisément, lorsque l'on regarde la répartition de ces crédits de fonctionnement,

nous avons essayé encore plus que l'année dernière de rationaliser, mais vous comprendrez bien que pour un paquebot tel que notre établissement, cela ne peut se faire qu'avec le temps. Je disais donc de rationaliser encore plus les moyens qui sont alloués à nos services, en particulier vous le voyez ici, sur le pôle Patrimoine et Logistique qui voit son enveloppe diminuer de 306 000 euros, soit près de 7 %, ceci ayant pu être réalisé notamment grâce à la renégociation du marché des fluides. Les services centraux qui, pour rappel, avaient été déjà très nettement baissés, souvenez-vous, près de 36 % l'année dernière, nous avons pour ce BP 2016 diminué seulement de 1 %, soit 17 000 euros, ce qui apparaît désormais raisonnable et il me semble qu'on ne peut guère mieux faire à l'heure actuelle.

Ces réductions importantes nous permettent vous le voyez, de redimensionner, et cela est un vrai choix politique de l'équipe de gouvernance, l'enveloppe à destination des composantes car certaines situations lors des DOM nous sont apparues très critiques et nous avons voulu, avec le Président, faire tout ce qui était possible pour pallier certaines de ces situations, bien évidemment dans les limites que vous connaissez malheureusement. Nous avons donc augmenté cette dotation de 464 200 euros, soit 9 % d'augmentation de la dotation de fonctionnement en direction des UFR, nous faisant passer de 5,148 millions à 5,612 millions d'euros.

Par ailleurs, grâce aux choix stratégiques qui ont été les nôtres et au formidable travail du pôle Finances qui, avec brio, a réussi à mettre en musique tout cela pour arriver à l'équilibre budgétaire, ce qui, souvenez-vous, n'avait pas pu être le cas l'année dernière (au CA de cette étape, il nous manquait encore 4 millions d'euros), nous avons décidé cette année de suspendre le prélèvement sur les ressources de taxe d'apprentissage, ce qui fera là encore un gain supplémentaire pour les composantes.

Si on effectue la synthèse de ce budget des composantes, on s'aperçoit que la répartition en termes de poids est sensiblement la même entre 2015 et 2016.

Nous arrivons ici à la répartition grandes masses de ce budget 2016 où côté recettes :

- les droits universitaires sont estimés à 4 260 000 euros,
- les transferts socles à 166 700 000 euros,
- les contrats doctoraux à 3 500 000 euros,
- la subvention de charges pour service public pour 18 315 000 euros,
- l'OCIM, toujours fléché, à hauteur de 500 000 euros,
- la réserve de précaution, je vous l'ai dit, qui augmentait, donc qui passait de 580 000 à 1 080 000 euros,
- les prélèvements à hauteur de 750 000 euros,
- les reprises de quotes-parts à hauteur de 2 797 723 euros,
- l'offre de formation financée par les composantes sur ressources propres à hauteur de 2 485 700 euros,
- les reversements pour 950 000 euros,
- les reversements ANR pour 350 000 euros,
- les recettes de TVA pour 300 000 euros,

soit donc un total pour la répartition grandes masses avec le prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 400 000 euros, de 200 291 648 euros.

Côté dépenses, la masse salariale, elle, se chiffre à hauteur de 168 162 054 euros :

- l'offre de formation financée par l'uB à hauteur de 5 645 670 euros auxquels vient de s'ajouter l'offre de formation à financer par les composantes, je l'ai

rappelé, 2 485 700 euros, soit un total pour l'offre de formation à financer pour 2016 de 8 131 370 euros,

- le pôle Patrimoine, lui, qui sera de 5 347 810 euros,
 - les services centraux dont l'enveloppe pour les comités de sélection pour 1 863 000 euros,
 - les UFR pour 8 450 981 euros,
 - les services communs et généraux pour 6 141 813 euros,
 - les crédits à répartir Recherche pour 988 000 euros,
 - les crédits à répartir autres pour 1 011 620 euros,
 - les crédits à répartir pédagogiques pour 355 000 euros, et
 - les crédits à répartir Pédagogie selon les nouveaux périmètres pour 195 000 euros,
- soit un total en dépenses de 200 291 648 euros.

À périmètre constant, si on enlève, bien sûr, les nouveaux périmètres pour la comptabilisation des heures, l'évolution entre 2015 et 2016 aurait été de 1,24 %.

Ce budget, bien sûr, se veut comme l'année dernière le plus honnête et, bien évidemment, le plus sincère possible, mais je vous le rappelle quand même et c'est important, nous ne disposons que d'une faible marge qui est à peu près de 0,4 % pour faire face aux imprévus, ce qui est très juste et, bien évidemment, nécessite la mobilisation de tous et surtout la vigilance de tous dans l'exécution car nous ne pouvons plus compter, en tout cas, sur les excédents des années antérieures.

Le Président.- Merci, Dominique. Tout ceci est ouvert à vos interrogations ou à vos commentaires. Qui souhaite engager le débat ?

Je vais peut-être commencer, Dominique, pour me joindre à toi pour remercier le pôle Finances et les équipes administratives pour la qualité du travail qui est fait et surtout la capacité à rechercher de façon incessante des solutions. On a besoin de cette recherche, de cette créativité, de cette ingénierie financière incessante pour trouver des solutions pour faire face à une situation qui est très contrainte. De fait, on engage cette année une réforme qui est importante, qui est la réforme dans la comptabilisation des heures complémentaires. Cette nouvelle façon de traiter les heures complémentaires nous dégage quelques marges.

Et ce que je voudrais dire, parce qu'au bout du compte, sur le plan politique, c'est peut-être ce qui me frappe le plus par rapport aux années précédentes, c'est que les marges qui sont disponibles cette année permettent de venir renforcer la formation tout en maintenant la sécurisation de la recherche tel qu'on l'avait décidé les années précédentes. En matière de formation, on fait sur cette année à venir un certain nombre de choix qui sont importants. On a vu qu'on s'était inscrit pour aider l'ISAT à mettre en place son nouveau département. On va continuer dans ce sens, bien entendu. Mais vous avez vu une chose qui est nouvelle et une décision qui est très récente et qui ne vous avait pas été présentée en septembre quand on avait fait cette première présentation, c'est de budgéter 100 000 euros pour permettre de développer de nouvelles techniques pédagogiques, d'hybridation pédagogique et d'hybrider le présentiel avec les formations à distance. C'est un effort financier supplémentaire que l'établissement va consentir pour moderniser notre pédagogie.

On disait en introduction de ce conseil, il y a quelques minutes, qu'on travaillait en matière de construction des maquettes pour la période 2017-2021 dans un cadre qui était très contraint, avec des enveloppes financières qui étaient, en gros, à la baisse, mais dans ce cadre-là, on rajoute 100 000 euros. Et ces 100 000 euros vont permettre aux équipes pédagogiques de financer. Parce qu'une

chose est de dire qu'on veut s'engager dans de la pédagogie hybride, une chose est de permettre aux équipes de construire les nouveaux enseignements. Il faut du temps pour cela. Il faut le financer. C'est donc le grand choix politique et pédagogique que l'on fait pour ce budget 2016. Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'éclairage.

Sinon, pour le reste, pas d'éléments véritablement nouveaux par rapport à début septembre, et surtout la présentation de Dominique est effectivement parfaitement claire.

Qui souhaite engager la discussion ? Non ? Pas de remarque particulière ? Cédric puis Pierre.

M. Clerc.- Juste pour constater que vu les charges qui portent sur l'établissement, dues à la situation de l'État... enfin, à ce que nous annonce l'État, cela devient quand même assez catastrophique puisque les marges de manœuvre, il n'y en a plus. On voit cet effet ciseau avec un point d'intersection qui se rapproche quand même assez rapidement.

Notre position par rapport à cela. Il y avait une manifestation la semaine dernière pour demander plus de moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche. Notre position sera de voter contre ce budget par principe, en rappelant que l'État n'honore pas ses engagements. Lorsque l'État annonce que l'enseignement supérieur et la recherche sont une priorité pour l'avenir aussi de notre pays et que derrière, il n'y a aucun accompagnement, on ne peut que s'opposer quand on fait le constat de la réalité.

Le Président.- Merci pour cette intervention. Pierre, tu veux intervenir.

M. Pellenard.- C'était des demandes de précisions sur le coût des masters en anglais. Il me semble qu'il y a une diapo qui est passée sur cet aspect-là.

M. Delmas.- Il est intégré maintenant, en fait, déjà dans le budget. Je l'ai simplement rappelé pour montrer que ce choix politique...

M. Pellenard.- Elle montrait... J'ai peut-être mal vu mais...

M. Delmas.- ... se perpétue dans le temps mais il est intégré dans l'offre de formation maintenant.

M. Pellenard.- D'accord, parce qu'elle ne montrait pas de coût. C'est pour cela.

M. Delmas.- Elle ne montre pas le coût, exactement. C'est un choix politique de l'avoir ajouté comme quelque chose qui est continu si vous voulez.

M. Pellenard.- A-t-on une idée de ce que cela représente ? Je crois que c'était autour de 20 000 euros dans la première mouture lorsque cela...

M. Delmas.- C'était 50 000 euros.

M. Pellenard.- Ou 50 000, je ne sais plus.

M. Delmas.- C'est quelque chose qui est maintenant intégré dedans.

Le Président.- Étant entendu que dans ces 50 000 euros, il y a le surcoût en heures, il y a les bourses qui sont attribuées puisque je crois qu'on finance deux bourses...

Mme Gigarel.- Deux cette année, quatre en 2015.

M. Delmas.- Cela fera six.

Le Président.- Cela fera six pour chacun des masters. Il y a également dans le surcoût le financement d'heures de formation en français langue étrangère pour que les étudiants qui ne sont pas francophones et qui viennent puissent aussi bénéficier d'heures de français. C'est tout cela qui est pris en compte dans la maquette de financement de ces masters. Ce que je dois dire, c'est qu'*a priori* on a quand même déjà quatre masters puisqu'on a ouvert le master BOP et le master de physique la première année, ils ouvrent à nouveau cette année. On ouvre cette année pour la première fois un master dans le domaine de l'interculturalité, c'est donc un troisième, avec l'UFR Langues et Communication. Et très probablement l'an prochain, le master Électronique ouvrira. J'ai vu Stéphane Binczak hier qui m'a confirmé qu'il sera probablement en situation d'ouvrir. C'est donc un effort qui est significatif. Mais avec déjà quatre masters en anglais, cela va venir donner un élan. Bien sûr, il faudra plusieurs années parce que cela ne se construit pas d'un coup de baguette magique. Il faut beaucoup de temps pour que les équipes pédagogiques tissent des relations avec leurs homologues dans les pays étrangers, mais quatre masters en anglais, c'est quelque chose qui va participer de la visibilité internationale de notre université.

M. Pellenard.- C'est bien, tu réponds à la deuxième partie de ma question qui était justement le nombre de masters enclenchés pour cette année et si on était sur une tendance positive du fonctionnement de ces masters. C'est le cas.

Le Président.- Oui, tout à fait. Et puis on verra. Donc comme le disait Dominique, l'idée est que ces masters deviennent des masters qui ne seront plus des moutons à cinq pattes de notre offre de formation, mais qui sont véritablement inclus dans notre offre de formation et dans les futures maquettes.

M. Pellenard.- J'avais une deuxième question, j'en profite, sur le PRL3. Tu as dit que cela concernait le tutorat d'accompagnement. Est-ce uniquement sur cela ou est-ce l'ensemble de la mesure PRL qui est préservé ?

Mme Gigarel.- « Et » le tutorat.

M. Pellenard.- D'accord, donc c'est « et ».

Le Président.- Merci. D'autres questions ou besoins de précisions sur ce budget, en tout cas sur les grandes masses financières Etat de 2016 ?
Monsieur Lépicié.

M. Lépicier.- Oui, c'est une interrogation. Vous annoncez effectivement, et l'université n'est pas la seule évidemment dans ce cas-là, une diminution globalement des dotations avec un différentiel d'à peu près 1 600 000 (c'est cela ?), sur le global. Vous annoncez un certain nombre de priorités qui, pour un certain nombre, sont des investissements je dirai également nouveaux. Je suppose que même si l'ingénierie financière fait des merveilles, à un moment, il doit y avoir des lignes qui doivent subir des baisses. À la lecture de ce tableau, elles sont difficiles à identifier comme cela. Quels sont les principaux points sur lesquels... Est-ce sur de l'investissement ? Est-ce sur une ligne de fonctionnement...

M. Delmas.- Une baisse importante, c'est notamment le pôle Patrimoine et Logistique où on a déjà moins de 300 000 euros. C'est une baisse qui est très importante. Ensuite, il y a des ajustements qui sont importants, notamment sur la reprise des quotes-parts. Et puis on a également, pour tout ce qui concerne certains investissements où on a déjà augmenté, par exemple sur la partie investissement dans le pôle Patrimoine également et dans le PSIUN, on a augmenté la partie prélèvement sur fonds de roulement. Ce qui permet également d'essayer de jouer sur ces écarts en diminuant pas forcément les autres grands objectifs, que ce soit la recherche qui est maintenue ou l'offre de formation également qui est augmentée même si l'offre de formation, qui augmente de 12 % vient également du recalcul en tout cas des heures complémentaires puisqu'il y avait également, vous savez, les systèmes de refacturation entre composantes qui engendraient un coût qui était extrêmement important puisque pour l'établissement... Je ne me souviens plus. Sylvie, vous pouvez nous rappeler, c'était un coût de combien, cette refacturation ?

Mme Gigarel.- Des heures complémentaires ?

M. Delmas.- Oui.

M. de Mesnard.- Le micro.

Mme Gigarel.- C'est 2 millions, 2 millions à 2,5 millions environ.

M. Delmas.- Donc il y a eu tous ces ajustements qui sont des ajustements parfois qui semblent très petits, mais qui, mis bout à bout, permettent de pallier en tout cas et de maintenir les actions majeures qui ont été engagées.

M. de Mesnard.- Sylvie Gigarel.

Mme Gigarel.- Je voulais juste préciser une chose par rapport à la réponse de Dominique. La baisse de plus de 300 000 euros sur le pôle Patrimoine a été rendue possible parce que derrière, il y a moins de charges du fait, en fait, des appels d'offres sur les fluides qui ont généré des économies cette année. Donc ce n'est pas une pénalisation du pôle.

Le Président.- Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Je profite de ce débat sur les orientations budgétaires 2016 pour faire une petite alerte sur le budget documentation numérique du SCD. Je ne peux pas faire un point consolidé à ce stade, mais il y a une grosse

augmentation déjà sur ce budget 2015 qui risque fort d'augmenter sur le budget 2016, avec l'augmentation traditionnelle de ce poste qui est toujours autour de 6 % par an, et le change euro-dollar qui nous a été assez défavorable cette année et qui risque de l'être encore l'année prochaine. Du coup, en 2015, il avait été décidé de ne désabonner aucune ressource en documentation Recherche. Mais là, je crains que l'on ne soit dans cette perspective pour 2016 et je voudrais bien faire un petit point en commission Recherche avant la fin de l'année pour expliquer cela parce qu'on risque d'être dans une situation difficile. Là, nous avons une dernière facture à régler sur cette année qui risque de nous amener à un déficit sur l'année 2015.

Le Président.- On regardera cela. Merci. Oui ?

Mme Cluzel.- Excusez-moi. Juste pour porter la parole des étudiants. Au niveau de cette baisse des dotations de l'État, on souhaitait faire remarquer, comme vous l'avez fait également, qu'on regrette terriblement cette baisse de dotation. Les étudiants sont touchés et inquiets. On comprend que ce n'est pas la responsabilité de l'université et que la gouvernance fait du mieux qu'elle peut pour agir en conséquence. Mais on s'inquiète parce qu'il y a de plus en plus d'étudiants, il y a un budget de plus en plus serré et si le gouvernement pouvait agir en conséquence, ce serait bénéfique pour tous.

Le Président.- Merci, c'est certain. D'une certaine façon, et on le voit à travers les premières diapos qu'a présentées Dominique, on voit bien que le différentiel de fin d'année se réduit. On voit que cet effet ciseau inmanquablement surviendra et on a le sentiment, en tout cas c'est le sentiment que j'ai, que l'on est au bout d'un modèle économique de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et que de petit miracle en petit miracle et de rigueur en rigueur, il y aura inévitablement des limites à ce qu'on pourra ménager comme marge en gérant bien, en réduisant les coûts des fluides. Et encore suffira-t-il peut-être d'un hiver un peu plus froid pour que nos économies sur les fluides soient moins marquées et qu'au bout du compte, si le modèle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche reste tel qu'il est avec, en plus, tu as raison, des flux d'étudiants qui sont à la hausse et qui vont continuer d'être à la hausse, on voit avec inquiétude les années qui viennent. C'est clair. Il est tout à fait clair que même en gérant bien, la capacité de bonne gestion que l'on a, va, à un moment donné buter contre cette réalité.

Ce qui fait, on le dit d'ailleurs, et je le dis depuis plusieurs années, qu'on n'est malheureusement pas en situation de faire un pilotage pluriannuel, d'avoir une vision, d'avoir une prévisibilité pluriannuelle de notre situation budgétaire. Et en fait, vous voyez bien que d'année en année, on pilote pour l'année suivante, mais qu'on a de très grandes difficultés à appréhender ce qui se passera, pour l'heure pour 2017. En toute honnêteté, je suis absolument incapable de faire une prospective de ce que sera la situation financière et de ce que seront nos marges et nos possibilités. Donc il faut que l'on essaye le plus intelligemment possible, d'année en année, de gérer bien, tout en gardant nos ambitions pour la recherche et pour la formation parce qu'on est là pour cela, pour faire de la recherche et pour faire de la formation. Pour l'instant, on y arrive, mais sans réelle garantie que ce sera le cas à long terme.

Ce que je vous dis n'est pas propre à notre université, vous le savez bien. La situation est difficile pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le ministre, je pense, a pris une conscience aiguë de cela. Il

cherche également des solutions. Je pense qu'il ne les a pas trouvées. En tout cas, ce qu'il nous a clairement dit quand il a rencontré la CPU à l'occasion du dernier séminaire, c'est que le budget de l'année 2016 ne se jouerait qu'à la fin de l'année 2016. Ce qui veut dire qu'il ne considère pas que le budget prévisionnel résume la totalité des ressources qui pourront être disponibles pour les universités et qu'il se donne toute la durée de l'année 2016 pour aller chercher de nouvelles ressources pour venir abonder le fonctionnement de son ministère. Je crois qu'on ne peut que tous espérer qu'il réussira.

Je sais qu'une des pistes qui sont explorées est de reventiler vers les universités un petit pourcentage du budget de la formation continue, de la taxe d'apprentissage. C'est sûrement une possibilité intéressante. Je ne suis pas sûr qu'on puisse la mettre en place en un an.

Pour le reste, ce que je pense avoir compris, c'est qu'au niveau national, il manquait 300 millions d'euros pour le budget 2016. Pour l'instant, on a trouvé 165 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'il en reste encore 135. En tout cas, il reste encore un déficit de financement, en tout cas une masse de 135 millions d'euros pour laquelle il n'y a pas de visibilité sur les ressources qui vont permettre de l'équilibrer. Voilà, en gros, le contexte dans lequel on est et dans ce contexte-là, le budget que Dominique vous présente est un budget qui est honnête et sincère, compte tenu de ce que sont nos ressources.

Cédric.

M. Clerc.- Je voulais intervenir sur la ligne du FIPHFP parce que si jusqu'à maintenant cela ne représentait peut-être pas une somme si importante que cela, aujourd'hui on l'a peut-être multipliée par 4, en gros. Par 3,5, on va dire. Qu'est-ce que l'université met en œuvre pour voir ce don au FIPHFP diminuer ? Y a-t-il des actions ?

M. J.-E. Rollin.- C'est une amende. C'est différent.

M. Clerc.- Oui, ce don, cette amende...

M. J.-E. Rollin.- C'est une amende.

M. Clerc.- A-t-on une politique volontariste pour...

Le Président.- Samuel, peux-tu dire quelques mots sur la politique qu'on mène ? Rapidement.

M. Mercier.- C'est vrai qu'on sort de l'examen financier du budget et qu'on explore cette fois la dimension RH. En termes de handicap, oui, on voit bien qu'on se retrouve à ce niveau-là. La politique handicap à l'université s'est structurée depuis quelques mois. Les considérations en termes d'attraction ou de rétention du personnel handicapé ne sont pas récentes. Cela fait, bien sûr, plusieurs années que c'est une préoccupation majeure. Les enjeux sont complexes parce qu'il faut que l'on incite les personnels de l'université qui pourraient être déclarés travailleurs handicapés à faire connaître cette situation à l'université. Ce n'est pas toujours évident. Certaines personnes ne le souhaitent pas. Il y a parfois une crainte encore d'être stigmatisé. Donc il y a de la sensibilisation qui est faite, mais on ne peut pas forcer les personnels à mettre en avant leur propre handicap.

Par ailleurs, il y a effectivement une politique où le handicap fait partie d'un ensemble de mesures de sensibilisation qui entre dans le cadre des missions de notre chargé de mission Diversité et Égalité puisque cela renvoie aussi aux responsabilités sociales de l'université. Donc cela fait bien évidemment partie des volets qui peuvent être développés. L'idée est de pouvoir également, peut-être davantage que par le passé, faire appel à des prestataires qui peuvent eux-mêmes embaucher des personnels handicapés pour certains types de prestations. Donc l'ensemble de ces volets doit se combiner pour améliorer tout cela.

Maintenant, atteindre l'obligation légale n'est pas forcément évident. Les personnels ne sont pas forcément renouvelés de façon suffisamment importante chaque année pour qu'on puisse garantir très vite en termes d'objectifs qu'on atteigne ce chiffre. Ce qui explique la situation actuelle, en fait.

Je me souviens que cela a été abordé, il y a plusieurs années, lors d'un des tous premiers CA de notre mandature, et on a encore les mêmes préoccupations, c'est-à-dire qu'on est bien conscient de la nécessité de tenter, en tout cas de réduire cette indemnité, mais ce n'est pas forcément évident de se donner pour objectif d'atteindre la donnée souhaitée en quelques années, alors qu'on n'a pas forcément tout sous contrôle comme pour, d'ailleurs, pas mal d'autres éléments qui ont été évoqués ici. Donc une sensibilisation importante. Une conviction importante. Un schéma directeur handicap qui s'est structuré finalement de façon assez récente en lien avec les dispositions légales qui nous incombent et on peut imaginer à terme effectivement une meilleure prise en compte et un renforcement de l'intégration des personnels handicapés même si je crois que depuis quelques années, des efforts significatifs ont été faits.

Vous savez aussi que cela renvoie aux discriminations dont les personnels handicapés sont victimes et souvent parce qu'il y a un niveau de diplôme qui est très inférieur au reste de la société. Quelque part parfois, une autodiscrimination, un isolement fort. On a mis en place depuis plusieurs années, avec notamment le directeur du pôle Handicap, Éric Cormery, des événements qui visent à améliorer la perception par l'ensemble des employeurs du statut d'handicapé.

On a aussi des actions qui s'éloignent cette fois des aspects purement financiers, mais d'accueil d'étudiants handicapés. On a pu parfois se rendre compte que ce n'était pas toujours simple de faire en sorte que l'accueil se fasse de la meilleure manière possible, mais on a aussi un plan d'accessibilité qui se met en place. On l'avait examiné, je crois, lors du dernier conseil d'administration.

Le Président.- Merci, Samuel. D'autres remarques ? Si vous n'avez plus de remarque, je vais soumettre ce budget 2016 à votre approbation.

Qui s'oppose à ce budget 2016 ? Trois oppositions.

Qui s'abstient ?

Qui souhaite ne pas participer au vote ?

Merci infiniment.

18 voix pour, 3 voix contre

Ces éléments seront maintenant transmis aux composantes et on pourra agréger les ressources propres pour un vote final de notre budget au mois de décembre.

On a quelques tarifs et subventions à voter, Louis.

3. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Il y a le document « Diverses questions financières ». Donc essentiellement des tarifs, subventions et dons. Je pense que vous l'avez tout reçu.

Y a-t-il des remarques à ce propos ? Des observations ? Des questions ?

Je pense qu'on peut donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

21 voix pour (unanimité)

4. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Ensuite, il y avait un très court tableau de sorties d'inventaire. Seulement trois sorties d'inventaire. De la même manière, vous l'avez reçu.

Y a-t-il des questions ? Des observations ? On va donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci. On a aujourd'hui un ordre du jour important en termes de présentation des travaux du Comité technique. Je vais laisser la parole à Samuel pour vous en faire la présentation.

III) Travaux du Comité Technique (CT) du 12 octobre 2015

1. Plan de formation des personnels

M. Mercier.- Bonjour à tous. Je vous propose de suivre l'ordre du jour pour le compte rendu des questions du comité technique.

Donc le premier point est relatif au plan de formation des personnels. Chaque administrateur a pu prendre connaissance d'un bilan qui a été présenté au comité technique. Donc le bilan de l'activité 2014. C'est un document de synthèse en quatre ou cinq pages. Bien sûr, je ne pourrai pas y revenir en détail au moins en termes de présentation, mais vous êtes tous disposés éventuellement à le commenter si certains éléments ont pu vous interpeller.

Ce bilan fait état d'un ensemble de données intéressantes sur la formation à l'université en 2014, notamment si vous regardez la fin, 2 778 inscrits, 2 195 présents, un volume horaire d'un peu plus de 15 000 heures pour vous donner une idée de ce que cela recouvre, un absentéisme en fonction des types de formation qui reste relativement important mais qui est lié parfois au fait que certaines formations tombent à un mauvais moment. Lorsqu'on s'inscrit pour préparer un oral mais qu'on n'est pas admissible, on n'a plus forcément un intérêt à

suivre la formation. Donc une certaine déperdition entre les intentions et les formations réalisées.

Au cours du comité technique, un certain nombre de questions avec des débats ont pu avoir lieu pour commenter certaines évolutions, notamment le pourcentage de personnes inscrites à ces formations, les différentes formations proposées, etc. Ça, c'est le premier document qui est à combiner... Ça, c'est le projet... Qui est à combiner avec le programme.

Donc deuxième volet. Cela ne va pas être facile de le lire, mais chacun a eu le document aussi. Vous avez le plan de formation, la proposition, en tout cas, du programme de formation des personnels pour l'année à venir. Cela permet de reprendre dans le détail l'ensemble des formations qui sont proposées pour les personnels de l'université.

Par rapport au document que vous avez pu recevoir lorsque le mail vous a été envoyé, il faut faire état de deux modifications. Les travaux du comité technique ont permis d'améliorer la proposition avec deux points à noter concernant... Il n'y a pas de pagination... C'est la page 5, dans « Renforcement des compétences » qui concerne... Qui concerne l'adaptation au métier, je crois... Non, c'était le I-A « Adaptation au métier »... Oui, c'est cela.

Donc il y a une formation qui s'appelle « Initiation à la démarche qualité ». Lors du comité technique, il a été évoqué le fait que les personnels de catégorie C pouvaient très bien s'inscrire à ce type de formation et bénéficier d'une initiation à la démarche qualité. Donc nous proposons d'ouvrir cette formation à tous les personnels de toutes les catégories de l'université, donc A, B et C.

Par ailleurs, assez régulièrement, vous avez un volet en jaune qui indique que toute formation correspondant à un besoin mis en avant par un responsable de service, un responsable administratif ou un directeur de composante peut s'ajouter à ces propositions. Donc nous souhaitons, suite à un échange lors du comité technique, ajouter la mention « directeur de laboratoire » comme cela a été suggéré.

Nous avons aussi discuté, au-delà de ces deux modifications, de certains problèmes liés aux dates de formation qui peuvent être jugées tardives, mais en l'état, et compte tenu des contraintes qui ont été précisées, notamment par le CIPE, cela n'appelle pas à des modifications. Notamment, si vous voyez la première ligne sur les formations qui s'adressent aux nouveaux enseignants, formations spécifiques, le mois de décembre peut paraître un peu tardif. Mais après échange, le CIPE a indiqué que c'était à cette période que les nouveaux recrutés étaient davantage disponibles qu'au tout départ lors de leur prise de fonction et qu'en fait, même s'ils ont déjà eu quelques semaines d'expérience d'enseignement, ce type de formation permettait de les aider à mieux prendre en compte leur mission d'enseignant dans ce cas précis.

Voilà pour ces documents et l'ensemble du volet plan de formation, le bilan de l'année 2014 et le projet de la prochaine offre de formation pour nos personnels.

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous revenir sur certains aspects qui ont été présentés ?

Monsieur Rollin.

M. J.-E. Rollin.- Puisqu'on a vu précédemment le budget, j'ai une question parce que je ne l'ai pas vu au budget et c'est après que j'y ai pensé en préparant ce CA. On a le budget complet de la formation des personnels. Par contre, un certain nombre de formations sont ouvertes à des personnels des grands organismes présents sur notre campus. Je suppose qu'ils reversent une quote-part par rapport à

cela. Ce serait intéressant quand même d'avoir dans le tableau la participation parce que certaines formations, je le dis en particulier, par exemple, l'Expérimentation animale a été complètement... enfin, pas complètement mais en très grande partie occupée par des personnels du CNRS et de l'INSERM, ce qui fait que les personnels de l'uB, quand ils ont voulu s'inscrire, on leur a dit qu'il n'y avait plus de place. Il faut savoir que c'est problématique parce que nous-mêmes, quand on s'inscrit en tant que personnels de l'uB dans des formations CNRS, jusqu'à maintenant, on n'en a pratiquement pas obtenu parce qu'il n'y a pas la réciprocité... Enfin, il devrait y avoir la réciprocité, mais nous n'avons pratiquement pas accès puisqu'ils remplissent déjà prioritairement avec tous leurs personnels avant de nous laisser de la place s'il y en a. C'était aussi de savoir le coût que nous reversent ces formations, et attirer l'attention qu'il est utile que certaines formations soient mises en commun avec les grands organismes. Cela ne serait pas judicieux justement de multiplier les coûts de formation de chaque organisme, mais en même temps, qu'on fasse attention à ce que les personnels puissent aussi accéder à des formations effectuées au sein de leur propre établissement.

M. Mercier.- Merci. C'est une très bonne remarque. Par contre, je n'avais pas connaissance des difficultés que l'ouverture de la formation à des personnels hors université avait pu générer, notamment cette année, sur les inscriptions. Je dois dire que je n'ai pas non plus connaissance, parce que c'est une question assez technique et précise, de la façon dont le financement a pu s'effectuer. Je ne sais pas si Marie-France Mathieu, si, du côté de la Direction générale, on a des éléments là-dessus. Je me souviens que cela avait été évoqué, je pense, sans doute lors d'un précédent CT l'an passé. On avait évoqué cette question. Mais j'avoue ne pas avoir d'élément chiffré qui permettrait de répondre précisément à cela. C'est un point qu'on va noter pour voir. C'est dommage qu'on n'ait pas évoqué cela en comité technique parce qu'on aurait pu demander directement à Valérie Brochot comment cela fonctionnait et quelle était la part des personnels hors université qui assistaient aux formations.

M. J.-E. Rollin.- Justement, cela date d'entre les deux pratiquement puisque j'ai discuté avec certains collègues, les personnels techniques en particulier, qui sont dans la phase d'évaluation avec le HCERES où, dedans, il y a un comité qui souhaite rencontrer un certain nombre de personnels techniques dans chacun des laboratoires. Et ces personnels, quand ils posent les questions, c'est finalement une des questions des personnels de l'uB qu'ils posent, c'est de dire que, nous, il n'y a pas la réciprocité avec les organismes de tutelle, les autres organismes auxquels on est rattaché et que cela pose problème parce qu'ils se disent que d'un côté, ils viennent dans nos propres formations et qu'on ne peut pas en avoir de l'autre côté. C'est pour cela que la question est venue entre les deux et que...

M. Mercier.- Oui, d'accord.

M. J.-E. Rollin.- ...Ce n'est pas une critique. C'est une interrogation par rapport à ce niveau-là. Et je pense que c'est aussi intéressant, justement dans le cadre de ces comités d'évaluation, que la gouvernance de notre établissement fasse aussi le point avec les autres organismes pour dire qu'on veut bien la réciprocité, mais qu'il y ait une véritable réciprocité.

M. Mercier.- Très bien, merci. Cédric Clerc, je crois.

M. Clerc.- Je n'étais pas physiquement au CT, mais il me semble qu'il a été évoqué le problème de stage de langue, notamment d'anglais, qui est présent pour les enseignants et qu'on ne retrouve pas proposé pour les personnels BIATSS. Il y a, par exemple, pour la formation des enseignants, vous avez « formation stage intensif anglais ». Il me semble qu'il y a quelques années, il était proposé des formations en langues aussi pour les personnels BIATSS. Cela me semble assez opportun de maintenir ce type de formation puisque des collègues sont aussi amenés à relire de plus en plus des documents, que ce soit en anglais, ou même à produire en anglais. Donc je pense que la proposer et, s'il y a des candidats, pouvoir la maintenir.

M. Mercier.- À ma connaissance, il y a les deux volets, mais effectivement, le contenu des formations est différent. C'est-à-dire que le stage intensif d'anglais, en fait, est davantage orienté recherche. Ce n'est pas orienté enseignement. Donc au cours de la semaine intensive, l'idée est de permettre à la personne qui suit la formation de présenter les résultats d'un papier scientifique le vendredi après-midi, de se faire filmer et ensuite d'avoir un retour. Donc il est orienté sur ce type de prestation, pas sur l'enseignement en anglais.

Par contre, concernant les personnels BIATSS, il est présenté... Vous l'avez quasiment à la fin du document. À l'avant-dernière page, il y a les langues étrangères. Donc des cycles thématiques « Accueil », « Courriels », « Appels téléphoniques », avec deux niveaux, faux débutants et intermédiaires. Mais cela renvoie effectivement à un contenu différent et peut-être faudra-t-il regarder en fonction des besoins exprimés par les personnels s'il faut faire évoluer ce type de contenu. Mais la formation existe bel et bien. Elle n'a pas disparu. Elle ne concerne pas que les enseignants.

Finalement, on parle de deux philosophies différentes entre le stage intensif d'anglais pour l'anglais scientifique. Ici, c'est davantage tourné vers le travail de secrétariat pour une dimension internationale et, avant tout, on l'imagine bien, en anglais.

Le Président.- Mais effectivement, on en a discuté sans l'acter, mais on peut l'acter aujourd'hui en CA, c'est nous qui sommes décisionnels, la possibilité qu'effectivement, pour des ingénieurs de recherche, les formations à l'anglais scientifique soient ouvertes. Cela n'avait pas été formellement acté, mais c'est une chose que l'on peut... Si les membres du conseil d'administration en sont d'accord, on peut parfaitement l'acter aujourd'hui. C'est vrai que cela a du sens. Cela a beaucoup de sens.

M. Clerc.- On ne va peut-être pas l'ouvrir tous les ans, mais...

Le Président.- Mais qu'à la demande et si...

M. Clerc.- ...S'il y a suffisamment de potentiel.

Le Président.- Tout à fait. On peut parfaitement acter cette évolution. Tout à fait.

M. Clerc.- Je me suis peut-être trompé encore, mais je vais intervenir sur un autre un point. Pareil, une formation qui était réservée plutôt visiblement aux enseignants sur la programmation MATLAB initiation Linux. Ce genre de choses. Dans la rubrique « Informatique scientifique ». De la même manière, je pense qu'il y a des personnels, peut-être essentiellement ITRF, techniques, qui peuvent être aussi intéressés par l'initiation à MATLAB notamment, de ce que j'ai pu recueillir un peu comme avis.

Le Président.- Mais là, c'est marqué « utilisateurs ». Ce n'est pas spécifié « enseignants » ou...

M. Clerc.- Oui... Enfin, c'est dans la rubrique « Formations collectives personnels enseignants ». C'est pour cela que je me permets de...

Le Président.- Oui, c'est vrai. Exact. Parce que, pour le coup, ce n'est pas spécifié « enseignants » dans le tableau.

M. Clerc.- D'accord.

Le Président.- Donc là-dessus...

M. Clerc.- Là-dessus c'est ouvert... ?

Le Président.- Oui, c'est ouvert.

M. Clerc.- OK.

Le Président.- On peut le spécifier, mais c'est par opposition à « enseignants » sur certaines lignes. Là, c'est marqué « utilisateurs ». Je pense que cela sous-entend bien que tout utilisateur de MATLAB, qu'il soit enseignant ou pas, a vocation à suivre ces formations.

Y a-t-il d'autres points qui ont attiré votre attention ?

M. Clerc.- Oui, j'avais juste une demande de précision pour les personnels de l'AENES, une formation pour le dossier RAEP. Je pense que c'est celui-là. Le document n'est pas très lisible. « Examen professionnel » avec un astérisque qui renvoie à la précision « sous réserve d'ouverture de concours ». Je voulais savoir si c'était sous réserve d'ouverture de concours au niveau académique ou national. Qu'on ne soit pas restreint puisque certains collègues peuvent préparer des concours dans d'autres académies. Je ne vois pas trop l'intérêt de « sous réserve d'ouverture de concours ».

Mme Mathieu.- Effectivement, il faut laisser la possibilité aux personnes de pouvoir passer le concours également dans d'autres académies. Donc c'est vrai que j'aurais tendance à proposer de retirer la mention.

Le Président.- Donc si on résume les évolutions de ce document par rapport à celui qui a été adressé pour la préparation de ce CA sont le fait que :

- l'on ouvre la formation « Initiation à la démarche qualité » aux personnels de catégorie C,

- les formations en anglais scientifique puissent être ouvertes à des ingénieurs qui ont effectivement une activité scientifique,
- l'on supprime cette mention « sous réserve de concours », et
- l'on précise bien que pour MATLAB, l'accès est possible à toutes les catégories de personnels qui utilisent MATLAB.

Et sous réserve de ces évolutions par rapport au document... En fait, le document qui vous est adressé est celui qui a été adressé au comité technique également. On avait adressé le même document. Donc sous réserve de ces modifications, y a-t-il d'autres propositions ? Non ?

Peut-on valider ce plan de formation ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Très bien.

21 voix pour (unanimité)

M. Mercier.- En comité technique, il y avait eu unanimité pour.

Le Président.- Tout à fait. Oui, absolument.

M. Mercier.- Cela me donne l'occasion aussi de remercier, bien évidemment, le service Formation pour l'ensemble de ce travail.

2. Charte de gestion des agents contractuels

M. Mercier.- On passe au point 2 qui concerne la proposition d'une charte de gestion des agents contractuels à l'université, des agents BIATSS. Cette charte qui vous est proposée, ce projet de charte fait suite à un cycle de rencontres et à un groupe de travail dédié qui a regroupé les représentants des organisations syndicales, le service BIATSS, le DRH et moi-même. Nous avons organisé plusieurs rencontres. Nous avons pu mettre en place un certain nombre de dispositifs, notamment concernant l'évaluation des contractuels, la mise en place d'un plan de carrière pour les personnels contractuels.

Ici, c'est un point qui avait été évoqué au tout départ, il y a plusieurs mois à présent, c'est l'idée de pouvoir mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques autour de la gestion des personnels contractuels, que le document puisse servir d'information pour l'ensemble des parties en présence, des agents eux-mêmes, qu'ils puissent savoir comment ils vont être traités dans l'université. Des responsables administratifs également. Cela permet en tout cas de donner un certain nombre de points de repère. Cela permet aussi de concrétiser la volonté de l'université d'accompagner ces agents contractuels de façon à leur permettre de faire en sorte que leur passage à l'université peut être soit un tremplin vers d'autres organisations soit l'occasion pour eux d'être ensuite stabilisés en cas de réussite à concours, etc.

Là encore je ne vais pas vous en faire lecture, je vous en épargne une lecture intégrale, mais le document permet d'aborder trois grands volets principaux après l'éditorial, les conditions de recrutement avec les différents cas de figure et la présentation de la procédure, finalement, de recrutement.

L'idée était aussi de pouvoir renseigner. J'ai en tête un tableau, un exemple en termes de rémunération, où on montre les délais et la façon dont les avances sont effectuées pour renseigner au mieux les agents.

Ensuite, vous avez une deuxième grande partie qui reprend le contrat de travail, l'accompagnement de l'agent dans son parcours professionnel.

Enfin, c'est un peu chronologique, après le recrutement et le déroulement du contrat, la fin du contrat, l'accompagnement vers un nouvel emploi dans un troisième temps, avec les différents cas de figure.

Vous avez également reçu en pièces jointes, des annexes qui sont intéressantes. Notamment, l'idée était aussi de clarifier les conditions de recours à l'emploi contractuel à l'université. L'annexe 1 fait état du fondement juridique des contrats de travail et des modalités de recrutement des agents non titulaires en fonction des besoins permanents ou des besoins temporaires. L'annexe 2 fait apparaître aussi l'attestation d'expérience professionnelle et le bilan des actions de professionnalisation que l'université employeur peut mettre en place pour accompagner au mieux l'agent contractuel.

Ces documents ont été présentés puis débattus en comité technique. Deux ajustements ont pu émerger des discussions que nous avons menées. Je vais vous renvoyer plus précisément... On va essayer d'aller à la page 6.

Sur la page 6, figure sur la rémunération un tableau avec les indices. Le document est modifié avec les indices à partir du 1^{er} janvier 2016 qui concerneront l'embauche des contractuels catégorie C et catégorie B, donc c'est 315 et 321, de façon à ce que l'indice corresponde au niveau du salaire minimum. Jusque-là, l'indice était inférieur et n'avait pas été actualisé en fonction des évolutions des grilles indiciaires. Ce point a été discuté et nous avons donc fait apparaître cette modification concernant nos agents contractuels.

Enfin, tout à la fin du document, le dernier paragraphe, il a été supprimé une expression... Ce n'est pas là, c'est tout à la fin... « L'université de Bourgogne mobilise l'ensemble de ses dispositifs et acteurs pour accompagner au mieux l'agent contractuel dans son parcours professionnel ». Suite à une proposition, nous proposons de supprimer « au mieux » et de dire que le but est d'accompagner tout simplement l'agent contractuel. C'était les deux éléments qui ont été discutés.

J'en profite, avant d'ouvrir à des questions, pour remercier le service BIATSS qui a fait un gros travail de rédaction et de proposition de cette charte. On a passé beaucoup de temps à élaborer une première version du projet. Et pour remercier l'ensemble des participants au groupe de travail et notamment les organisations syndicales qui ont eu une lecture très attentive. Nous avons aussi eu beaucoup de discussions très riches en interne pour évoquer les différents points qui pouvaient être abordés et aboutir à ce travail ici, à ce projet que nous vous soumettons.

Nous sommes à votre écoute pour vos remarques et questions.

Monsieur Rollin.

M. J.-E. Rollin.- La première, c'est qu'on pourrait se réjouir qu'enfin l'université reconnaisse que ce n'est pas normal de payer des agents en dessous du SMIC, donc elle ajuste. Mais pour nous, ce n'est pas suffisant. On a toujours dit qu'un agent contractuel devait être recruté au minimum au niveau de la grille du corps dans lequel il est recruté.

En plus, le SNASUB a souhaité rencontrer la ministre la semaine dernière. Nous avons été reçus par son cabinet. Et l'adjoint au chef de service des ressources humaines du ministère nous a confirmé qu'un agent contractuel doit *a minima* recevoir le salaire auquel on recruterait un agent titulaire. Donc pour une catégorie C, ce n'est pas l'indice 315. Nous voulons l'indice 321, et comme pour les techniciens, le même indice de la grille. Cela a été confirmé par M. Ribieras, adjoint au chef de

service des ressources humaines du ministère. Nous lui avons posé clairement la question jeudi dernier et il nous a répondu très clairement « *a minima* d'un agent titulaire ».

Cela est donc toujours insuffisant. Nous continuerons. Nous ne pouvons pas accepter cette charte même si, enfin, l'université reconnaît qu'elle a payé des agents en dessous du SMIC, ce qui, dans le cadre de sa responsabilité sociale, me semble quand même très difficile à défendre.

Le Président.- Bien. Vous êtes sûrement dans votre rôle en demandant un peu plus que ce que nous proposons. Pour autant, c'est bien nous qui sommes responsables vis-à-vis de l'avenir de l'équilibre de cette université et qui devons prendre des décisions qui sont des décisions d'équilibre. Donc je suis absolument d'accord pour considérer qu'il n'était pas normal qu'on puisse payer des agents en dessous du SMIC, et là-dessus vous avez eu parfaitement raison d'attirer notre attention. C'est dans ce conseil d'administration, d'ailleurs, qu'on a eu l'occasion de discuter de ce point et que vous avez attiré notre attention sur cette situation qui est incontestablement une anomalie. Pour le reste, je pense que les évolutions doivent se construire de façon graduelle et tenir compte de la situation financière d'ensemble de l'établissement et que pour l'instant, on va corriger ce qui était une anomalie, mais on va s'en tenir à la proposition qui est celle qui figure sur ce document.

Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Juste par rapport à ce tableau, les personnels de bibliothèque ne figurent pas en référence aussi. Je ne sais pas si c'est un point qu'il conviendrait de compléter.

Le Président.- Oui, bien sûr.

Mme Desseigne.- Parce que les indices ne sont pas tout à fait les mêmes.

Le Président.- Il faut qu'on regarde. Je ne sais pas. Dans le groupe de travail, vous avez abordé la question des personnels des bibliothèques ?

Mme Desseigne.- On sait que l'indice de rémunération s'effectue sur les bases des indices de départ, mais là il ne figure pas.

Le Président.- Mais la question était : y a-t-il des personnels de bibliothèques qui, actuellement, en tant que contractuels, sont recrutés à un salaire qui est inférieur au SMIC ? Parce que le SMIC est à 315 donc...

Mme Desseigne.- Pour les catégories C, il faudrait que je vérifie. Mais je ne parlais pas de la remarque de M. Rollin, j'intervenais sur le fait que...

Le Président.- Oui, je comprends.

Mme Desseigne.-... La filière bibliothèque n'apparaît pas sur le tableau.

Le Président.- Il faut qu'on complète avec la même règle. En fait, la règle qu'on a adoptée ici, c'est de dire qu'il n'est pas normal que les personnels de catégorie C entrent... Parce qu'ils entrent à 309, donc le SMIC est à 315.

Effectivement, on souhaite qu'ils entrent à 315, ce qui est le SMIC, et puis on a souhaité maintenir le différentiel qui existait entre la grille B et la grille C, ce qui a amené à proposer 321 pour les personnels de catégorie B. Je propose que cette règle s'applique de la même façon pour les personnels de bibliothèques, c'est absolument normal.

Monsieur Rollin.

M. J.-E. Rollin.- J'avais quand même un autre point à soulever. Le recrutement d'un technicien contractuel, finalement, n'a de recrutement que le nom puisqu'un adjoint technique ou un administratif de catégorie C est recruté actuellement à l'université comme titulaire à l'indice 321. Donc, en fait, on ne met sur un contractuel que le titre de technicien, mais il est du même niveau de salaire qu'un catégorie C. Il y a une hypocrisie à mettre technicien sur un indice de salaire qui est de niveau de catégorie C. Cela aussi. Donc mettons les choses : soit on recrute à un niveau de technicien à l'indice au minimum 326 ou on met tout le monde à l'indice catégorie C.

Le Président.- D'autres... ? Cédric puis M. Lépicié.

M. Clerc.- Déjà, effectivement, on avait attiré l'attention sur ce problème au précédent CA, en CT, etc. On a même envoyé des courriers pour signaler le problème.

Par contre, là j'entends que les gens n'étaient pas payés au SMIC. Je crois que techniquement, ce n'est pas comme cela que cela se passait. Il devait y avoir une indemnité. Donc les gens étaient payés au SMIC.

M. de Mesnard.- Il y avait une indemnité compensatrice.

M. Clerc.- Alors je ne sais pas s'il y avait un gain pour l'université en payant une indemnité plutôt que... Peut-être. Je vous avoue que cela dépasse mes compétences.

Concernant le groupe de travail sur cette charte contractuelle, le point de départ pour le SNPTES, était cette revendication d'aligner les contractuels sur le premier indice des titulaires comme cela a toujours été fait à l'université de Bourgogne avant la dernière réforme qui s'est mise en place, il y a maintenant deux ans. Ça, c'était notre point de départ de revendication.

Je vois qu'on n'atteint toujours pas, effectivement, nos objectifs. Alors, on est peut-être, comme vous le dites, en droit de demander toujours plus, mais là, je crois qu'on demande nécessairement le minimum. On ne demande pas beaucoup plus que ce qu'il faudrait. Si on regarde les établissements proches de nous comme AgroSup, par exemple, ils ont une politique beaucoup plus volontariste en matière de rémunération des agents contractuels et pas uniquement des CDI. Pour nous, on est loin du compte et on demandait vraiment le minimum.

Concernant la charte aussi, deux mots. Par contre, on s'est inscrit dans la démarche dans la mesure où on souhaitait que tous les personnels soient au même niveau d'information concernant leur situation, leur statut, les possibilités de renouvellement ou pas de contrat, dans le but d'être clairement informés de leur situation, d'éviter éventuellement qu'on leur fasse miroiter des choses qui ne seraient pas forcément faisables par la suite, en espérant, parce que ce n'est pas anodin et

cela se produit parfois, en tirer le maximum sur la période pendant laquelle ils sont là.

Donc nous on votera contre cette charte puisque nos demandes initiales et minimales ne sont pas atteintes. On sera donc contre cette charte.

Le Président.- Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- Je voulais compléter la perception, en fait, de cette proposition de charte avec le regard que j'ai notamment d'AgroSup où ce travail a été fait, il y a trois ans maintenant. Effectivement, je pense que le principe d'une charte est de reconnaître de façon peut-être plus claire et plus visible la place des emplois contractuels dans l'établissement. Cela me paraît évidemment important. D'autant plus quand on est dans un contexte où les plafonds d'emplois titulaires conduisent de façon quasi automatique à devoir recourir à de l'emploi contractuel pour assurer l'ensemble des missions de l'établissement.

Par contre, à la lecture du document, je reste quand même assez surpris par la faible ambition affichée en termes de politique salariale pour les contractuels dans ce document parce que de mon point de vue, à part, en gros, remettre dans un document, on va dire, le minimum légal qui est attendu pour la politique salariale de contractuels, on n'a quand même guère plus.

Je suis étonné, par exemple, qu'il y ait, d'une part, la question de l'alignement des contractuels sur les grilles titulaires. Il me semble que d'un point de vue reconnaissance *a minima* du travail fourni par les agents qui sont effectivement sur des fonctions. S'ils sont identifiés sur ces fonctions, c'est qu'ils exercent des missions qui sont de l'ordre de ces rémunérations. Je trouve que cela pose un problème un peu éthique même, je dirais, et d'équité entre les agents qui ont rarement choisi d'être contractuels plutôt que titulaires, d'afficher des niveaux de rémunération qui ne correspondent pas à ceux réellement de leur qualification.

Et puis dans ce document, rien n'est... Sauf si c'est ailleurs, mais vous évoquiez tout à l'heure la question du déroulé de carrière. Ici, je ne vois pas du tout de dispositif qui permette de prévoir ce déroulé de carrière.

Et une question que me pose ce plan-là, c'est effectivement l'idée que vous ne recrutez que des agents contractuels en CDD. Il y a un dispositif national qui prévoit au bout d'un certain temps, des passages en CDI et, du coup, là, pour un agent contractuel qui est sur une mission permanente de l'établissement, qui est motivé pour travailler à l'université, vous ne lui donnez pas du tout de perspective de se maintenir dans l'établissement, même au-delà des trois années de contrat d'un an renouvelable. Cela me pose donc question parce qu'il y a notamment un dispositif de déprécarisation qui justement peut permettre à terme à des emplois contractuels de... Donc je trouve qu'il y a vraiment un manque d'ambition dans ce document pour reconnaître vraiment la place des emplois contractuels dans l'établissement et là, je le dis encore, qui, comme chez nous, je pense, n'ont pas choisi d'être contractuels plutôt que titulaires.

M. Mercier.- Le document ne permet pas de prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu dans le cadre du cycle de réunions. Bien évidemment, ces aspects ont été évoqués. D'ailleurs, je tiens à préciser que ce qui monopolise notre discussion et qui focalise nos attentions est tourné sur la rémunération, cela a été très peu abordé dans le cadre du groupe de travail. Ce n'est pas l'enjeu majeur, y compris lorsque les représentants étaient eux-mêmes contractuels. Ce n'est pas cela

qui a été abordé. Cela a été évoqué, bien évidemment, mais je vous assure que ce n'est pas la préoccupation essentielle. C'était plus sur la reconnaissance, comme vous l'avez évoqué, la position et les spécificités de l'emploi contractuel.

Et là encore, vous dites « manque d'ambition », je ne crois pas. Ce qui a été évoqué très vite, c'est qu'il était nécessaire de structurer la réflexion et ensuite de faire évoluer les documents comme pour d'autres dossiers. Donc cette charte ne prétend pas apporter une réponse à toutes les questions. Elle se veut un outil de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes autour de cette question de l'emploi contractuel.

Le point que vous soulevez est important. On peut imaginer que le contractuel, qu'il soit en CDD ou en CDI d'ailleurs, peut souhaiter devenir titulaire, peut être titularisé, mais cela a été un point de discussion sur la philosophie de l'université employeur et notamment lorsqu'on réunit l'ensemble des organisations syndicales, c'est l'idée aussi que le mode d'accès pour un emploi titulaire à l'université reste le concours. Donc les dispositions actuelles où, vous l'avez évoqué, le recours à un emploi contractuel a certaines conditions très précises, c'est plus cela qui nous a occupés, notamment parce que nous devons nous mettre en conformité avec des textes légaux et que cela n'a pas toujours été le cas par le passé. Notamment, dans la justification de l'emploi contractuel ou bien dans le prolongement des missions. Normalement, l'emploi contractuel n'est pas fait pour durer indéfiniment.

Donc l'idée était de sensibiliser, compte tenu des contraintes que nous rencontrons tous, que les responsables de services ou de composantes peuvent rencontrer parfois, au fait justement de garantir l'employabilité de ces personnes. On a évoqué des cas de figure où l'université va garder plusieurs années un personnel en catégorie C et ensuite lui annoncer très rapidement qu'on n'a plus besoin de ses services. En termes d'employabilité, au-delà des questions que vous évoquez sur la rémunération ou sur des engagements futurs, c'est là où cela pose question.

Pour un personnel en catégorie A, devoir ensuite retrouver un travail, cela peut être très compliqué, mais c'est sans doute un peu moins complexe. Pour quelqu'un qui se rend dépendant d'un employeur qui, ensuite, n'a pas forcément la possibilité de le pérenniser, c'est encore plus problématique.

Nous souhaitons donc aussi pouvoir faire évoluer les mentalités. Pas forcément de façon mécanique, systématique, d'ailleurs. On a bien conscience que nous avons la possibilité parfois de bénéficier de compétences de contractuels qui pourraient être pérennisées. Cela peut être un atout fort pour notre université. Mais la maîtrise de ces évolutions doit être de telle manière en tout cas que tout doit rester maîtrisable par l'université. Donc annoncer mécaniquement que les personnes en statut contractuel, qui viennent parfois pour une suppléance de quinze jours, vont avoir la possibilité d'être pérennisées quelques années après, ce n'est pas raisonnable. On pourrait dire que cela a de l'ambition, mais honnêtement, cela pourrait être extrêmement complexe et totalement immaîtrisable par l'université parce que nous n'avons pas qu'une seule contrainte qui est celle de pérenniser des emplois contractuels parce que parfois c'est vraiment l'emploi contractuel qui justifie. Et si on considère que l'université a servi de tremplin pour ces personnels, on pourrait dire que le but aura été accompli.

Dans le groupe de travail, on a beaucoup échangé aussi sur les pressions qui peuvent peser sur les contractuels lorsqu'on leur fait des promesses de stabilisation ou de pérennisation. Cela veut dire accepter des choses que

n'accepteraient pas les titulaires, avec une pression, une charge de travail supérieure.

Cela peut être aussi de les empêcher d'évoluer. L'avenir de tout personnel à l'université ne passe pas forcément par l'université. Quand vous arrivez à l'université pour une période de quelques mois, vous pouvez très bien avoir envie d'évoluer dans un autre contexte et parfois de progresser. Il nous a semblé que dans la façon dont l'emploi contractuel pouvait s'organiser, parfois il peut y avoir une tentation pour des responsables de dire que l'emploi contractuel est presque plus manipulable que le titulaire et donc des heures de travail supplémentaires avec une promesse implicite de les garder par la suite, voire de les empêcher d'évoluer parce qu'on les trouve remarquables à l'endroit où ils sont.

Donc je crois qu'il faut être mesuré justement et faire en sorte que ces personnels contractuels prennent toute leur place à l'université, mais puissent prétendre à être stabilisés, mais puissent aussi prétendre à faire carrière dans d'autres organisations. En fait, l'important est qu'on puisse les aider dans la définition de leur projet professionnel, dans l'accomplissement de leur projet, dans la réussite au concours, que ce soit à l'université ou dans d'autres organisations. C'est, du coup, un compromis qui a été présenté ici et qui, bien sûr, ne peut pas refléter la richesse des débats que nous avons eus dans le cadre du groupe de travail.

M. Lépicier.- Qu'on s'entende bien. Dans mon propos, ce n'était pas de dire que le cadre devait rendre obligatoire tout renouvellement. La question n'est pas là. La question est d'avoir un cadre qui donne une vraie visibilité pour un agent qui entre, qui est sur une fonction permanente, qui est dans un service où l'employeur juge que le poste est pérenne, avoir un cadre qui permette à un emploi d'évoluer sur un terme plus long que celui qui est proposé.

Très sincèrement, après trois ans de mise en œuvre de ce dispositif à AgroSup, je pense que, un, cela apporte une vraie stabilité, une vraie considération, là justement, du travail réalisé par les contractuels qui, je pense, aujourd'hui se sentent un peu mieux reconnus du fait notamment de cette traduction par le salaire. Tout ne passe pas par le salaire, mais il n'empêche que c'est une forme de reconnaissance quand même très importante, même si elle n'est pas explicitée comme cela spontanément. Et que cela n'empêche évidemment pas des contractuels de partir parce qu'à un moment, ils ont d'autres stratégies d'emploi, d'autres, d'aller sur des concours y compris des concours externes, ce n'est pas que les concours de déprécarisation. Et les concours de déprécarisation, c'est un concours. Ce n'est pas une entrée dérogatoire dans la fonction publique.

Le Président.- Mais sur le fond, je pense qu'on partage tous un peu ce que vous nous dites. De fait, c'est bien la raison pour laquelle dès le début de ce mandat, on a construit des profils de carrière pour les personnels en CDI, qui n'existaient pas auparavant dans cette université. Peut-être sont-ils insuffisamment ambitieux, mais ils ont au moins le mérite d'avoir été mis en place avec des progressions de carrière encore une fois probablement pas assez ambitieuses mais qui sont compatibles avec ce que nous pouvons faire. On a réévalué, je crois, cette année, ces grilles de salaires en CDI.

Sur cette question des personnels en CDD, il est vrai que quand vous avez attiré notre attention en conseil d'administration récemment, il m'est apparu qu'on ne pouvait pas laisser se pérenniser ce dysfonctionnement qui n'est, d'ailleurs, soit dit en passant, pas de notre fait, en réalité. Si on est arrivé dans cette situation, c'est

bien aussi parce que l'État a décidé du gel du point d'indice. C'est cela qui nous a amené dans cette situation. Donc on la corrige. On essaiera, comme on le fait depuis le début de ce mandat, lentement, régulièrement, mais sûrement, d'améliorer les conditions de salaire et d'emploi des personnels.

Pour l'autre point auquel vous faites référence qui est la possibilité de cédésation, on est aussi arrivé en responsabilité dans une situation où il y avait une sorte de dogme de la non-cédésation. On a mis fin à ce dogme de la non-cédésation.

Pour autant, comme le disait Samuel, cédésier ne peut pas être une solution pour tous les emplois, mais enfin sur un certain nombre de situations pour lesquelles cela nous paraissait important, on a décidé d'un certain nombre de cédésations de personnels contractuels. Tout est une question de mesure et d'équilibre. On est engagé dans cette vision de donner de l'ambition, mais en respectant l'équilibre financier auquel on doit rester attentif.

Cédric.

M. Clerc.- Oui mais, enfin, on en revient toujours au même point, l'équilibre financier, et on voit qui en pâtit. Il n'y a pas que les étudiants, il y a les personnels aussi. Pour les contractuels, il y avait le plan Sauvadet. On sait que là aussi, on ne fait pas tout ce qu'on pourrait faire puisqu'on recrute des contrats Sauvadet sur des postes vacants. Donc on ne déprécise pas autant qu'on pourrait le faire et pour des questions financières que je comprends dans votre position éventuelle, dans vos responsabilités. Seulement, pour rappeler qu'on se heurte toujours à des problèmes dus à des manques de financement.

Le Président.- OK. Je suis d'accord avec vous, Cédric, on peut toujours faire mieux. Je suis engagé dans cette vision et dans cette dynamique de toujours faire mieux, mais il ne faut pas dire que les personnels pâtissent le jour où on vous soumet un projet qui améliore objectivement la situation des personnels. Donc ce qu'on vous propose aujourd'hui est objectivement une amélioration. Elle est probablement insuffisante, je suis d'accord, et on continuera résolument chaque année d'améliorer les choses, mais là aujourd'hui ce qu'on vous propose est quelque chose de positif pour les personnels. Ce n'est pas quelque chose qui est négatif.

Oui, allez-y.

M. Clerc.- Non, je maintiens, ils en pâtissent. Il y a des universités qui ne se sont pas comportées de la même manière. Donc on pâtit de cette situation financière ou politique. Alors, je ne sais pas, je n'ai pas les compétences de juger de tous les choix politiques qui ont été faits en matière financière pour en arriver à cette situation. Seulement, non, je maintiens que les personnels pâtissent de cette situation. Ailleurs, cela se passe autrement. Il y a peut-être pire aussi, vous allez me dire, ailleurs. On ne va jamais s'en sortir. Là, ce que vous proposez, ce n'est même pas un minimum. Au 315, c'est pour avoir l'équivalent du SMIC. Donc pour les agents aujourd'hui, cela ne va rien changer. La petite case en bas sur la fiche de paye sera la même pour eux, ce sera le SMIC. Et les techniciens...

M. de Mesnard.- Quand même juste un petit mot. Ils cotiseront pour la partie supplémentaire pour la retraite alors qu'avant ils ne cotisaient pas. C'est une vraie différence.

M. Clerc.- Enfin, en euros sonnants et trébuchants pour les jeunes qui démarrent, cela ne va pas changer énormément non plus. Et enfin, pareil, les catégories B qui ne sont toujours pas reconnues. Les catégories B, il faut le bac pour exercer les fonctions de technicien ou de secrétaire administratif. C'est le premier grade universitaire, le bac, si je ne me trompe, et on est au ras des pâquerettes. Ce n'est pas très encourageant.

Le Président.- Mais c'est mieux que la situation antérieure.

M. Mercier.- C'était là où vous nous aviez alertés. C'était sur le fait qu'ils aient un niveau inférieur au SMIC. Ce n'était pas forcément sur le fait de devoir monter mécaniquement l'ensemble des indices, me semble-t-il, même si je comprends parfaitement l'idée et l'intérêt de cette requête.

Le Président.- Mais ce sont des choses sur lesquelles on pourra continuer de travailler résolument dans les années futures. Ceci étant... Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Simplement, cela fait deux ans qu'on réclame la mesure, elle arrive aujourd'hui. Puisque dès qu'il y a eu des changements de grille, on a demandé. On a demandé des chiffrages, des choses comme cela. C'était en cours. Les chiffrages ont pris deux ans et là, parce qu'on est allé jusqu'au bout de la démarche et qu'on a démontré quelque chose, cela a enclenché un processus qui a permis de débloquer je-ne-sais-combien, mais légèrement la situation.

M. Mercier.- Automne 2014, j'ai en tête, mais peut-être que c'est plus ancien que cela pour les demandes de chiffrage.

Le Président.- Ceci étant, je vous propose qu'on adopte cette charte de gestion des personnels avec ces évolutions d'indices telles qu'elles figurent sur le document qui vous est présenté aujourd'hui en intégrant le fait que pour les personnels de bibliothèques, on aura exactement la même approche parce que c'est quelque chose qui est normal et donc en supprimant les mots « au mieux » dans le dernier paragraphe, que la dernière phrase soit « pour accompagner l'agent contractuel ».

Qui s'oppose à cette charte de gestion des personnels avec ces réserves ?
Donc trois oppositions.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

17 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

Samuel, on avance sur le bilan de l'action sociale.

3. Bilan et politique d'action sociale

M. Mercier.- Je vois que l'heure tourne. Donc il faut que j'accélère un peu.

Le Président.- Non, on est là pour ça. C'est bien.

M. Mercier.- Il y a deux choses dans ce point, le bilan social 2014 et aussi le bilan et le projet concernant la politique d'action sociale. Tout d'abord, le bilan social 2014. Il vous a été adressé. Le voici. À ma connaissance, la présentation en comité technique a fait apparaître des demandes d'évolution, mais on l'a évoqué, à prendre en compte pour la prochaine édition du bilan social parce que certaines demandes conduisaient à mettre en place de nouvelles requêtes auprès du pôle Pilotage. Donc *a priori* il n'y a pas eu d'évolution suite à la présentation et à la discussion en comité technique. Mais bien entendu, un débat sur un certain nombre de points.

À noter aussi qu'une première présentation du bilan social avait été faite en juin lors d'un premier comité technique et que, du coup, on avait pu intégrer certaines demandes de précisions, des découpages parfois un peu plus fins pour certaines rubriques.

Au final, cela conduit à un document qui quand même est assez conséquent, assez lourd à manipuler puisqu'il y a 86 pages, mais qui permet d'avoir une photographie, un instantané de la situation en 2014 des personnels de l'université sur le plan social avec bien souvent des indicateurs qui sont présentés sur plusieurs années. Donc vous avez ici la présentation des différents chapitres, l'ensemble reste normé :

- un certain nombre de chiffres clés sur notre université,
- la rubrique qui concerne les emplois, les effectifs, la démographie, qui peut permettre de donner des informations intéressantes sur l'état des lieux en 2014,
- les mouvements des personnels,
- l'organisation du travail,
- les congés des personnels,
- les rémunérations,
- la formation des personnels,
- les questions d'hygiène, sécurité et santé, et enfin
- l'action sociale et culturelle (cela conduira à nous focaliser sur ce dernier point ensuite dans un deuxième temps).

Là encore, impossible pour moi de présenter par le détail l'ensemble de ces rubriques. On peut aussi faire confiance aux travaux du comité technique qui ont permis d'améliorer depuis plusieurs années très largement le document. Depuis le bilan social 2012, je dirais, on s'est beaucoup amélioré dans le recueil des données. On est aussi peut-être davantage en avance qu'il y a deux ans pour présenter ce document puisqu'une première version a été soumise dès juin. Donc je pense qu'il est important, si vous souhaitez vous exprimer, de recueillir vos questions et vos réactions par rapport à ce document de bilan social.

Le Président.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Rollin, vous voulez intervenir.

M. J.-E. Rollin.- Oui, on ne va pas reprendre tout le débat, mais simplement j'ai relevé, parce que j'ai retravaillé encore depuis la dernière fois, j'ai relevé un petit tableau. Je pense qu'il y a une petite erreur dans les chiffres à la page 49. Ou alors c'est que l'université reconnaît que 50 % des personnels sont des personnels BIATSS. Ce sont les chiffres avec les contractuels par rapport à la rémunération principale où on met le nombre d'agents et le nombre de titulaires chez les BIATSS et le nombre de contractuels pratiquement équivalents. Donc je pense que c'est une

erreur de frappe puisque le nombre de contractuels est de 493, que j'ai retrouvé dans un autre chapitre. Il y avait cela, mais c'est un point annexe.

Simplement, dans ce rapport que j'ai lu, il y a beaucoup de choses sur lesquelles je voulais plutôt interpeller au niveau du conseil d'administration parce que je l'avais déjà dit l'année dernière et je le refais là, c'est qu'on a remarqué encore une baisse continue des accidents du travail ou des accidents de service. Les accidents de service, c'est pour les personnels titulaires et les accidents du travail, c'est pour les personnels contractuels. Ça, c'est intéressant. Et surtout, il y a de moins en moins de nombre de jours qui impactent cet arrêt de travail. Cela veut dire qu'il y a une amélioration, je dirais, au moins du cadre d'exercice du travail, parce que les conditions de travail ne sont pas forcément améliorées, mais cela est un autre aspect.

Par contre, il y a un point sur lequel en retravaillant et en reprenant les chiffres les uns derrière les autres, j'ai été un peu surpris, c'est tout ce qui concerne, je dirais, un peu la santé. Cette partie-là m'interroge parce qu'il y a une remontée importante des congés maladie courts et on sait très bien que les congés maladie courts peuvent être interprétés de différentes manières. Il y a la partie maladie, mais on sait aussi que dans les congés maladie courts, on trouve des personnels qui s'arrêtent pour un ou deux jours parce que les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail peuvent être difficiles, qu'ils ont besoin de pauses et que c'est une manière de respirer. Malheureusement, c'est utilisé aussi dans ce cadre-là et cela demande quand même une interprétation parce que cela repart à la hausse.

En allant un peu plus loin, j'ai regardé tout ce qui concerne la médecine du travail. Et alors là, stupeur, le nombre de personnels de l'uB qui sont consultés par le médecin du travail sont en diminution importante alors que le nombre de personnels des grands organismes consultés par ce même médecin est en progression plus importante. Or, là, cela interpelle parce que finalement... Et surtout cela interpelle sur un certain nombre de facteurs. Normalement, un agent qui est en arrêt de travail suite à un accident du travail doit être revu avant la reprise ou au moment de la reprise par le médecin du travail. Or, face à cela, on retrouve le chiffre de 1. Cela veut dire que les agents qui reprennent après un accident de travail ou de service ne sont même pas revus par le médecin du travail. Là, il y a une carence, un défaut même, puisque les textes législatifs le prévoient.

Je ré-attire l'attention sur un rapport de l'inspecteur général hygiène et sécurité du ministère qui a souvent dit que l'université devrait normalement, je ne dis pas « doit » mais « devrait », avoir par rapport au nombre total de personnels BIATSS ou enseignants-chercheurs, être au moins sur un dispositif de deux médecins du travail. Et là se pose la question puisque, par rapport à la médecine du travail, là c'est problématique aussi, on a un certain nombre de visites obligatoires par rapport à des personnels qui travaillent avec des produits dangereux ou pour des personnels qui ont des habilitations, là aussi qui ont un minimum de visites, pour certains c'est un ou tous les deux ans. Cette baisse constante d'agents qui ne sont pas vus par le médecin du travail, cela veut dire que même ces visites obligatoires ne sont pas forcément toutes remplies.

Je sais que le Code de la médecine du travail a changé, mais je pourrais vous donner un nombre important d'agents qui, depuis plus de dix ans, n'ont pas vu le médecin du travail. Ils n'ont même pas été convoqués. J'en suis un exemple flagrant. J'ai regardé ma dernière visite, elle remonte à treize ans. Donc c'est problématique.

C'est problématique aussi pour tous nos doctorants qui travaillent dans certains laboratoires avec des produits dangereux et qui normalement doivent, quand ils quittent nos laboratoires, avoir une attestation de notre médecin du travail comme quoi ils sont en bonne condition. Or, ils ne sont pas vus non plus. Pas tous ou pas du tout.

Sur cet aspect-là, je pense qu'il serait intéressant d'en faire une analyse et de regarder exactement parce que, comme je vous le dis, pour le comité technique, je n'y avais pas forcément prêté très attention et derrière, tout à coup, il y a un certain nombre de questions qui se sont déclinées.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce bilan social.

Le Président.- Écoutez, merci beaucoup parce qu'en fait, votre intervention reflète parfaitement l'intérêt d'avoir un bilan social. C'est exactement pour faire ce travail d'analyse puis essayer d'en tirer des conclusions et d'essayer de s'améliorer qu'on fait un bilan social. C'est aussi pour cette raison, vous savez, que j'ai proposé au dernier comité technique qu'on fige le périmètre de ce document, qu'on arrête de le faire évoluer chaque année. Je pense qu'il est arrivé à un niveau de maturité maintenant qui me paraît suffisant pour qu'on en tire des enseignements et parce que c'est en se situant dans une perspective pluriannuelle et en analysant les variations maintenant qu'on pourra essayer de voir ce que sont les dérives et de les corriger.

Tout cela sont des choses qui vont nous interpeller et qu'il va falloir qu'on analyse et qu'on essaie d'améliorer incontestablement. En fait, je ne souhaite qu'une chose, que tout le monde s'empare de ce document et essaie de faire ce type d'analyse et que de là, on tire, nous, des pistes d'amélioration. On est typiquement dans une démarche d'amélioration d'assurance qualité, si on peut dire, et d'amélioration incessante de notre fonctionnement. C'est bien pour cela que le bilan social est un document précieux.

Oui, Monsieur Rollin encore.

M. J.-E. Rollin.- Oui, c'est ce que je vous avais dit au comité technique. J'étais tout à fait d'accord avec vous quand vous avez proposé de figer le document tel qu'il est puisque le bilan social n'est pas simplement une photographie à une date pour une année parce que dans ces cas-là, on se fait un beau plaisir. On a tout dit. On a des graphiques, on essaie de les analyser, mais on peut ne rien en tirer. Je pense qu'il est intéressant aussi de faire une projection. C'est pour cela que j'espère que sur les questions que j'avais posées en comité technique sur un certain nombre de points (par exemple, en quoi consistait le regroupement de certains services, etc.), on aura ces réponses en dehors parce que cela nous permet de faire une analyse sur plusieurs années.

Le Président.- Tout à fait. Parce que l'heure tourne et que je ne voudrais pas qu'on prenne trop de retard, s'il n'y a pas d'autre remarque, je vais proposer que l'on adopte ce bilan social.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

Le document qui vous a été donné qui est le projet d'action sociale, en fait, a été donné à titre d'information essentiellement. Ce n'est pas un document sur lequel on a à voter. C'est un document qui est très riche, qui est très complet, mais sur lequel on n'a pas à se prononcer dans le cadre du conseil d'administration.

Il a été présenté et soumis à délibération en CT au mois de juin, je crois.

On va donc passer sur l'indemnitaire de fin d'année pour les personnels administratifs et techniques.

4. Indemnités de fin d'année pour les personnels BIATSS

M. Mercier.- On passe à la politique indemnitaire. Cette année, nous avons proposé, lors du dernier comité technique, un dispositif qui reprend, en fait, le dispositif de l'année précédente. À noter, c'est important, que ces dispositifs ont été présentés au groupe de travail sur le régime indemnitaire des personnels. Donc un groupe qui réunit les représentants de la FSU, du Sgen-CFDT, de l'UNSA A&I et du SNPTES.

Ce dispositif indemnitaire reprend, en fait, trois grands volets. Il nous semble que c'est important de le rappeler. Le financement de ce dispositif est assuré par des reliquats de gestion, par un abondement des crédits de masse salariale qui comprend trois choses.

Une prime de fin d'année attribuée à tous les agents, titulaires ou contractuels. Pour ces derniers, une ancienneté de six mois est requise et aussi la nécessité d'être en contrat au 31 décembre. Cette prime est versée au prorata du temps de présence et son montant au titre de l'année 2014 était de 400 euros. Donc un dispositif de reconnaissance pour les personnels qui s'adresse à tous les personnels.

Cette prime se combine avec une prime dite « pour investissement et charge ponctuelle de travail ». Depuis 2013, cette prime a vu ses modalités d'attribution être modifiées. Il a été jugé nécessaire de donner une plus grande souplesse pour les responsables de composantes et de services pour gérer cette prime. Le principe suivant est reconduit : un montant forfaitaire est calculé sur la base d'un crédit par poste. C'est alloué à chaque composante ou service qui va être en charge de gérer la répartition. Le montant de ce crédit par poste était de 80 euros en 2014. Nous avons souhaité encadrer ce dispositif par un montant minimum et un montant maximum.

Enfin, bien évidemment, il est parfois nécessaire de prêter une attention toute particulière pour des petites structures avec un nombre d'agents inférieur à cinq pour éviter toute inégalité de traitement. C'est donc ici une prime qui vise à reconnaître les compétences liées, pour certains personnels, plus précisément et notamment à des charges ponctuelles ou à un surinvestissement dans le cadre d'un projet spécifique qui pourrait avoir été mené durant l'année.

Enfin, troisième dispositif qui concerne, cette fois, notre encadrement. La prime dite « d'encadrement » bénéficie aux responsables administratifs, aux directeurs, aux adjoints de pôles, aux chefs de services et nous maintenons cette prime qui est délivrée et qui est servie en fonction d'un certain nombre de critères qui tiennent à l'engagement de notre encadrement dans la réussite de notre université. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique de reconnaissance pour ces personnes qui ne ménagent pas leur peine et leur temps à l'université. La fixation et les modalités de distribution de cette prime sont liées à une réflexion collective,

notamment impulsée par le Président qui s'entoure de certains conseillers, de nos avis et qui conduit à une répartition annuelle d'un volume bien précis.

Voilà pour l'ensemble de ces dispositifs qui, vous le voyez, se combinent puisque chaque personnel peut être affecté positivement par cette distribution de primes indemnitaires.

Le Président.- Dans son architecture générale, le dispositif qu'on vous propose cette année est le même que celui qui était en place l'année précédente. Je propose, cette année, et parce qu'on peut le financer, d'augmenter la prime de Noël, la prime de fin d'année, qui était de 400 euros, à 500 euros cette année, d'augmenter le crédit par poste dans le cadre de la prime pour investissement et charge ponctuelle de travail à 100 euros (l'enveloppe était de 80 euros par personne, on la monte donc à 100 euros) et la prime d'encadrement à un volume global de 90 000 euros qui seront ensuite ventilés. Je crois qu'on était à 82 000 euros l'année passée. Donc on augmente également un petit peu l'enveloppe qui est dédiée à la prime d'encadrement.

Comme le disait Samuel, on est sur un dispositif qui est raisonnablement équilibré en matière de politique indemnitaire.

M. de Mesnard.- Tout cela est en euros bruts.

Le Président.- Bien sûr, absolument. Tout à fait. Voilà le dispositif qui est soumis à votre approbation. J'ajoute qu'on aura, comme on l'a fait l'an passé, à l'occasion du conseil d'administration du mois de novembre, un débat un peu plus général sur la politique indemnitaire, qui prendra en compte également un certain nombre d'évolutions qu'on impulse comme chaque année et qui ont pour objectif de permettre une convergence progressive, une rééquilibrage progressive des différents régimes indemnitaires entre les trois corps de personnels, administratifs, techniques et de bibliothèques. Vous savez que l'on a engagé dès le début de ce mandat cette rééquilibrage et que chaque année, on essaie d'améliorer et de faire converger, de faire rapprocher ces régimes indemnitaires. Donc tout ceci, avec ce dispositif indemnitaire de fin d'année, fera partie d'un débat que je souhaite qu'on ait tous ensemble au mois de novembre.

Voilà la proposition qui est soumise à votre approbation, en tout cas pour aujourd'hui, sur le dispositif indemnitaire de fin d'année.

Cédric.

M. Clerc.- J'ai plein de choses à dire. Je ne sais pas si j'aurai le temps ou la possibilité de tout exprimer. Déjà Monsieur Mercier, c'est bien, je suis content d'apprendre que vous reconnaissez la pénibilité de certaines tâches de gens qui ne ménagent pas leur peine. En parlant de ménage, je connais des personnels aussi qui en font toute la journée et pour qui la pénibilité est aussi présente et je ne pense pas qu'ils déméritent plus que les autres. Ça, c'était pour attaquer le point sur les primes d'encadrement que vous prévoyez.

C'est une enveloppe, vous nous dites, d'environ 90 000 euros, qui était de 80 000 euros l'an dernier. Par contre, on ne sait pas sur combien de personnes cela se répartit, sur quels critères. On avait cru comprendre l'an dernier qu'il y avait une fourchette aussi à l'intérieur de cette prime d'encadrement, que tout le monde ne touchait pas la même chose. Donc à discrétion du Président à l'époque. Là, je ne

vois pas précisément cette mention, sauf si j'ai lu encore entre les lignes et pas sur les lignes.

Cette prime touche les personnels qui sont déjà, en général, avec un statut de catégorie A et donc un salaire de catégorie A, ce qui est tout à fait normal, avec pour beaucoup d'entre eux déjà des primes de fonction, donc qui prennent en compte justement l'encadrement ou les missions complexes qu'ils peuvent exercer.

Donc mettre autant sur ces personnels encore en plus en fin d'année, alors qu'on n'a toujours pas atteint le rééquilibrage entre les différentes filières, nous, SNPTES, on y est opposé comme on est opposé à tout ce qui peut être individualisation des rémunérations, surtout sous cette forme-là.

Pour ce qui est de la prime de fin d'année commune à tous, c'est une bonne chose. On va dire que c'est peut-être même plus qu'égalitaire, plus qu'équitable. En plus, elle augmente. C'est merveilleux. Tant mieux pour tous ceux qui vont pouvoir en bénéficier. Nous, on demande pareil, le rééquilibrage. C'est-à-dire que là, cela augmente pour tout le monde. Il y a toujours des gens qui sont en retard au niveau indemnitaire et donc l'enveloppe qui est mise en plus là aurait pu servir à réduire quelques inégalités. Ce n'est toujours pas le cas.

Et puis, pareil, pour la prime de charges ponctuelles, etc., on a évoqué cela en groupe de travail. Vous appelez cela un groupe de travail, je crois que c'était plus une réunion d'information. On nous a réuni pour nous dire : « Rien ne change, sauf les montants. On ne sait pas vous dire les montants ». Au moment du groupe de travail, on n'a pas su nous dire s'il allait y avoir des évolutions à la hausse ou à la baisse. Le BR3 était encore en construction visiblement. On n'a rien su nous dire. Donc le groupe de travail n'a pas tellement travaillé de mon opinion. Et ce qui a été dit aussi, c'est qu'il y avait selon les composantes, selon là où on exerce pour cette prime de charge ponctuelle ou investissement personnel, des manières différentes de traiter des situations qui, à l'échelle de l'établissement, font que tous les personnels ne sont pas logés à la même enseigne. Donc pour ces raisons, nous sommes aussi opposés à l'individualisation des primes de fin d'année sous cette forme-là.

Le Président.- Je connais bien vos positions sur ces points, Cédric. Je vais essayer de répondre à quelques-unes de vos interrogations et de vos remarques.

Pour ce qui concerne la prime d'encadrement, je voudrais redire que dans un établissement de la taille du nôtre, il est vital pour l'établissement d'avoir des cadres de très haut niveau, qui sont capables de prendre un niveau de responsabilité élevée, et que ce niveau d'engagement managérial, ce niveau de responsabilité est quelque chose qui, à mes yeux, justifie un dispositif indemnitaire adapté. Il y a environ une centaine de cadres dans notre université qui bénéficie de ce dispositif. C'est conséquent. C'est tous les responsables administratifs de composantes, notamment tous les directeurs de pôle, tous les directeurs de pôle adjoints, un certain nombre de personnes qui exercent des missions très spécifiques. Les responsables administratifs des sites bénéficient également de ce dispositif. Donc globalement, tous les collègues qui sont dans une situation de management complexe et de haut niveau qui, encore une fois, est absolument déterminante pour le bon fonctionnement de l'université.

Pour ce qui est de la méthode, je pense qu'il est normal que ce soit de la responsabilité du président. Alors, pas du président tout seul. Je ne fais pas cela tout seul à mon bureau, je fais cela avec le vice-président en charge des ressources humaines, avec la Direction générale des services notamment, parce que nous

sommes les personnes qui avons légitimité à le faire, qui avons une vision globale de la qualité de cet engagement managérial des cadres de haut niveau de notre université. Donc j'assume cette méthode.

En même temps, je pense qu'il y a un équilibre, une fois de plus, dans le dispositif qui vous est proposé entre un indemnitaire qui est ciblé pour les cadres et un dispositif qui permet aussi, et je pense que c'est d'égale importance, j'y attache vraiment la même importance, un dispositif qui soit une prime de fin d'année qui est destinée à tous les personnels parce que je pense qu'en particulier pour les personnels de catégorie C qui ont des petits salaires, qui ont des dépenses à la fin de l'année au moment de Noël, toucher une prime de 500 euros pour une famille est quelque chose qui est très important. Donc je considère qu'il y a un équilibre raisonnable dans l'ensemble de ces trois dispositifs indemnitaires.

La prime pour investissement et charge ponctuelle est un petit peu entre les deux. Elle permet de reconnaître des situations qui sont des situations d'investissement particulier. On a beaucoup hésité au cours des dernières années. Je sais qu'il y a eu beaucoup de débats. Faut-il que cette prime soit répartie de façon égalitaire sur tous les agents ? Cela se faisait. Certains chefs de service peuvent, de fait, le faire. Dans certains cas, on tirait au sort. Cela ne me paraît pas avoir beaucoup de sens, le tirage au sort. Je pense qu'il est raisonnable de faire confiance aux personnels d'encadrement ou aux chefs de service, pour que lui-même ou elle-même décide, dans son équipe, qui sont, bien sûr dans une fourchette raisonnable, tout cela est bordé (il y a une limite inférieure et une limite supérieure), qui, cette année, s'est particulièrement investi et qui mérite d'avoir une récompense. Il me semble qu'après peut-être avoir tâtonné pendant plusieurs années, il y a un équilibre satisfaisant dans ce dispositif.

Je reviens sur la prime d'encadrement. Il y a effectivement une gradation. Il y a effectivement plusieurs niveaux dans la prime d'encadrement. Ces niveaux, on les décide en fonction de l'ampleur des responsabilités qui sont exercées. Par exemple, typiquement, pour un responsable administratif de composante, la prime n'est pas la même en fonction de la taille de la composante, en fonction du nombre d'étudiants dans la composante. Cela me paraît être quelque chose de bien normal.

Voilà ce que je peux vous dire sur la philosophie, parce que c'est presque philosophique, en tout cas sur les grands choix qui sont derrière ce dispositif indemnitaire.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais le soumettre à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?... Oui, pardon. Cédric.

M. Clerc.- Je vais voter par principe parce qu'on est contre l'individualisation des rémunérations. Par contre, je vois comme bienvenue l'augmentation de la prime de fin d'année globalement et de l'enveloppe répartie entre les personnels BIATSS.

Le Président.- Pas de souci. Je comprends vos positionnements. Ils sont parfaitement respectables. Ici, on a tous des visions, des positionnements qui peuvent être distincts et qui sont tous parfaitement respectables.

Qui s'oppose à ce dispositif indemnitaire de fin d'année ? Une opposition.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne souhaite pas participer à ce vote ?

Très bien. Je vous remercie.

18 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Il nous reste dans le cadre des travaux du comité technique un point qui est vraiment très technique sur la composition de la commission consultative des doctorants contractuels. Tu présentes rapidement, Samuel.

5. Composition de la Commission consultative des doctorants contractuels

M. Mercier.- La composition a été soumise le 20 octobre 2014 et approuvée le 22 octobre 2014. Elle est prévue dans un article très précis qui est rappelé ici. Elle est relative aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Cette commission est instituée pour connaître des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle de ces doctorants. Elle doit représenter en proportions égales des représentants du conseil scientifique et des représentants des doctorants contractuels. Or, le décret 2015-527 du 12 mai dernier modifie l'instance concernée avec l'évolution de la réforme des conseils. Elle est constituée à présent de représentants du conseil académique au lieu du conseil scientifique. Donc nous proposons, vous voyez que c'est très marginal, simplement de nous mettre en conformité avec l'évolution des textes. À l'initiale, c'était quatre représentants du conseil scientifique, cela devient quatre représentants du conseil académique après parution de ce décret. Pour le reste, elle reste composée de huit membres et à part égale, quatre représentants du conseil académique et quatre représentants des doctorants contractuels.

Le Président.- Donc il y a vraiment peu d'éléments de discussion sur ce point et je vous propose qu'on adopte la nouvelle composition de cette commission.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

20 voix pour (unanimité)

On va pouvoir passer au compte rendu des travaux de la CFVU et Grégory va nous rejoindre.

Merci, Samuel.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 7 octobre 2015

M. de Mesnard.- D'abord, Grégory va nous présenter le compte rendu des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire et donc la commission Vie de l'étudiant du 23 septembre.

1. Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 23 septembre 2015

M. Wegmann.- Oui, merci. La commission s'est réunie le 23 septembre dernier pour examiner pour l'essentiel des questions de labellisation d'associations.

Sur le point des labellisations, huit demandes de labellisation avaient été formulées par des associations étudiantes. Sur ces huit demandes, la commission propose d'accorder cinq labellisations, de reporter deux dossiers pour un examen à

la prochaine commission et un refus de labellisation. Donc un avis défavorable a été... On n'est pas sur le bon... Un avis défavorable a été proposé sur les labellisations.

Je peux éventuellement vous montrer concernant la proposition de refus de labellisation. Il s'agit de l'association Dans Ta Face Promotion, la raison essentielle étant qu'il s'agit, en fait, faiblement d'une association étudiante puisque l'association est gérée pour l'essentiel par des personnes qui ne sont pas étudiantes. Donc c'est la raison principale qui justifie cet avis défavorable.

M. de Mesnard.- Bien. Peut-être qu'on peut passer au compte rendu...

M. Wegmann.- On va peut-être voter d'abord sur ces propositions.

M. de Mesnard.- Oui, on peut déjà voter. D'accord. Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Quelqu'un veut-il intervenir ? On va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

M. Wegmann.- Le deuxième volet du compte rendu de la Vie de l'étudiant concerne, cette fois, l'examen des associations déjà labellisées puisque tous les ans, un point d'étape est fait pour les associations. Sept dossiers, cette fois, ont été examinés et sur ces sept dossiers, la commission propose de renouveler la labellisation à trois associations, deux reports à un examen ultérieur lors de la prochaine commission, et de délabelliser deux associations. Ce sont des associations qui en quelque sorte n'ont pas donné signe de vie ou n'étaient pas présentes lors des commissions. À chaque fois, il y a eu des rappels, le dossier est remis à l'ordre du jour. Et *in fine* il est proposé une délabellisation puisque, visiblement, soit l'association n'est pas reprise soit l'activité s'éteint d'elle-même. Voilà la proposition qui est faite.

M. de Mesnard.- On a fait voter mais, en fait, il fallait faire voter l'ensemble du document. Donc on va recommencer le vote. Mais déjà qui veut intervenir sur la partie CFVU du 7 octobre ? Y a-t-il quelqu'un qui veut poser une question ou faire une remarque ?

Maintenant, nous votons sur l'ensemble de ce document.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

18 voix pour (unanimité)

M. de Mesnard.- On va passer au compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 29 septembre.

2. Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 29 septembre 2015

- Appel à projets « Pédagogie numérique » 2016

M. Wegmann.- Oui, tout à fait. À ce niveau-là, vous avez un premier point qui concerne l'appel à projets « Pédagogie numérique » 2016. Comme tous les ans, vous avez un appel à projets Numérique qui est lancé. Ce projet a été présenté par Alain Tabard et Déborah Arnold du pôle PSIUN.

Cette année, nous proposons une déclinaison en deux volets. Dans un premier temps, nous vous proposons de consacrer l'enveloppe de cet appel à projets, qui est, de manière récurrente, de 50 000 euros, à la consolidation des projets de l'an passé puisque l'an passé, si vous vous souvenez, nous avons choisi de soutenir des MOOCs. Dans les propositions qui avaient été faites par les collègues, il reste des projets très intéressants dans différentes composantes qui pourraient, cette année, être soutenus s'ils arrivent à maturité.

Donc si vous validez ce que nous vous proposons, c'est d'approuver ce premier volet de l'appel à projets Numérique avec une affectation sur les projets de l'an passé qui n'ont pas été retenus en réexaminant, bien sûr, en retravaillant avec les équipes pour voir le niveau de maturité des projets et s'il est possible de lancer pour l'année qui vient un MOOC ou d'autres dispositifs autour du support du numérique ou sur des formations ouvertes à distance. Voilà la proposition qui vous est faite, sachant qu'un deuxième volet sera proposé dans un second temps.

M. de Mesnard.- Quelqu'un veut-il intervenir là-dessus ? Personne n'a de question ou de précision à demander à Grégory ? Je pense qu'on peut donc passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

18 voix pour (unanimité)

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons les projets internationaux de manière récurrente. Cette fois, nous avons, comme vous le voyez à l'écran, quatre projets de partenariat tous pilotés par l'IUT Dijon-Auxerre et, pour le quatrième projet, avec l'IUT Le Creusot. Vous avez dans ces propositions trois nouveaux accords, deux accords avec des universités en Argentine, l'Université nationale La Plata et l'Université de Maza. Vous avez également un nouvel accord en Inde avec Alliance University. À chaque fois, ces nouveaux accords consistent en l'échange d'étudiants, donc non diplômants, de manière assez classique. Notamment, concernant l'IUT Dijon-Auxerre, le support du DUETI et du DU en anglais proposés sur le site Auxerre, ainsi que les départements TC et Informatique pour le quatrième projet en Inde. Enfin, vous avez un projet en renouvellement, cette fois. C'est avec l'université d'Ajou en Corée du Sud qui est partenaire historique. Là aussi, c'est un programme qui articule le DUT ou le DUETI à Dijon-Auxerre et le DU ITEM qui est le DU en

anglais qui permet d'accueillir les étudiants coréens anglophones non francophones. Il n'y a pas eu de souci en CFVU.

M. de Mesnard.- Je crois qu'on ne peut que saluer les efforts de l'IUT pour se déployer à l'international, prendre des contacts avec des universités étrangères, y envoyer des étudiants dans différentes langues probablement puisqu'en Argentine, sans doute qu'on parle l'espagnol et en Corée du Sud et en Inde l'anglais. Donc c'est tout à fait remarquable.

Y a-t-il des personnes qui veulent poser une question ou intervenir ? Je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

18 voix pour (unanimité)

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- Ensuite, nous passons à l'offre de formation. Nous avons trois points à étudier. D'abord, la validation de la fiche filière de la première année du parcours GEIPI. Vous vous souvenez sans doute de ce dossier qui a déjà été examiné, étudié et validé sur ses principes. Ici, il s'agit de valider la fiche filière pour se mettre en conformité et que les étudiants qui, cette année, intègrent cette première année aient un référentiel des études à jour.

Vous avez eu, en document joint, la fiche filière globalement de l'ESIREM. À l'intérieur, vous avez plus spécifiquement le parcours GEIPI et notamment pour sa première année, la maquette à la page 2, donc maquette assez dérogatoire puisqu'on n'est pas sur une licence. Donc avec une organisation différente, mais tout en étant précisé qu'on va bien retrouver les 60 crédits ECTS sur cette première année et 816 heures d'enseignement obligatoire en stage.

Et un peu plus loin dans le document, vous retrouvez toutes les modalités de contrôle des connaissances qui sont là aussi spécifiques à l'école et au parcours préparatoire.

Précisons que pour clarifier le document, nous avons enlevé toutes les références à AgroSup puisque AgroSup aura des conditions spécifiques de contrôle des connaissances, notamment pour ses étudiants. Ce parcours, cette maquette a reçu aussi un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. de Mesnard.- On va peut-être faire un vote global des différentes propositions. Gregory, tu peux continuer. À moins qu'il y ait des interventions sur ce parcours à l'ESIREM.

M. Wegmann.- Je continue. Le deuxième point concerne ce que l'on appelle globalement les modifications de fiches filières mineures qui sont intervenues, on va dire juste en début de rentrée. Vous avez une liste assez importante maintenant qui s'est restreinte, ce n'est pas la liste la plus importante. On peut, bien sûr, répondre à vos questions si besoin est.

Je précise juste qu'il s'agit de la dernière, on va dire, campagne de modification de fiches filières puisque le mois de la rentrée a bien été entamé et que la réglementation maintenant nous oblige à conserver les fiches filières et à ne plus

les toucher pour l'année en cours. Cela est un point qui a été rappelé lors des débats, qu'il faut bien respecter ce calendrier et ne pas proposer de modifications au-delà du mois qui suit la rentrée. Cela est valable pour toutes les composantes. Donc on attire l'attention des directeurs de composantes là-dessus.

Et dans le droit fil de ce que je viens de dire, il y a une maquette qui a été étudiée un peu, on va dire en dernière minute, en retard. Cela concerne la licence 2 de gestion puisque je vous rappelle que la licence Économie-Gestion avait été démembrée en deux mentions, Économie et Gestion, que les étudiants de gestion inscrits dans la mention Gestion ont achevé leur première année. Maintenant, ils entrent en deuxième année. La maquette avait été, bien sûr, travaillée bien avant, mais l'année dernière, nous n'avons approuvé que la première année de licence Gestion. Donc il fallait absolument faire passer cette deuxième année de licence et une maquette complète même si, lors de votes précédents, nous avons proposé un certain nombre de modifications pour avoir cette deuxième année de licence. L'ambiguïté étant, cette fiche filière est arrivée un peu tardivement et il est important d'un point de vue réglementaire de l'approuver également en tant que telle.

Voilà pour les trois niveaux concernant l'offre de formation pour la rentrée 2015 et c'est bien la dernière fois qu'on propose des nouvelles choses pour la rentrée 2015.

M. de Mesnard.- Ceci dit, cette dernière fiche filière de L2 Gestion ne présente pas de difficulté particulière. Il n'y a rien d'extraordinaire dedans.

M. Wegmann.- Donc là aussi, la CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité pour ces trois éléments.

M. de Mesnard.- Quelqu'un veut-il intervenir sur ces modifications de fiches filières ? Non, donc on va passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Avant-dernier point, cela concerne les diplômes d'université. Nous avons examiné en CFVU quatre points. Une création, le DU qui s'appelle « Patrimoine culture numérique ». C'est un DU qui serait coporté par l'UFR Sciences humaines et l'IUT Le Creusot parce que le thème, l'idée du DU est de proposer une initiation aux outils de vulgarisation scientifique pour les Sciences humaines et sociales. Donc on voit bien le croisement entre les Sciences humaines et les Sciences et Techniques. Cela dit, c'est un petit modèle. C'est un DU de 35 heures, avec un tarif d'inscription proposé de 950 euros. L'idée aussi qui a émergé lors de la discussion, c'est que ce DU pourrait aussi être utile et servir de complément pour certains masters en Sciences humaines intéressés par ces thèmes de vulgarisation. La proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité également.

M. de Mesnard.- On va présenter l'ensemble des thèmes.

M. Wegmann.- D'accord. Le deuxième point très rapide, c'est juste un changement d'intitulé. Le DU « ACTE » deviendrait « Animateur de communauté dans la transition socio-écologique à l'ère du numérique ». C'est la seule modification. Donc un changement d'intitulé.

Ensuite, vous avez un changement de tarif demandé pour le DU CLES qui passerait de 50 à 75 euros. Il faut savoir que ce DU géré par l'UFR Langues et Communication est déficitaire. Le dispositif est déficitaire. D'où la nécessité pour la composante d'augmenter le tarif de ce DU qui est un dispositif plus ancien que le dispositif CLES qu'on a mis en place plus récemment, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le dispositif, et qui propose en quelque sorte un complément en langue pour les formations qui le souhaitent. Notamment, des formations de masters utilisent ce dispositif.

Dernier point, différentes modifications mineures au niveau de DU à l'UFR Santé, notamment pour tous les dispositifs gérés et pilotés par l'UMDPCS. Sur ces différentes modifications, il n'y a pas de souci particulier. L'ensemble a reçu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

M. de Mesnard.- Bien. Merci, Grégory. Quelqu'un veut-il intervenir sur ces DU ou a-t-il une question à poser à Grégory en particulier ? Non, il ne semble pas. Donc on va passer au vote de ce document.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

18 voix pour (unanimité)

3. Calendrier universitaire 2015-2016

- UFR Sciences de Santé : ajustements en PACES

M. Wegmann.- On a un tout dernier point vraiment technique, c'est le calendrier, une rectification des dates pour les secondes épreuves du groupe PACES qui auront lieu du 9 au 13 mai 2016. Il y avait eu une petite erreur dans la précédente version, donc il faut bien indiquer cette modification pour une validation. Là aussi, un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

M. de Mesnard.- C'était juste une erreur de date. Cela nous est arrivé dans le passé de corriger des erreurs de date de ce type. Donc je pense que cela ne pose pas de difficulté.

Quelqu'un souhaite-t-il quand même intervenir ? Merci. Donc nous allons passer au vote de cette modification de date.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

Maintenant, nous allons demander à Franck de venir prendre place pour les travaux de la commission de la recherche du 14 octobre. Franck va nous parler de la

charte de diffusion électronique des thèses d'exercice de Médecine et de Pharmacie soutenues à l'université de Bourgogne.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 octobre 2015

- Charte de diffusion électronique des thèses d'exercice de Médecine et de Pharmacie soutenues à l'Université de Bourgogne

M. Denat.- Merci, Louis. Bonsoir à tous. Ce sera très rapide, en fait, puisque le seul point qui a été traité lors de la commission de la recherche du 14 octobre et qui nécessitait un passage devant le conseil d'administration concerne effectivement la mise en place d'une charte de diffusion électronique des thèses d'exercice de Médecine et de Pharmacie soutenues à l'université de Bourgogne.

C'est une demande qui émane de l'UFR Sciences de la santé.

C'est le SCD qui a mis en place cette charte. Emmanuelle Ashta du SCD est venue faire une présentation devant la commission de la recherche.

L'idée générale est de mettre en avant les thèses d'exercice de Médecine et de Pharmacie, qu'elles puissent être diffusées de manière électronique au même titre que les thèses de doctorat plus classiques.

Je ne sais pas si vous voulez qu'on reprenne tous les articles un par un. C'est calqué sur la diffusion des thèses de doctorat classiques. Vous avez reçu la proposition de charte.

Après présentation d'Emmanuelle Ashta, cette proposition de charte a été approuvée à l'unanimité de la commission de la recherche.

M. de Mesnard.- C'est un document qui ne pose pas de difficulté, mais qui montre quand même que l'université de Bourgogne avance vers la numérisation. Nous progressons en permanence dans le domaine numérique.

Y a-t-il des souhaits d'intervention ou des questions à poser ? Je pense qu'on peut remercier le SCD de nous avoir proposé ce document. On va passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

18 voix pour (unanimité)

M. Denat.- Je vous avais dit que ce serait court.

M. de Mesnard.- Merci, Franck. Encore un point extrêmement ponctuel, qui est la procédure de tarification et de mise à disposition des salles.

Marie-France.

VI) Procédure et tarification des mises à dispositions de salles

Mme Mathieu.- Cela va être très rapide. Je voudrais revenir sur une délibération qui avait été prise le 17 décembre sur la procédure de mise à disposition et de tarification des salles. En fait, c'est plus pour la clarifier en bien précisant de

suite que deux situations sont exclues expressément de la procédure. Vous avez d'abord les associations labellisées pour lesquelles une démarche beaucoup plus simple de simple demande existe. C'est pour cela que je souhaite dire qu'il y a exclusion par rapport à cette procédure et le préciser. Et puis naturellement, on en avait déjà parlé, d'ailleurs, lors du CA qui avait examiné cette proposition, je voudrais également préciser que les demandes de salles pour des réunions pour les organisations syndicales sont prévues de manière réglementaire. Donc ces demandes n'ont pas à relever de la procédure de tarification mise en place par la délibération. Voilà la proposition. Donc deux exclusions, pour les associations labellisées, avec une démarche plus simple, et pour les organisations professionnelles qui relèvent de dispositions réglementaires.

M. de Mesnard.- Ce qui est bien naturel. Les associations labellisées et les organisations syndicales ont accès à la gratuité, mais évidemment, elles doivent demander les salles...

Mme Mathieu.- Naturellement, cela fait l'objet...

M. de Mesnard.- ...Tout ce qui est aspect responsabilité, etc. subsiste...

Mme Mathieu.- Oui.

M. de Mesnard.- ...mais c'est mis à disposition à titre gracieux. Quelqu'un veut-il intervenir là-dessus ?

Mme Mathieu.- Pour les organisations professionnelles, vous avez les dispositions du décret modifié du 28 mai 1982 qui ont été reprises et pour les associations labellisées, en fait, la démarche est toute simple, c'est une simple demande.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. J.-E. Rollin.- Simplement, sur le principe. Qu'on le précise, cela ne me dérange pas. La seule petite chose, je dirais que c'est de la forme. À partir du moment où c'est quelque chose pour les organisations syndicales qui est prévu par le Code général du Travail, cela ne devrait pas apparaître dans une délibération qui gère le fonctionnement des salles puisque c'est un fonctionnement complètement à part. Soit c'est une délibération qui acte de quelle manière on gère et, à ce moment-là, on n'a pas à y être. Soit c'est simplement pour information, dans la lettre administrative qui sera donnée aux directeurs de composantes et aux responsables administratifs, que l'on précise que les organisations syndicales en seront exclues. C'est dans ce cadre-là parce qu'on n'a pas à apparaître dans une délibération à partir du moment où on est régi par un code supérieur. C'est le Code général du Travail qui... Vous voyez ?

Mme Mathieu.- Oui, je suis d'accord.

M. J.-E. Rollin.- Je veux dire que c'est la note administrative par rapport aux responsables qui devrait le préciser.

Mme Mathieu.- C'était surtout pour clarification...

M. J.-E. Rollin.- Oui, je comprends le...

Mme Mathieu.- ...parce que j'avais vu que vous étiez intervenu. Aussi j'ai regardé dans le débat qui avait présenté...Voilà.

M. J.-E. Rollin.- Oui, je comprends le but. Je me doute bien que c'est plus dans ce sens qu'autre chose.

M. de Mesnard.- Ce qu'on pourrait peut-être proposer, vous voyez, dans le deuxième paragraphe, la deuxième phrase où on lit « Il en va de même pour les organisations syndicales », on pourrait peut-être passer à la ligne et dire « Il est rappelé que pour les organisations syndicales... ».

Mme Mathieu.- Oui, avec un rappel. Tout à fait. Avec un rappel et...

M. de Mesnard.- Quelque chose comme cela. Un simple rappel.

Mme Mathieu.- ...on se réfère au décret.

M. de Mesnard.- Par contre, nous devons quand même voter le fait que les associations labellisées par l'uB sont exclues de la procédure. Ça, nous allons devoir le voter. Le reste, c'est un point d'information.

Mme Mathieu.- C'est un point d'information.

M. J.-E. Rollin.- Parce qu'imaginons que le conseil d'administration vote contre. L'université serait mise en difficulté, avec une délibération qui interdirait aux organisations syndicales de se réunir je peux vous dire que....

M. de Mesnard.- Bien entendu, oui. Mais c'est comme le document de la commission de la recherche. C'est exactement pareil.

Mme Mathieu.- C'est pareil.

M. de Mesnard.- On était obligé de le voter.

Mme Mathieu.- C'est pareil. C'est exactement pareil.

M. de Mesnard.- Tout à fait. Merci de cette remarque. Oui, effectivement. On vous propose le document ainsi : la partie organisations syndicales apparaît comme un simple rappel de la loi...

Mme Mathieu.- En information.

M. de Mesnard.- ...Par contre, on vous demande de voter le fait que les associations labellisées par l'uB sont exclues de la procédure.

Y a-t-il d'autres interventions ? Donc on passe au vote tel que je viens de le formuler.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

18 voix pour (unanimité)

Maintenant, je te repasse la parole, Alain.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention UniverCités

Le Président.- Merci, Louis. On va aborder le dernier point de l'ordre du jour qui est le compte rendu et l'approbation des conventions.

On a choisi de mettre en lumière, à l'occasion de ce conseil d'administration, la convention UniverCités qui est une convention entre notre université, la ville de Dijon et le Grand Dijon parce que c'est une convention fortement structurante et qui était déjà en vie depuis plusieurs années et que l'on va prolonger en modifiant son contenu.

C'est Sylvain Comparot qui a négocié le contenu de cette convention avec la ville de Dijon et le Grand Dijon qui va vous en présenter les principales évolutions.

À toi, Sylvain.

M. Comparot.- Merci, Monsieur le Président. Je vais entrer tout de suite dans les détails. L'idée est plutôt évidemment de répondre à vos questions. Du coup, j'ai fait deux ou trois diapos pour vous expliquer un petit peu l'historique et les grandes lignes de la convention que l'on pourra signer si le conseil d'administration la valide.

Petit préambule. C'est la troisième convention UniverCités, c'est-à-dire que c'est la troisième convention en préparation entre l'université, le Grand Dijon qui, à l'époque, en 2004, ne s'appelait pas encore le Grand Dijon, c'était la communauté d'agglomération de Dijon, et la ville de Dijon. Donc 2004-2007, première convention qui a été prolongée jusqu'à la fin 2008 par avenant tout simple.

Donc première convention avec Dijon et le Grand Dijon. C'est une convention qui, avant tout, avait pour objectif de commencer à recréer des liens entre ces trois partenaires, et donc plus un constat, et organiser un petit peu les axes de partenariat possibles, notamment pour pouvoir renforcer les forces et diminuer les éléments un peu négatifs.

On retient plusieurs éléments. La carte culture qui est encore en place aujourd'hui, qui grâce à une tarification spécifique permet un accès à nos étudiants à la plupart des structures culturelles de Dijon et du Grand Dijon à des tarifs de type 5 euros, et je crois que c'est 3 euros ou 3,50 euros pour le cinéma art et essai.

L'ambition de rénover l'esplanade Érasme. On voit que dix ans plus tard, désormais, l'esplanade est finie.

L'aménagement de la zone Mazen-Sully. C'est toute la zone un peu économique en face de la zone de l'espace régional d'innovation qui est juste derrière le campus. C'est la partie qui est en face.

Vous avez également le financement de colloques ou d'événements, l'uB faisant la promotion de la recherche. Il n'y avait rien de formalisé avant 2004. Il y

avait de temps en temps des financements, mais c'était très individualisé. Depuis, on a également, grâce à l'aide de Jean-Marc Bourgeon (je regardais s'il était par là), grâce aux collègues du pôle Recherche, amélioré grandement le mécanisme d'appel à projets sur ce plan pour faire en sorte qu'il n'y ait pas seulement ceux qui sont au courant de cette convention qui puissent bénéficier des financements, mais bien l'ensemble des laboratoires de recherche.

Enfin, amorcer un travail sur l'international. Là, c'était vraiment un tout début.

Et puis le financement de bourses municipales.

La deuxième convention 2009-2012 qui, en fait, est la convention qui avait lieu jusqu'à fin 2014 et qui a donc été prolongée jusqu'à 2014. Une convention plus concrète, j'allais dire, qui entre bien plus dans les détails. Elle n'est plus vraiment axée sur les constats, mais elle présentait beaucoup plus les engagements réciproques des différents partenaires.

En gros, si on schématise, la convention n° 1 est plutôt à l'initiative des collectivités. La convention n° 2 montre clairement une maturité de la part de l'établissement vis-à-vis de ses partenaires et la troisième, c'est l'établissement qui a présenté ses projets aux collectivités. On voit qu'on est sur une évolution du partenariat, avec pour la convention 2009-2012 un très fort taux d'investissement, notamment en termes de financements, puisque c'est sur cette convention qu'on retrouve notamment tous les mécanismes liés à l'opération Campus, le financement également d'Érasme Nord... Je vous rappelle qu'Érasme n'a pas été financé sur des fonds de l'université, mais bien sur les fonds des collectivités. Donc Érasme Nord, toute la partie CHU est un financement du Grand Dijon et la partie sud, un financement du Conseil régional de Bourgogne dans le cadre du plan État-Région.

On retrouve un certain nombre d'éléments. Vous voyez le tramway, évidemment. C'était un élément fort puisque aujourd'hui c'est un acquis, mais le tramway ne devait pas passer sur le campus. Il devait passer sur le boulevard Mirande en direction de Quétigny. Donc le fait qu'il passe au milieu du campus fait partie des négociations de la précédente convention.

Et puis vous voyez différents soutiens. Les soutiens uB Filiale devenue aujourd'hui la SATT Grand Est. C'est également sous cette convention qu'a été créé le CFA du supérieur. Également la création du Polytechnicum. Également la chaire Unesco qui a été gagnée à l'époque et un certain nombre d'autres dispositifs.

Pour la nouvelle convention, donc 2015-2017, on est parti sur un mécanisme qui est de trois années renouvelables une fois. Ce qui signifie qu'en réalité, la convention que vous vous apprêtez éventuellement à voter est une convention qui, en réalité, ira jusqu'à 2020 si elle est validée.

Avec deux objectifs majeurs :

- faire de Dijon une grande capitale régionale de la connaissance, d'envergure européenne qui nécessite de poursuivre le développement du campus afin de le hisser aux standards nationaux, mais surtout européens, puisqu'en termes de campus, on peut et je crois que tu l'avais dit, Alain, lors de la rentrée solennelle, on a l'un des plus beaux campus de France, si ce n'est le plus beau aujourd'hui ; et
- poursuivre le plan de développement de la communauté urbaine et du campus et donc les échanges et les interactions entre elles.

Pour cela, quatre axes qui sont assez proches de ceux de la convention précédente. On s'est inscrit dans une continuité. On a pris ce qui ne marchait pas, ce qu'on ne voulait plus forcément et ce vers quoi on souhaitait aller pour les années à venir.

Donc sur les quatre axes, on est sur l'ouverture de l'uB sur Dijon et Grand Dijon et Dijon sur l'uB. Vous voyez qu'on est sur une réciprocité.

Sur l'amélioration de la vie étudiante. J'allais dire que c'est presque le fil rouge depuis 2004.

L'accroissement de la synergie entre le développement économique, socio-économique et la recherche, la formation, l'enseignement supérieur. On est bien sur l'ouverture au monde socio-économique.

Et puis le développement d'une politique internationale dans l'enseignement supérieur qui était également déjà présente dans la précédente convention, mais où le travail a peut-être été le moins construit.

Dans cette convention nouvelle, plusieurs éléments nouveaux, également des maintiens. Le maintien des politiques de bourses étudiantes avec un engagement qui, pour le coup, est chiffré. Tout n'est pas forcément chiffré dans le texte, mais celui-ci est chiffré à 250 bourses pour ne pas qu'il y en ait... Donc c'est un engagement que prend la ville de Dijon de maintenir à 250 et pas forcément de les baisser, ce qui pourrait arriver vu la conjoncture économique. Donc les bourses étudiantes.

Un certain nombre d'emplois aux étudiants.

Et puis le maintien de la carte culture notamment.

Au niveau de l'uB, on retient également le soutien au plan de développement durable de l'université qui a également, chaque année en fait, un aide au fonctionnement du service qui fait le suivi de ce plan pluriannuel.

Là, vous pouvez également vous référer aux annonces du président du Grand Dijon sur la tarification étudiante. Je vois les étudiants. Des choses ont été annoncées en début de mois.

Les partenaires ont souhaité, cela a fait l'objet de longues discussions, sortir les 25 % de réduction aux étudiants de la convention afin de ne pas justement figer ce chiffre parce que quand on regarde au plan national, cela ne nous met pas dans la partie haute des tarifications les plus basses pour les étudiants... Pardon.

M. J.-E. Rollin.- J'ai regardé quand même le cœur de la convention. Je l'ai lue. Par rapport à cette partie, il y a quand même un passage sur le transport en commun. J'aimerais que l'université fasse un peu un bilan... Enfin, essaie de nous sortir une statistique qui pourrait être intéressante aussi à étudier, c'est le nombre de personnels qui habitent en dehors de l'agglomération dijonnaise parce qu'on aura beau mettre en place tous les transports en commun, il ne faut pas être... Il faut savoir que les prix du logement... Parce que cela revient un peu plus loin, on parle du logement étudiant. Mais il faut savoir qu'une grande partie des personnels, en particulier dans les petites catégories, ont du mal à se loger sur Dijon et sur l'agglomération dijonnaise, les prix sont inaccessibles, et vont hors de Dijon. Je le connais en tant qu'élu d'une communauté de communes qui accueille les jeunes couples travaillant en dehors de Dijon parce qu'ils ne peuvent plus se loger sur Dijon. On voit cet impact sur notre secteur. Et donc automatiquement on a un impact sur les transports. Et comme vous n'avez pas de transport qui relie l'agglomération et le point d'origine, vous pourrez mettre en place tous les déplacements doux, cela ne fonctionnera pas. Il suffit de prendre, le matin, entre 7h30 et 7h45, la rue qui sort de l'autoroute devant les IUT, c'est bondé jusqu'à l'autoroute, voire même plus loin. Parfois, l'autoroute est même bloquée. Donc il faudra bien que la ville de Dijon et l'université se posent cette question.

M. Comparot.- Si je peux vous donner une information, peut-être que vous ne l'avez pas. Je vous invite à prendre contact, je ne sais pas si elle est revenue ou si c'est toujours sa collègue qui la remplaçait, avec notre collègue Amandine Borneck qui est en charge justement du suivi du plan de développement durable de l'université au pôle Qualité, Développement durable et Pilotage. Justement, elle fait le suivi et a mis en place un plan de déplacement de l'université qui se travaille, d'ailleurs, à l'échelle du Grand Campus. À ce titre, il y a justement toutes les informations liées aux collègues qui vivent, pour certains, sur Dijon, d'autres dans l'agglomération et d'autres bien plus loin. Je vous invite éventuellement à prendre contact avec elle puisque ce suivi se fait aussi avec le Grand Dijon, notamment pour ces questions de transport. Et évidemment, mais on sort un petit peu de la convention UniverCités, l'objectif n'est pas de chasser la voiture. En tout cas, dans le plan de développement durable de l'université, pour l'avoir plutôt bien connu, on est plutôt sur un rééquilibrage. Rééquilibrer les transports doux et la voiture et non pas simplement faire la chasse aux voitures, évidemment.

On a également ensuite la mise en place de conventions spécifiques. D'ailleurs, cela peut être le cas dans le cadre du développement durable puisqu'il y a une subvention spécifique, là, en l'espèce pour le financement du plan de déplacement de l'établissement.

Et puis on a une convention spécifique qui devra avoir été signée ou, en tout cas, mise en place pour fin 2016 sur les équipements sportifs. C'était déjà présent dans l'ancienne convention, cela n'a pas été effectif et c'est un vrai regret des trois partenaires. Disons que là, on insiste un peu plus sur ce plan dans cette nouvelle convention. Les équipements sportifs vont coûter de plus en plus cher et si on ne les mutualise pas tous et qu'on n'optimise pas leur utilisation, cela coûtera plus cher pour tout le monde. Donc on a là-dessus des choses à apporter au Grand Dijon, notamment via les terrains de foot et ceux qui sont en préparation actuellement. Et puis nous, on aime bien également pouvoir utiliser leurs piscines, qu'elles soient olympiques ou municipales. Donc vous voyez, on a sûrement de bons échanges à venir.

On a également la réaffirmation du soutien au pôle Culture à travers les EUD et les autres partenaires. On a remis en avant, d'ailleurs, quelque chose qui n'était pas mis en avant alors que cela existait, qui était pour l'Université pour tous, puisque pour l'Université pour tous, il y a une prise en charge à 50 % de l'adhésion à l'Université pour tous pour les personnes, je crois, qui sont sans revenu. À vérifier dans la convention, mais je suis quasi certain de mon affirmation. C'était quelque chose qu'on voulait réaffirmer également avec les partenaires.

L'accompagnement financier de la COMUE UBFC. Alors là, on entre un peu plus sur les dossiers appelés dans la convention « structurants ».

Donc l'accompagnement financier de la COMUE UBFC.

Le soutien au projet I-SITE réaffirmé par les partenaires, mais qui est porté par UBFC.

Le soutien du pôle d'Ingénierie-Management d'UBFC. C'est ainsi que normalement devrait se transformer progressivement le Polytechnicum qui aujourd'hui est une association, mais demain ses membres ont vocation à tous travailler à l'intérieur d'UBFC. C'est donc quelque part une transition de cette subvention qui n'ira plus vers une association, mais ira vers UBFC pour le financement de ce pôle progressivement.

C'est également le maintien du soutien au CFA du supérieur.

La participation au GIP Vigne et Vin qui a été inauguré récemment.

Le maintien de soutiens aux colloques et à la chaire Unesco, avec des diminutions budgétaires forcément, mais qui malgré tout reste quand même important. Par exemple, sur le soutien aux colloques, on était à 25 000, on va tomber à 20 000 euros. Donc cela reste quand même... On a essayé de limiter les baisses, en tout cas, avec les partenaires sur les différentes parties.

On a également le soutien des formations spécifiques porteuses pour le territoire dijonnais. C'était déjà en place dans la précédente. Avec une nouveauté puisqu'il y a eu depuis la mise en place du projet Institut des territoires. Donc c'est quelque part une réaffirmation avec cette ligne-là.

Et puis un certain nombre d'autres nouveautés comme la participation commune à des salons. Quelque chose que l'on ne faisait pas avant.

Une participation croisée également lorsque, par exemple, le Grand Dijon reçoit des partenaires économiques de la région de la Sarre en Allemagne. Désormais, que ce soit l'espace Entreprises ou le Pôle international de l'uB, nous sommes associés. À l'inverse, cela demande évidemment d'associer nos partenaires. Mais enfin, on a tout à y gagner. C'est pourtant assez simple à construire.

La mise en place de partenariats spécifiques entre Dijon et l'ESPé. C'était un souhait des partenaires et de l'uB de rappeler cela puisque la ville est compétente sur les écoles. Ce partenariat entre la ville et l'ESPé semble tout à fait naturel et aller de soi.

L'appui et l'accueil des étudiants internationaux qui est un peu plus précis sur cette nouvelle convention où le Grand Dijon et la ville ont repris nos propositions construites avec le Pôle international.

Le maintien de l'accueil de stagiaires.

Enfin, la promotion du Centre des langues et des cultures pour tous.

Avec un regret, nous avons l'ambition d'aller un peu plus loin puisqu'on souhaitait que les agents de la ville et de l'agglomération puissent bénéficier du Centre des langues et des cultures pour tous et c'est impossible puisqu'il y a déjà un marché en cours. Mais à la fin de ce marché, qui devrait arriver en 2017, on devrait pouvoir basculer. Donc cela fera l'objet de l'additif à la convention.

Voilà pour les éléments structurants. Évidemment, on peut aborder tous les autres sujets présents dans cette convention.

Juste pour vous donner quelques détails. D'une part, le calendrier avec un passage à la ville de Dijon le 28 septembre 2015, un passage au Grand Dijon le 8 octobre, un passage aujourd'hui afin que cette convention soit validée dans les mêmes termes auprès des trois structures, pour une signature officielle en novembre 2015. On souhaite la faire assez rapidement puisque comme vous avez pu le lire dans les dernières parties, l'ensemble des financements potentiels d'un certain nombre de nos services sont bloqués pour l'heure puisque, comme il n'y avait plus de convention à partir de fin 2014, les financements n'ont pas pu être débloqués par le Grand Dijon. Donc en ce qui concerne le Grand Dijon, le déblocage interviendra dès la signature de la convention. Donc pour les collègues, il n'y aura pas de gêne en la matière. Ils ont tous eu l'information dans l'année sur la période de signature.

Enfin, l'estimation de l'engagement financier des partenaires. Il n'est pas à la même hauteur qu'à la précédente convention. Pour ceux qui ont pu aller voir la précédente convention, on était sur des sommes qui paraissent évidemment bien plus importantes. Mais n'oubliez pas que la précédente était très tournée sur

l'investissement alors que celle-ci est tournée plus sur l'aide aux projets et donc au fonctionnement, ce qui est assez différent.

Pour vous donner un exemple, le Grand Dijon, dans la précédente convention, sur l'ensemble des années, on était sur un investissement de plus de 30 millions. On voit bien que sur les 30 millions, une partie du tram est largement comptée.

On aurait pu mettre l'argent de la Cité de la gastronomie là-dedans. Vous voyez... À part gonfler les chiffres pour les gonfler, cela n'a pas beaucoup de sens. Donc on est plutôt parti sur une convention réaliste et qui, surtout, soit transparente sur les sommes.

Donc, 2,21 millions d'euros par an pour les partenaires et pour nous, 667 000 euros.

Je tiens tout de suite à rassurer le pôle Finances et l'agent comptable. Cet argent, grâce au pôle Finances, c'est de la valorisation de ce qui est déjà financé par l'uB. C'est-à-dire que, je prends un exemple, lorsque l'on met 6 400 euros de financement, on n'a pas mis les salaires dedans, de l'action du service Campus durable pour le suivi du plan de développement durable, c'est 6 400 euros qu'on met déjà tous les ans. Donc c'est juste une valorisation de l'ensemble de ce que l'on finançait déjà au titre de l'université. Donc il n'y a pas de surcoût pour l'université. Par contre, c'est une belle valorisation de son action et c'est surtout en valorisant cette somme qu'elle réussit à dégager 2,21 millions d'euros d'apport. Voilà pour cette information.

Enfin, le suivi de cette convention. Il a lieu comme pour sa mise en place, c'est un comité de pilotage de la convention qui se réunira chaque année pour évaluer la mise en œuvre du partenariat. Le comité est composé de deux personnes de la ville, de deux personnes du Grand Dijon et de deux personnes nommées par l'université de Bourgogne. À ce jour, c'était plutôt moi au titre de la charge de mission auprès du Président sur les relations collectivités/élus qui représentais l'université en liaison avec, évidemment, la Direction générale des services pour l'université.

Je n'ai pas d'autres éléments.

Le Président.- Merci, Sylvain, pour cette brillante négociation de cette belle convention. Je voudrais en profiter quand même, parce qu'effectivement, j'ai indiqué le jour de la rentrée solennelle que notre campus dijonnais est un des plus beaux campus de France et même probablement le plus beau campus de France. Vous voyez qu'on le doit à toutes ces superbes réalisations, l'esplanade Érasme Nord et Sud qui est terminée, les bâtiments de l'opération Campus, la Maison internationale, la Multiplex, l'Institut Marey, la Maison de la métallurgie et la rénovation de la façade Mirande.

Vous savez que je suis généralement assez prompt à mettre en valeur l'université de Bourgogne dans ces investissements. Je dois dire que sur toutes ces opérations, ce n'est pas du tout l'université de Bourgogne qui est intervenue, ce sont uniquement des financements de nos partenaires. Ce sont des financements de Dijon, du Grand Dijon, de la Région, des financements de l'État, des financements européens qui ont permis de faire évoluer aussi brillamment notre campus. Mais en ces occasions, l'université de Bourgogne n'a strictement rien financé. Il faut donc rendre à nos partenaires ce qui leur est dû, les remercier et souligner à travers cette intervention la qualité du partenariat qu'on peut avoir. Je pense qu'on a beaucoup de chance ici, à Dijon, et en Bourgogne d'être dans la qualité de dialogue et de partenariat que l'on a avec la Région, avec la Ville et avec le Grand Dijon.

Sylvain.

M. Comparot.- Juste un petit mot sur la méthode puisque je n'en ai pas beaucoup parlé, mais c'est quand même important. Juste pour vous dire que la première réunion des partenaires a eu lieu en février. Vous le voyez, cela met forcément un peu de temps. Ensuite, en termes de groupe de travail, on a choisi le Bureau de l'université de sorte à pouvoir avoir un accès vers l'ensemble des politiques de l'établissement, et la liaison sur les éléments plus techniques ou remontées financières via la Direction générale des services ou le pôle Finances. Ce qui a permis de dégager comme cela les nouveaux axes, mais en même temps faire le bilan des anciens. Donc via ce suivi régulier, puisqu'on a eu avec nos partenaires plus de six réunions..., enfin, six demi-journées, on va dire, on a pu dégager très vite les grands axes et les grandes lignes, mais avec vraiment cette nouveauté que, cette fois-ci, c'est plutôt eux qui nous ont accompagnés sur nos projets et non plus sur leurs projets.

Le Président.- Très bien. Merci. Des questions ou des commentaires sur cette convention ? Julien.

M. Brault.- Tout d'abord, déjà pour dire qu'il y a un certain nombre d'engagements qui sont très intéressants, le renouvellement de la carte culture, le maintien aussi d'un certain nombre de bourses pour des étudiants. Par contre, c'est vrai que 250, c'est toujours un peu difficile, mais cela cible principalement des étudiants dijonnais.

Il y a eu aussi un appel à projets citoyen. J'ai rencontré des personnes de la ville de Dijon pour discuter de cela avec eux. Je pense qu'il y aura des choses intéressantes à faire.

Par contre, une seule petite remarque. Il y a encore une fois un recul de la part de la ville de Dijon et du Grand Dijon par rapport à la précédente convention où ils parlaient de maintenir un des tarifs étudiants les plus bas dans le transport. Là, aujourd'hui, on parle seulement de tarif préférentiel, ce qui veut dire un petit peu tout et n'importe quoi, même s'il y a eu des annonces de la part du président du Grand Dijon lors de la rentrée solennelle. C'est vrai qu'on aurait aimé, nous, en tant qu'élus Associatifs et Indépendants, qu'il puisse y avoir un certain nombre d'engagements qui soient pris à l'intérieur de cette convention ou, tout du moins, maintenus et qui soient, cette fois-ci, suivis d'actes.

M. Comparot.- Sur ce point, d'ailleurs, tout à l'heure je vous parlais de l'UTB, comme je suis pile-poil sur la page, je reviens dessus. Contrairement à ce que je vous disais, c'est pour les Dijonnais non imposables à l'impôt sur le revenu. Donc évidemment, cela concerne aussi des salariés et, auquel cas, c'est un engagement de 50 % de déduction sur l'inscription. Je vous le donne parce que je n'aime pas trop dire des choses quand elles ne sont pas bonnes.

Pour Julien. Oui, c'est vrai, tu as raison. Très franchement, j'aurais souhaité pouvoir inscrire cette phrase clairement dedans, mais si c'était juste un vœu pieux, ce n'était pas la peine qu'elle soit inscrite pour que ce soit du vent. Donc en gros, comme avec les partenaires on a bien discuté de la chose, on a bien débattu de la chose, eux n'étaient pas dérangés à intégrer les 25 %. Mais les 25 %, ça figeait. Pour ma part, en tout cas, je l'ai expliqué au Bureau et au Président, je n'étais pas spécialement favorable à figer 25 % parce que figer 25 %, pour vous, ce n'était pas

mieux qu'aujourd'hui. On peut imaginer que vous puissiez réussir à faire mieux. Mais 25 %, on vous aurait, du coup, répondu à chaque fois : « Allez voir la convention UniverCités ». Là, c'était un peu différent. En même temps, indiquer dans la convention qu'on était parmi les tarifs les plus bas de France, ce n'était pas vrai. Donc on n'a pas souhaité, nous, l'inscrire.

M. Brault.- C'est bien pour cela que j'avais précisé qu'il fallait que ce soit écrit et suivi des actes puisque c'était déjà écrit dans la précédente convention alors que ce n'est absolument pas vrai.

M. Comparot.- Au début de l'ancienne convention, si.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. J.-E. Rollin.- J'aimerais qu'à l'occasion, au moins, de discussions avec le Grand Dijon, on interroge le Grand Dijon sur la possibilité... Parce que l'université de Bourgogne, c'est quand même le deuxième employeur de la ville de Dijon... Enfin, sur le territoire dijonnais. Après l'hôpital, on est le deuxième employeur. On a une problématique pour un certain nombre de personnels, la garde des enfants, et j'aimerais que l'université de Bourgogne en discute avec la ville de Dijon sur ces possibilités qu'il pourrait y avoir, je dis bien « pourrait » parce que c'est compliqué des deux côtés, surtout du côté de la ville de Dijon, de faciliter l'accès des gardes. Y aurait-il un mécanisme qu'on pourrait mettre en place ? Je sais que dans d'autres endroits, cela s'est fait. Des villes ont mis à disposition de leurs plus grosses entreprises un certain nombre de places. Qu'on regarde de quelle manière on peut résoudre ce problème parce que cela pose un certain nombre de questions et de problématiques pour des personnels. Même si ce n'est pas dans la convention, je le sais, c'est quelque chose qui ne se fait pas comme cela, mais il serait peut-être intéressant aussi de voir avec le Grand Dijon comment on peut travailler sur cette question.

M. Comparot.- Si vous aviez des exemples de villes qui, en la matière, l'avaient fait, cela m'arrange.

Le Président.- Julien.

M. Brault.- Désolé. En termes de suivi de la convention, c'est peut-être une omission de ma part, mais je n'ai pas souvenir que sur la précédente convention, on ait eu un petit point d'étape. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de projets qui sont intéressants. Par exemple, sur le covoiturage. On connaît aujourd'hui la difficulté des étudiants pour se garer sur un campus où il y a de moins en moins de places. Ce sont des choses qui sont intéressantes. Est-il envisageable de faire, peut-être pas en CA puisque cela prendrait du temps, mais pourquoi pas en CFVU, un petit compte rendu de suivi de cette convention pour que, si ce n'est pas suivi d'actes, on puisse réfléchir à la mise en place possible ou non ?

M. Comparot.- Tout à fait d'accord. Cela n'a pas eu lieu sous la précédente convention pour la simple et bonne raison, qu'en fait, on a avant tout fait des réunions annuelles de bilan financier. Donc il n'y avait pas forcément d'évaluation du contenu. Et c'est justement ce qu'on a souhaité sous cette convention. Donc l'idée

est de pouvoir évaluer les aspects financiers, mais cela on le fait chaque année, mais surtout le contenu. Ce qui veut dire qu'à l'issue de ces réunions, il pourrait très bien y avoir une exposition ou une discussion en CFVU.

M. Brault.- Peut-être pas chaque année, mais par exemple en milieu de convention.

M. de Mesnard.- Le micro.

M. J.-E. Rollin.- Le covoiturage ne concerne pas que les étudiants, la convention va plus loin que les étudiants si je lis la convention. La CFVU n'est pas forcément...

M. Comparot.- On peut peut-être le faire dans deux lieux, à la CFVU et en CT éventuellement.

M. de Mesnard.- Tout à fait.

Le Président.- Très bien. D'autres remarques ? D'autres suggestions ?
Pierre.

M. Pellenard.- Une question qui déborde peut-être un petit peu le cadre de la présentation, mais qui est néanmoins pertinente, je pense, parce que dans le cadre de la COMUE, il y a des échanges évidemment qui auront lieu avec Besançon. Est-ce que ce type de démarche est fait dans la région bisontine avec le Grand Besançon ?...

Monsieur Comparot (riant).- Très bonne question, Pierre.

M. Pellenard.- ...Y a-t-il quelque chose mis en place là-dessus ?

M. Comparot.- Je rigole parce que c'est venu dans nos discussions. Dans une première version, on avait mis réciprocité entre le Grand Dijon et le Grand Besançon. On est très vite revenu dessus et paradoxalement, ce n'est pas l'université qui est revenue dessus, c'est le Grand Dijon. Ils cherchent à mettre en place des liens avec le Grand Besançon, ce n'est pas forcément toujours évident. Et donc s'ils commencent à mettre dans une convention qu'ils financeront telle chose que s'il y a réciprocité du Grand Besançon, ce n'est pas la meilleure chose à faire pour être en franche camaraderie. Du coup, on est resté sur une petite phrase qui est donc bien prévue dans la convention, par contre. Je crois que c'est dans les articles généraux, « Lien avec le Grand Besançon » (Axe 5 - Modalités d'exécution) : « Le Grand Dijon sollicitera le Grand Besançon pour mener une politique partenariale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ». Je sais que cela fait phrase un petit peu fourre-tout, mais l'avantage était de faire apparaître le lien, le partenariat, un peu le parallélisme, mais sans être sur quelque chose de bloquant en forçant. Bloquant dans les deux sens, d'ailleurs.

M. Pellenard.- J'ai lu justement la phrase. Effectivement, le paragraphe été très court. Donc cela montrait qu'il n'y avait peut-être pas grand-chose.

M. Comparot.- Je donne un exemple concret. Là encore, j'ai mis « estimations » puisque ce ne sont pas des sommes qui sont déjà votées par les collectivités. À chaque fois, il y a un dossier qui passe devant le Grand Dijon. C'est-à-dire qu'on n'a pas une somme comme cela tous les ans qui nous est distribuée. Donc à chaque dossier, dans le cadre de cette enveloppe, il y a un financement. Mais cela passe bien devant les élus à chaque fois.

Pour la COMUE, on sera sur un financement d'environ 30 000 euros par an. Pour l'instant, on ne sait pas si le Grand Besançon financera cette somme.

Imaginons qu'on demande la réciprocité. Cela veut dire que si le Grand Besançon ne donne rien, le Grand Dijon ne donne plus rien. Donc ce n'est pas forcément très intelligent non plus pour nous. Donc on est plutôt parti là-dessus en estimant... Maintenant, après, c'est à la COMUE de valoriser ce genre d'engagement et d'aller voir le Grand Besançon en lui disant : « Voilà ce que fait le Grand Dijon. Êtes-vous prêts à entrer dans le jeu ? ». Mais ça, c'est...

M. Pellenard.- La COMUE doit être le moteur.

M. Comparot.- Tout à fait. On est parti, d'ailleurs, sur un calendrier jusqu'en 2017. C'est pour cela qu'on n'est pas parti jusqu'en 2020 puisqu'après tout, les collectivités auraient pu partir jusqu'en 2020. On est parti jusqu'à 2017 en se disant que peut-être en 2017, cette convention sera quadripartite : Dijon, Grand Dijon, uB et COMUE, par exemple. Ou plus. Donc comme on est parti pour l'instant sur quelque chose, on ne voulait pas figer l'avenir, on est parti jusqu'en 2017 avec une reconduction à l'identique si jamais les négociations devaient éventuellement durer à ce moment-là de sorte à ne pas bloquer les collègues qui ont besoin de ces financements.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette convention.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie. Merci, Sylvain.

15 voix pour (unanimité)

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Il nous reste à approuver très rapidement une liste de conventions qui sont liées à des versements de subventions qui vous ont été transmises avec les documents préparatoires de ce conseil d'administration. Vous les avez examinées. Il n'y a rien d'extraordinaire.

Avez-vous des remarques à formuler sur ces conventions avec subventions ? S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de les adopter en bloc.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

15 voix pour (unanimité)

3. Compte rendu des conventions hors subventions

Le Président.- Vous avez eu également pour information un certain nombre de conventions qui n'engagent pas en termes de subvention. Qui n'exigent pas de délibération, mais qui vous ont été transmises pour information.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Voilà chers collègues et chers amis, et s'il n'y a pas de questions diverses, je vais clore ce conseil d'administration en vous remerciant d'y avoir participé jusqu'au bout.

Bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 14)

Le Président

Alain BONNIN

